

# TEXAF

Rapport annuel 2013



TEXAF

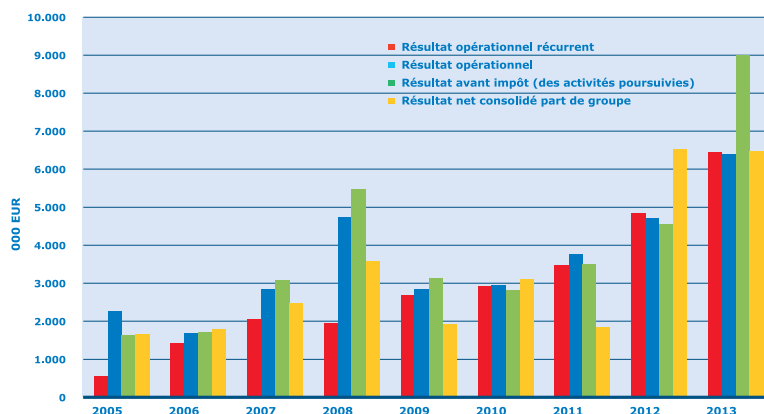
# Synthèse

## Chiffres-clés

	2009	2010 ajusté*	2011	2012	2013	Croissance moyenne
<b>Résultats (000 EUR)</b>						
Revenus	13.548	14.353	13.663	17.248	18.619	
<i>Croissance</i>	62 %	6 %	-5 %	26 %	8 %	8 %
Résultat opérationnel récurrent	2.697	3.260	3.472	4.849	6.457	
<i>Croissance</i>	38 %	21 %	7 %	40 %	33 %	24 %
EBITDA récurrent	5.116	5.751	6.467	7.642	9.435	
<i>Croissance</i>	177 %	12 %	12 %	18 %	23 %	17 %
Résultat net part de groupe	1.915	3.104	1.831	6.516	6.479	
<i>Croissance</i>	-46 %	62 %	-41 %	256 %	-1 %	36 %
<b>Cash-flows (000 EUR)</b>						
Cash-flows opérationnels	4.019	5.774	7.005	5.956	7.099	15 %
Cash-flows d'investissement	-5.059	-7.106	-7.850	-4.184	-3.275	-10 %
Cash-flows de financement	361	1.678	-373	-881	-1.081	
Trésorerie au 31 décembre	4.702	4.863	3.574	4.465	7.216	

\* Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de 2010 ont été ajustés pour être comparables à ceux de 2011 qui isolent les résultats et les flux de MECELCO comme ceux d'activités abandonnées.

## Evolution des résultats



## Sources

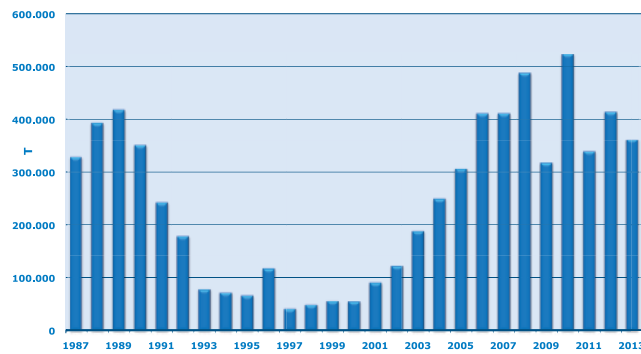
Source de fonds	2009-2013		Utilisation de fonds
Cash-flow opérationnel *	29.727	33.108	Investissements *
Désinvestissements	5.595	4.257	Dividendes
Augmentation de dette	3.961	1.918	Augmentation de trésorerie
TOTAL	39.283	39.283	TOTAL

\* dont 11,251 de Carrigrès

\* dont 2,591 de Carrigrès

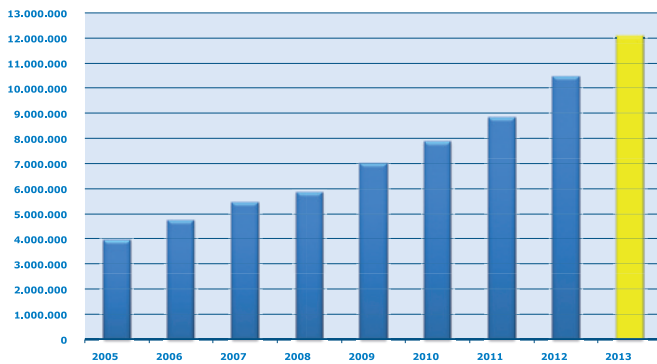
## Carrigrès

Ventes (Tonnes)

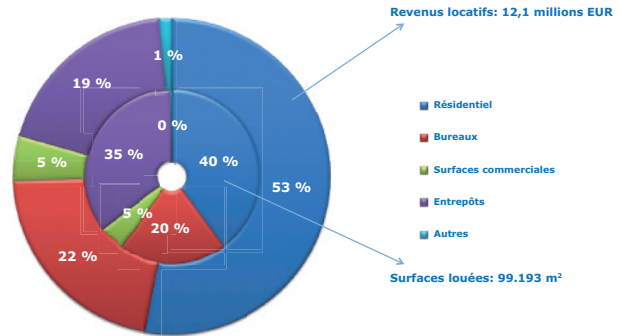


## Immobilier

Revenus locatifs

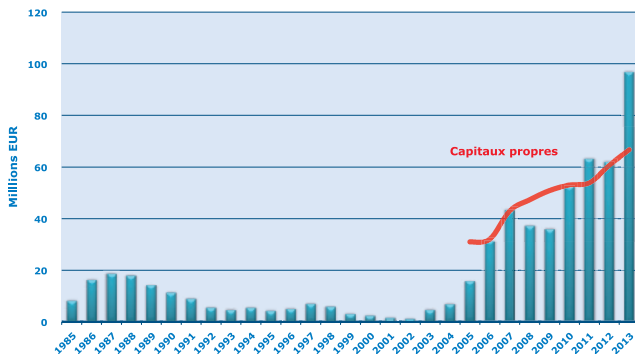


Revenus locatifs et surfaces louées

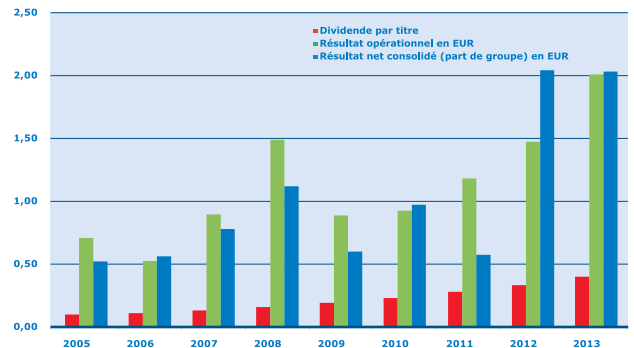


## Action Texaf

Capitalisation boursière (cours moyen) / Capitaux propres



Pay-out par action

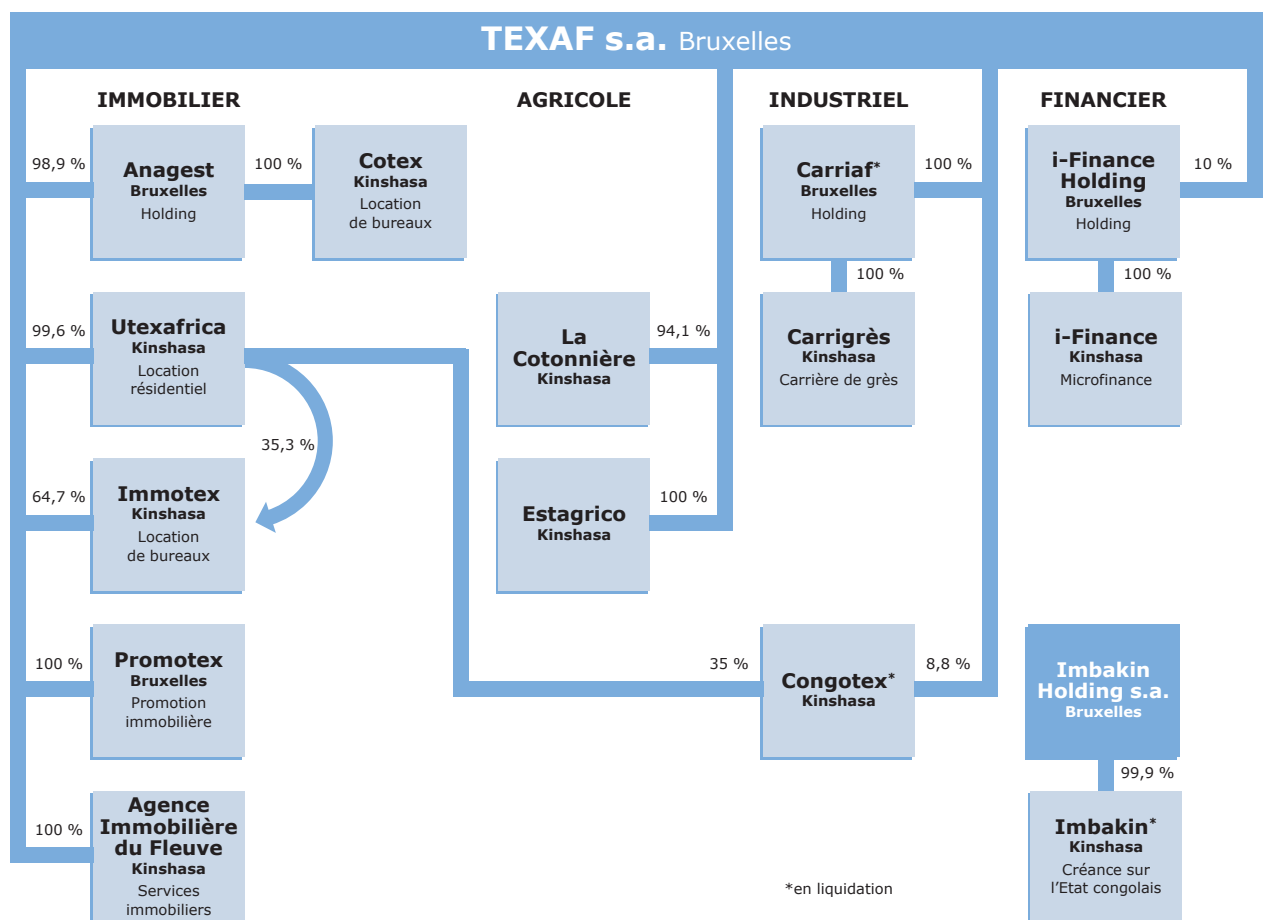


Par action (EUR)	2009	2010	2011	2012	2013	Croissance moyenne
Cours au 31 décembre	12,7	21,1	16,8	21,4	33,0	
Cours maximum	12,8	23,6	22,6	23,0	36,6	
Cours minimum	8,0	12,6	15,5	16,8	22,0	
Dividende brut	0,19	0,23	0,28	0,33	0,40	
Croissance	21 %	20 %	21 %	18 %	21 %	20 %

## Table des matières

Synthèse	p. 2
Table des matières	p. 4
Organigramme	p. 4
Mission de la Société	p. 5
Rapport de gestion du groupe Texaf	p. 6
Responsabilité sociale	p. 17
Rapport de gestion de Texaf S.A.	p. 22
Déclaration de gouvernance d'entreprise	p. 24
Rapport de rémunération	p. 29
Etats financiers consolidés	p. 31
Résumé des principales méthodes comptables	p. 54
Renseignements généraux	p. 59

## Organigramme



Cet organigramme présente la situation du Groupe si les propositions à l'Assemblée Générale du 13 mai 2014 de scinder **IMBAKIN HOLDING** et d'accepter l'apport de 49,9 % d'**IMMOTEX** sont adoptées.

## Mission de la société

**TEXAF** est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé Avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles. **TEXAF** a été constituée le 14 août 1925.

**TEXAF** est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, immobilière et agricole en République Démocratique du Congo.

La vocation historique de **TEXAF** est industrielle et est destinée à être maintenue et intensifiée.

**TEXAF** a en outre le souhait de jouer un rôle important dans la relance du Congo en devenant l'opérateur de nouveaux projets d'investissements.

Bénéficiant d'une bonne connaissance du terrain, de la population et de ses dirigeants et ayant d'autre part démontré sa capacité de faire face aux événements successifs qui ont secoué le Congo, **TEXAF** a la volonté d'intéresser des investisseurs étrangers à des prises de participations financières majoritaires ou minoritaires dans les secteurs productifs (infrastructures, agro-industriel, énergie, finance...) et qui génèrent des rendements élevés sur investissements.

**TEXAF** peut à cet effet utiliser sa capacité d'appel au marché des capitaux soit directement soit indirectement par la création de fonds spécifiques opérés par **TEXAF**.

Disposant d'un important patrimoine foncier et immobilier, **TEXAF** a décidé de viabiliser et de transformer ce patrimoine disponible grâce à un développement équilibré et diversifié tant en bureaux qu'en résidentiel et en commercial adapté à plusieurs catégories de revenus, toujours dans le souci de durabilité.

**TEXAF** a la volonté d'assumer les trois vocations décrites ci-dessus de la manière suivante:

- en s'inscrivant résolument dans le secteur formel de l'économie
- en pratiquant une politique de bonne gouvernance vis-à-vis de tous les acteurs de la vie économique et sociale
- en favorisant les partenariats avec des opérateurs locaux et en associant des hauts cadres locaux et expatriés à la bonne marche des affaires
- en privilégiant tout projet créateur de valeur
- en maintenant la cotation des actions **TEXAF** sur Euronext et en favorisant des mesures qui permettent d'améliorer la liquidité des titres afin de donner au plus grand nombre d'épargnants la possibilité de participer à la croissance escomptée de la RDC.

# Rapport de gestion du groupe TEXAF

## Faits marquants 2013

- Les statistiques de la RD Congo montrent une stabilité de l'environnement macro-économique et du taux de change. Par ailleurs, la victoire des forces gouvernementales sur la principale rébellion contribue à renforcer l'autorité de l'Etat et la confiance de la population. Néanmoins, plusieurs secteurs connaissent un ralentissement de leur activité et de nombreux opérateurs économiques formels, dont notre groupe, continuent de souffrir d'une insécurité juridique et administrative grave.
- **CARRIGRES** a eu une activité en retrait de 8 % par rapport à l'exercice précédent et dégage un chiffre d'affaires de 6,3 m EUR.
- En IMMOBILIER, les revenus locatifs atteignent 12 m EUR, en progression de 18 %. 18 nouveaux appartements ont été mis sur le marché en début d'année, 24 au courant de l'année ainsi que 2.400 m<sup>2</sup> de bureaux.
- Au total le groupe dégage, en consolidé, un résultat opérationnel récurrent de 6.457 k EUR en hausse de 33 %. Y compris les éléments non récurrents, le résultat opérationnel s'établit à 6.407 k EUR (+ 36 %).
- En juillet, **TEXAF** a cédé un terrain de 7.236 m<sup>2</sup>, jouxtant son site principal, pour un montant de 4,1 m USD, générant une plus-value nette de 1,8 m EUR.
- Le résultat net part du groupe atteint 6.479 k EUR, contre 6.516 k EUR en 2012. A noter que l'année dernière ce résultat comprenait, à hauteur de 2.408 k EUR en part du groupe, un résultat positif, non récurrent et sans effet sur la trésorerie, provenant de la diminution des impôts différés.
- **TEXAF** a participé avec des investisseurs institutionnels et familiaux, européens et africains, à la création d'une nouvelle institution de microfinance en RDC: **I-FINANCE**.
- **TEXAF** a conclu un accord avec le groupe Cha de Hong-Kong par lequel celui-ci apportera sa participation de 49,9 % dans la joint-venture **IMMOTEX** en augmentation de capital de **TEXAF** et acquerra ainsi 10 % du capital de **TEXAF**.

## Contexte général

### L'économie congolaise en 2013

D'après les estimations de la Banque Centrale du Congo, le produit national brut congolais aurait crû de 8,5 % en 2013 (7,2 % en 2012), essentiellement grâce à la montée en puissance de plusieurs mines de cuivre dont la production a dépassé 900.000 tonnes, soit un record et le double de la production voici seulement deux ans. Des indicateurs partiels, dont le volume des importations au port de Matadi qui est en recul, semblent indiquer que cette croissance ne s'étend pas à d'autres secteurs que les mines ou d'autres régions que le Katanga.

La situation monétaire est restée remarquablement stable avec un taux d'inflation à Kinshasa de 1,1 % (2,1 % en 2012) et un taux de change à peu près inchangé contre le dollar à 925 CDF/USD en fin d'année (915 fin 2012).

Le budget de l'Etat est resté équilibré sur base de caisse, mais en bonne partie parce qu'il ne paie pas ou lentement ses créiteurs domestiques et grâce à un financement monétaire.

La victoire de l'armée congolaise, appuyée par les troupes des Nations Unies (MONUSCO), sur la principale rébellion, celle du M23, a renforcé l'autorité de l'Etat et la confiance de la population. Le Président de la République en a profité pour lancer des Concertations Nationales avec l'opposition parlementaire et avec la société civile avec comme objectif la constitution d'un nouveau gouvernement élargi en 2014.

Tous ces développements positifs ne doivent pas cacher que les opérateurs économiques formels, dont notre groupe, continuent de souffrir d'une insécurité juridique et administrative grave.

## Perspectives 2014

La MONUSCO et l'armée congolaise combattent pour l'éradication des autres mouvements rebelles dans l'Est du pays.

Si les cours du cuivre restent raisonnablement stables et si le financement monétaire du budget de l'Etat ne dérape pas, l'économie congolaise devrait pouvoir poursuivre sa croissance stable.

Le Fonds Monétaire International a repris en mars 2014 les déboursements sur sa Facilité en Faveur de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté. Ce faisant, le FMI a insisté pour que le gouvernement modifie sa répartition des dépenses au détriment de celles qui sont non-prioritaires et en faveur de politiques pour les pauvres et pour qu'il mette en œuvre des réformes structurelles de lutte contre la corruption, de sécurisation de l'environnement pour les entreprises privées, de renforcement de l'appareil judiciaire et de diminution des tracasseries administratives.

## CARRIGRES (entreprise consolidée intégralement)

**CARRIGRES** exploite une carrière de grès et une installation de concassage à Kinsuka, à 10 km du centre-ville de Kinshasa. Elle est le principal fournisseur de la région tant pour les constructions de route que pour la production de béton. Ses réserves sont estimées à au moins 50 ans de production actuelle.

(000 EUR)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produit des activités ordinaires	4.817	5.537	7.628	4.916	6.601	4.845	6.844	6.260
Résultat opérationnel	1.127	1.219	2.741	1.089	961	942	1.563	1.769
Résultat net	420	359	1.388	1.349	496	855	1.946	1.754
Résultat net (part de groupe)	205	175	678	1.349	496	855	1.946	1.754

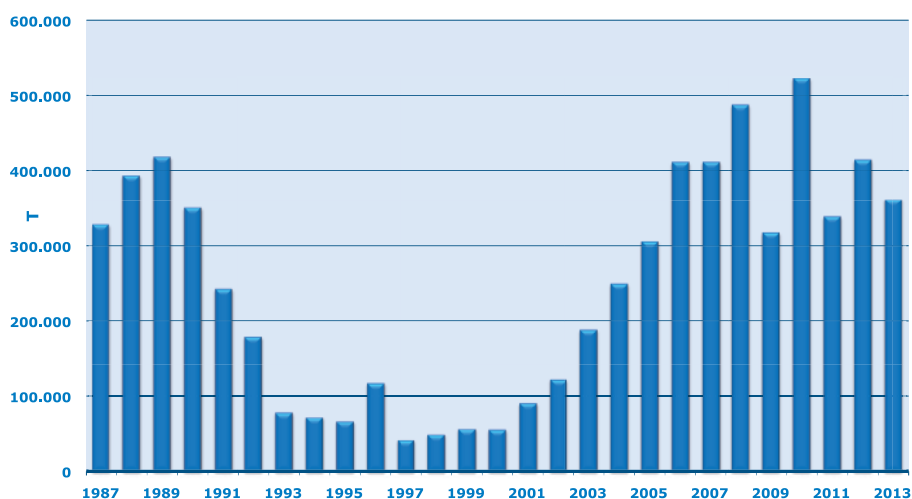
**CARRIGRES** est intégralement consolidée depuis le contrôle à 100 % par TEXAF en 2009.

**CARRIGRES** a de nouveau connu une année ponctuée d'arrêts de production dus tant à des pannes sur les installations fixes qu'à de fréquentes coupures de courant. Les ventes sont restées soutenues, portées notamment par la fourniture d'un grand chantier routier, la route des Poids Lourds, réalisé par l'entreprise japonaise Kitano. Ce contrat viendra à échéance en avril 2014.

Le chiffre d'affaires diminue de 8 % par rapport à 2012 à 6.260 k EUR. Le résultat opérationnel augmente de 13 % à 1.769 k EUR et le résultat net diminue de 10 % à 1.754 k EUR.

Début 2014, la zone d'exploitation de **CARRIGRES** a été étendue de 5 ha, soit un accroissement du gisement estimé à 5,9 millions de tonnes.

Ventes (Tonnes)



## Sociétés agricoles (LA COTONNIERE non consolidée, ESTAGRICO consolidée intégralement)

Le groupe **TEXAF** est actionnaire de deux sociétés agricoles en RDC.

En janvier 2014, **TEXAF** a augmenté le capital de **LA COTONNIERE** de l'équivalent de 2,1 millions EUR pour restaurer ses fonds propres et rembourser ses dettes historiques, notamment vis-à-vis du groupe, et a vu sa participation ainsi augmenter à 94 %. Par ailleurs, elle détient 100 % d'**ESTAGRICO**. Cette dernière société a retrouvé en 2012 la pleine jouissance de tous les terrains qui avaient été apportés à des filiales à 50 %, Cotonnière du Lac et Compagnie Cotonnière Congolaise, lesquelles ont été dissoutes.

Depuis la guerre survenue en 1997, les activités de ces sociétés ont été interrompues et la majorité de leurs sites d'exploitation, d'égrainage et de stockage a été pillée et détruite.

Ces sociétés ne produisent plus de coton depuis cette période mais plusieurs régions conservent un important savoir-faire agricole.

- **LA COTONNIERE** est déployée dans le Sankuru, le Sud du Kasai Oriental et le Maniema.
- **ESTAGRICO** a ses sites répartis au Sud Kivu et au Nord Katanga.

Toutes deux disposent encore d'actifs fonciers dispersés sur ces régions.

**ESTAGRICO** a démarré, en partenariat avec les populations locales et avec l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique, un test de production, de récolte et d'évacuation de caoutchouc dans la région très enclavée du Sankuru.

Compte tenu de ses développements, **ESTAGRICO** a été intégrée pour la première fois dans le périmètre de consolidation en 2013 et **LA COTONNIERE** le sera en 2014.

## Congotex (entreprises consolidées intégralement)

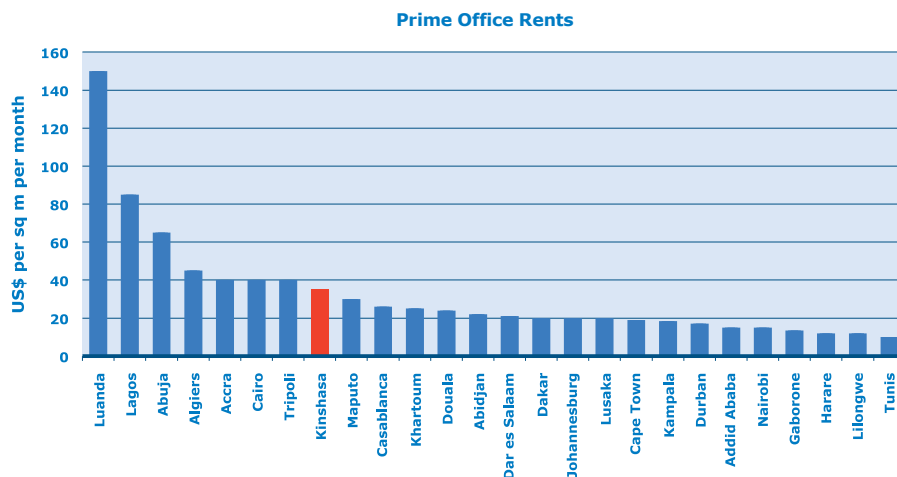
La société textile dans laquelle le groupe détient moins de 44 % est en liquidation depuis août 2007. Cette liquidation n'est pas clôturée.

## Activités immobilières (entreprise consolidée intégralement)

### Situation générale du marché immobilier

Le rapport 2013 du bureau KNIGHT FRANK, expert immobilier spécialiste en Afrique, est particulièrement optimiste sur la croissance de l'Afrique en général et sur l'évolution du marché immobilier en particulier.

Ci-après un comparatif du marché locatif des surfaces de bureaux (source: Knight Frank)



Pour ce qui concerne la RDC et Kinshasa en particulier, Knight Frank relève que:

- le parc existant de bureaux est généralement de mauvaise qualité ce qui induit beaucoup de nouvelles constructions,
- le marché des immeubles résidentiels de haut de gamme est soutenu. Knight Frank relève que les nouveaux projets ne sont que rarement mis en vente, les promoteurs préférant mettre leur immobilier en location.

Kinshasa prime rents and yields <small>(source: Knight Frank)</small>	Prime rents	Prime yields
Bureaux	\$ 35 par m <sup>2</sup> /mois	11 %
Commerce	\$ 40 par m <sup>2</sup> /mois	12 %
Industriel	\$ 8 par m <sup>2</sup> /mois	14 %
Résidentiel	\$ 8.000 par mois (4 chambres, prime location)	



## La situation géographique des biens immobiliers du groupe Texaf

La plupart des actifs immobiliers du groupe se situent à l'extrémité du principal axe de ville de Kinshasa, le Boulevard du 30 juin, à proximité du centre des affaires et d'infrastructures telles qu'écoles, hôpitaux, centres culturels et ambassades. Ils sont également installés dans le périmètre dit "de sécurité" de la ville. Cette localisation avantageuse engendre une forte demande de logements et de bureaux de la part de particuliers, de sociétés, d'ONG et d'organismes internationaux.

Le parc immobilier résidentiel **UTEXAFRICA / TEXAF** se situe en bord de fleuve et se compose de 35 villas et de 160 appartements. Des infrastructures de loisirs sont mises à disposition des locataires telles que piscine, restaurant, terrains de tennis et un terrain multisports. Ce site est alimenté par des générateurs électriques de secours. Le taux d'occupation de ces surfaces résidentielles est proche de 100 %.

Les surfaces commerciales louées totalisent 4.850 m<sup>2</sup>. Parmi celles-ci, un espace commercial, sur lequel le groupe dispose de plus de 2.600 m<sup>2</sup> de locaux, est situé à côté des zones résidentielles, apportant un confort supplémentaire par la proximité de magasins et sociétés de services (épicerie, boulangerie, cabinet médical, agence bancaire, école...).

Les zones résidentielles et commerciales sont réparties autour d'une friche industrielle de 14 ha (ancienne usine textile) qui appartient à **IMMOTEX** (51 % groupe **TEXAF**), comprenant 90.000 m<sup>2</sup> de bureaux et entrepôts. En 2013, 11.000 m<sup>2</sup> de bureaux et 14.500 m<sup>2</sup> d'entrepôts ont été loués sur ce site. Un programme de transformation des entrepôts en bureaux est en cours.

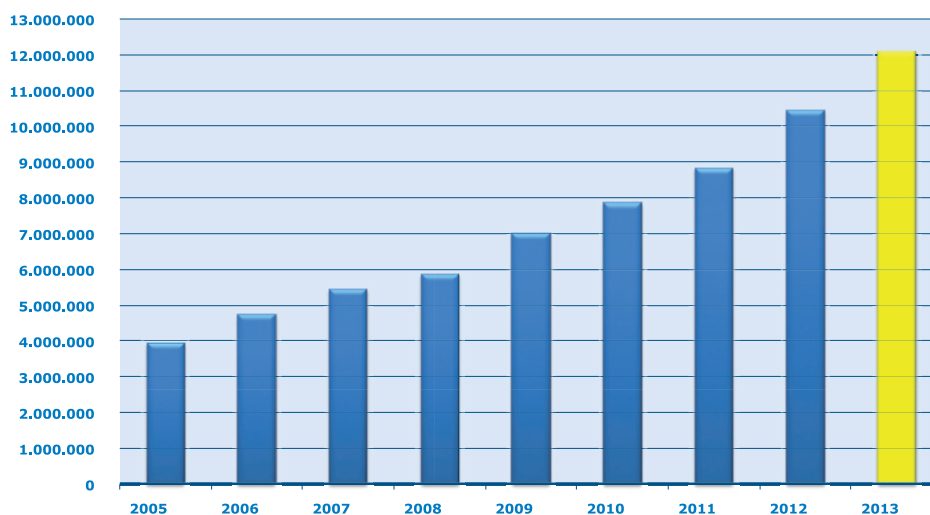
Des plans de réaménagements complets de ce site existent afin de pouvoir proposer conjointement de nouvelles surfaces résidentielles, commerciales et de bureaux, avantage précieux dans une ville de plus de 10 millions d'habitants dans laquelle les difficultés de déplacement sont de plus en plus aigües.

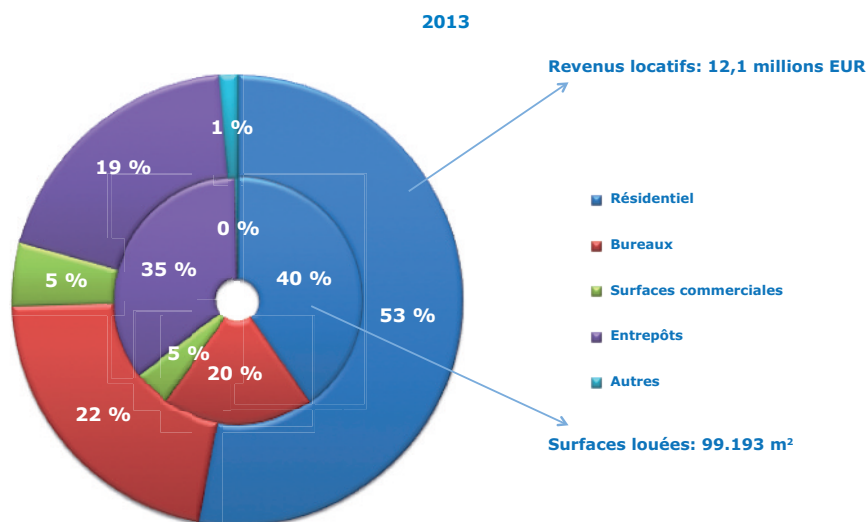
En face des concessions **UTEXAFRICA / TEXAF** se trouve le complexe **COTEX** (3,2 ha), également une ancienne usine textile dont 4.750 m<sup>2</sup> ont été aménagés en surfaces de bureaux tandis que 11.297 m<sup>2</sup> de bâtiments industriels restants sont loués à la MONUSCO (Nations Unies).

Le site "Petit Pont" (3.500 m<sup>2</sup>), dont l'acquisition a été finalisée en février 2008, est situé au bout de Boulevard du 30 juin, en face du complexe COTEX. Après plusieurs années de procédures, **TEXAF** a obtenu en justice le recouvrement de la jouissance de cette parcelle. Néanmoins, une tentative de spoliation se poursuit; **TEXAF** a gagné tous les procès mais les escrocs persistent à en entamer de nouveaux. Ceci ralentit l'étude pour la réalisation d'un important immeuble de bureaux à cet endroit.

A une dizaine de km du centre-ville est situé le site CPA (104 ha) qui abritait une usine de fabrication de wax. La construction d'une nouvelle route d'accès par une entreprise chinoise améliore les possibilités de valorisation de cet actif. Le groupe étudie un projet d'urbanisation ambitieux sur ce terrain avec construction de maisons individuelles destinées à la classe moyenne kinoise. Ce terrain fait également l'objet d'une tentative de spoliation par une bande organisée bien connue à Kinshasa et, outre de multiples actions en justice, le groupe a dû considérablement renforcer la sécurité.

Revenus locatifs





Le portefeuille immobilier de **TEXAF** a fortement évolué au cours de ces dernières années: la quote-part des revenus provenant de locations résidentielles diminue au profit de revenus provenant de locations de bureaux et de bâtiments industriels.

Synthèse	Surfaces louées (m <sup>2</sup> )	Loyers (M€)
Résidentiel	39.838	6,4
Bureaux	19.425	2,6
Surfaces commerciales	4.848	0,6
Entrepôts	34.744	2,4
Autres	338	0,2
<b>Totaux</b>	<b>99.193</b>	<b>12,2</b>

### Evolution en 2013 et perspectives 2014

La politique du groupe est d'investir systématiquement son cash-flow libre dans la construction ou la rénovation et, donc, en 2013 à nouveau, les revenus locatifs ont crû de 18 % à 12.159 k EUR. Cette croissance provient des nouveaux projets qui ont été mis sur le marché:

- En janvier, le cinquième et dernier bâtiment dit "Phase IV" pour 18 appartements de deux ou trois chambres,
- En juillet, les trois premiers bâtiments, totalisant 24 appartements d'une chambre, d'un nouveau développement dit "Champ de Coton",
- En fin d'année, 2.400 m<sup>2</sup> de bureaux chez **COTEX** et **IMMOTEX**.

En 2014, ces investissements vont se poursuivre avec la construction de:

- 7 immeubles totalisant 28 appartements de deux à quatre chambres sur le Champ de Coton, dont 2 seront disponibles au deuxième semestre 2014 et les 5 suivants durant le premier semestre de 2015,
- 5.500 m<sup>2</sup> de bureaux chez **IMMOTEX** qui seront disponibles pour 1.000 m<sup>2</sup> au deuxième semestre 2014 et pour le solde en 2015.

A cet égard, suite à un accord avec le Groupe Cha, le partenaire du groupe dans **IMMOTEX**, celui-ci apporte à **TEXAF** le 13 mai 2014 49,9 % **IMMOTEX**. Ceci permet au groupe de détenir 100 % de cette filiale et facilite grandement l'allocation des moyens financiers et humains à travers tout le groupe. Compte tenu des projets évoqués ci-dessus, cette opération contribuera positivement à la croissance du bénéfice par action dès 2015.

Au total, les revenus de l'activité immobilière progressent de 19 % à 12.360 k EUR, le résultat opérationnel de 46 % à 4.637 k EUR et le résultat net en part de groupe de 37 % à 4.725 k EUR.

Ce résultat net comprend, à hauteur de 1,8 m EUR, une plus-value après impôts sur la vente d'un terrain en périphérie du site principal du groupe. Il s'agissait d'un terrain de 7.236 m<sup>2</sup> vendu pour 4,1 m USD.

IMMO (000 EUR)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produit des activités ordinaires	4.970	5.565	6.525	6.896	7.752	8.818	10.404	<b>12.360</b>
Résultat opérationnel	1.986	3.000	1.967	2.141	2.319	2.829	3.138	<b>4.637</b>
Résultat net	2.089	2.635	1.177	830	2.842	1.321	4.505	<b>5.195</b>
Résultat net (part de groupe)	2.089	2.714	1.182	741	2.773	1.270	3.457	<b>4.725</b>

Cette activité supporte également les frais de structure de la holding.

Pour rappel, en 2008, les revenus immobiliers comprenaient des managements fees sur **CARRIGRES** à hauteur de 0,75 million EUR. L'exercice 2009 avait été affecté par une perte de change, sans impact monétaire, de 0,9 million EUR sur l'actif d'impôt. En 2010, cette activité immobilière avait bénéficié d'une plus-value de cession de 1,7 million EUR.

## Imbakin

**IMBAKIN**, filiale de **TEXAF** détient une créance certifiée de 51 m EUR hors intérêts, soit 63 m EUR sous déduction de 12 m EUR cédés à COBEPA en 2001, sur l'État congolais suite au jugement définitif intervenu en 1997.

En 2013, le groupe a continué des contacts, mais aucune avancée n'a été faite sur les modalités d'un règlement de cette créance.

Le 13 mai, la filiale **IMBAKIN**, et donc cette créance, sera scindée du reste de la société, chaque actionnaire y recevant sa quote-part au travers d'actions d'une nouvelle société **IMBAKIN HOLDING**. Cette société vivra ensuite sa vie propre indépendamment du groupe **TEXAF**. Ceci donnera une meilleure transparence sur la valeur de l'action **TEXAF** pour le marché sans y inclure un élément d'incertitude, comme la date ou le mode de remboursement par l'Etat Congolais et permettra de dissocier des activités récurrentes du groupe en RDC les moyens à mettre en œuvre afin de récupérer la créance sur l'Etat congolais.

## Bilan consolidé

000 EUR	31/12/2009	31/12/2010 (ajustés)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>80.248</b>	<b>81.915</b>	<b>87.157</b>	<b>89.541</b>	<b>92.749</b>
Immobilisations corporelles	16.477	14.829	15.070	14.377	14.216
Immubles de placement	63.750	67.069	72.056	75.081	77.158
Immobilisations incorporelles	-	-	-	53	42
Autres immobilisations financières	21	17	31	30	1.333
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>11.831</b>	<b>14.114</b>	<b>10.511</b>	<b>11.822</b>	<b>15.213</b>
Actifs destinés à la vente	1.546	1.781	1.554	-	-
Stocks	3.178	2.388	2.954	3.745	4.516
Créances	1.845	4.413	1.771	2.087	2.171
Actifs d'impôts	-	-	-	302	634
Trésorerie	4.702	4.792	3.573	4.465	7.216
Autres actifs courants	560	740	659	1.223	676
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>92.079</b>	<b>96.029</b>	<b>97.668</b>	<b>101.363</b>	<b>107.962</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>50.863</b>	<b>53.040</b>	<b>53.885</b>	<b>60.681</b>	<b>66.728</b>
Capital	4.744	4.744	4.744	7.857	7.857
Réserves de groupe	37.648	40.148	41.345	43.854	49.429
Intérêts minoritaires	8.471	8.148	7.796	8.970	9.442
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>32.605</b>	<b>34.392</b>	<b>35.119</b>	<b>31.619</b>	<b>30.883</b>
Passifs d'impôts différés	26.765	2.623	26.649	23.308	22.874
Autres passifs non courants	5.840	7.769	8.470	8.311	8.009
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>8.611</b>	<b>8.597</b>	<b>8.664</b>	<b>9.063</b>	<b>10.351</b>
Passifs destinés à la vente	-	1.399	1.732	-	-
Autres passifs courants	8.611	7.198	6.932	9.063	10.351
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>92.079</b>	<b>96.029</b>	<b>97.668</b>	<b>101.363</b>	<b>107.962</b>

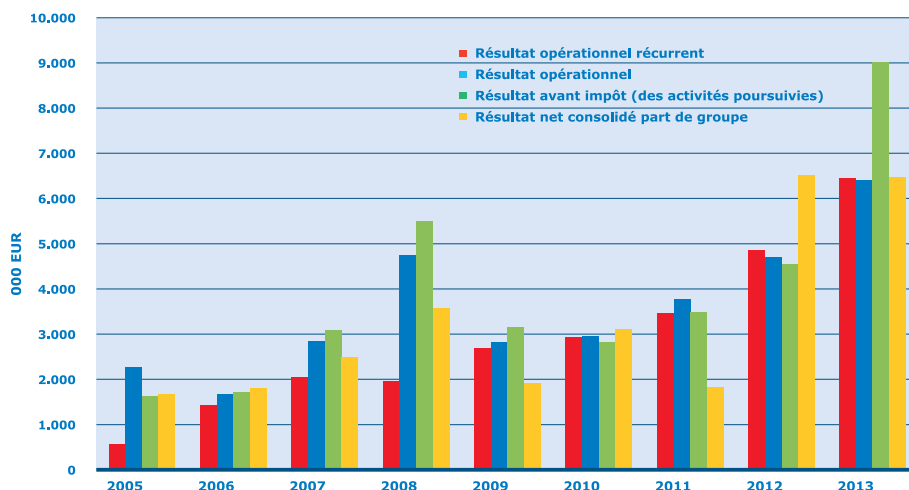
## Résultat consolidé

000 EUR	2009	2010 ajusté	2011	2012	2013
Produit des activités ordinaires	13.548	14.353	13.663	17.248	18.619
Autres produits opérationnels récurrents	468	723	677	860	960
Charges opérationnelles récurrentes	-11.319	-11.816	-10.868	-13.259	-13.122
<b>Résultat opérationnel récurrent</b>	<b>2.697</b>	<b>3.26</b>	<b>3.472</b>	<b>4.849</b>	<b>6.457</b>
<i>y-1</i>	38 %	12 %	7 %	40 %	33 %
Autres éléments opérationnels non récurrents	132	19	299	-148	-50
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2.829</b>	<b>3.279</b>	<b>3.771</b>	<b>4.701</b>	<b>6.407</b>
<i>y-1</i>	-40 %	11 %	15 %	25 %	36 %
Charges financières	-352	-120	-344	-171	-194
Autres produits non opérationnels	665	16	62	28	2.799
<b>Résultat avant impôt (des activités poursuivies)</b>	<b>3.142</b>	<b>3.175</b>	<b>3.489</b>	<b>4.558</b>	<b>9.012</b>
<i>y-1</i>	-43 %	13 %	10 %	31 %	98 %
Impôts	-1.312	-1.609	-1.313	1.893	-2.063
Résultat des activités apportées ou destinées à la vente	0	1.444	-586	1.113	0
Résultat net après impôt	1.83	3.01	1.59	7.564	6.949
<i>y-1</i>	-59 %	64 %	-47 %	376 %	-8 %
<b>Résultat net consolidé part de groupe</b>	<b>1.915</b>	<b>3.104</b>	<b>1.831</b>	<b>6.516</b>	<b>6.479</b>
<i>y-1</i>	-46 %	62 %	-41 %	256 %	-1 %
<b>Par titre</b>					
Résultat opérationnel en EUR	0,89	1,03	1,18	1,47	2,01
Résultat net consolidé (part de groupe) en EUR	0,60	0,97	0,57	2,04	2,03
Nombre de titres en circulation	3.189.330	3.189.330	3.189.330	3.189.330	3.189.330

\* Le compte de résultat de 2010 a été ajusté pour être comparable à celui de 2011 qui isole les résultats de **MECELCO** comme celui d'activités abandonnées.

## Etat du résultat global consolidé

000 EUR	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.830</b>	<b>3.010</b>	<b>1.590</b>	<b>7.564</b>	<b>6.949</b>
Mouvements des écarts en devises étrangères	-60	78	-9	-	-
Mouvements (nets d'impôts) des réserves pour actifs financiers disponibles à la vente	-	-39	-	-	-
Mouvements (nets d'impôts) des réserves de réévaluation liées au changement de périmètre	3.335	-	-	-	-
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>5.105</b>	<b>3.049</b>	<b>1.581</b>	<b>7.564</b>	<b>6.949</b>
<b>Revenant :</b>					
Aux actionnaires de TEXAF	5.219	3.105	1.826	6.516	6.479
Par titre (sur 3.189.330 titres) :	1,64	0,97	0,57	2,04	2,03
Aux intérêts minoritaires	-114	-56	-245	1.048	470



Les comptes intègrent globalement les comptes de **CARRIGRES** depuis janvier 2009 alors que ceux-ci étaient consolidés par mise en équivalence auparavant. De 2010 (ajusté) à 2012, les résultats de **MECELCO**, en ce compris la plus-value de cession, sont présentés sur la ligne "Résultat des activités apportées ou destinées à la vente".

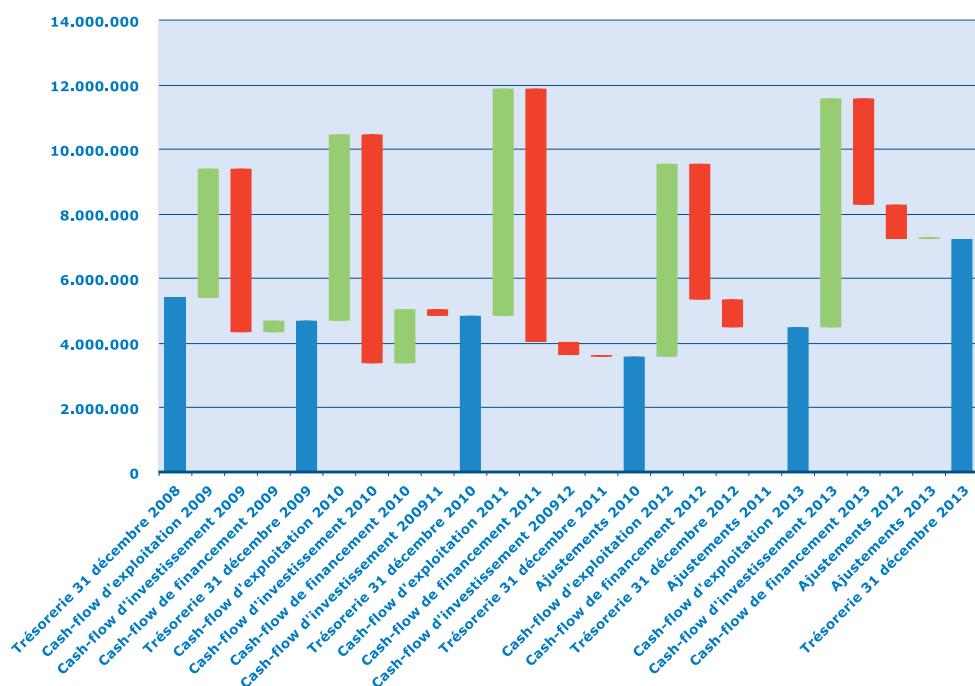
Les comptes sont établis selon les normes IFRS.

- Produits des activités ordinaires: + 8 %
- le chiffre d'affaires de **CARRIGRES**: 6,3 m EUR (-8 %)
- les loyers: 12,2 m EUR (+18 %)
- Les autres produits opérationnels récurrents concernent des refacturations de charges, le chiffre d'affaires du restaurant de la concession et des ventes diverses.
- Les charges opérationnelles récurrentes: -1 %
  - Amortissements: 3,0 m EUR (+ 9 %)
  - Matières (et variations de stocks): 2,2 m EUR (-11 %)
  - Frais de personnel: 2,7 m EUR (+2 %)
  - Autres charges: 5,3 m EUR (-8 %)
- Le résultat opérationnel récurrent augmente de 33 % à 6,5 m EUR.
- Les éléments opérationnels non récurrents portent sur des réductions de valeur sur créances.
- Les charges financières augmentent suite aux nouveaux crédits d'investissement.
- Les autres produits non opérationnels consistent en la plus-value sur la cession d'un terrain mentionnée plus haut.
- Le résultat net consolidé (part de groupe) et le résultat global revenant aux actionnaires s'établissent à 6,5 m EUR soit 2,03 EUR par action. Ces résultats sont stables par rapport à 2012 qui avaient bénéficié d'un effet non-cash et non récurrent de diminution des impôts différés à hauteur de 2,4 m EUR.

## Etat résumé des flux de trésorerie consolidés

000 EUR	2008	2009	2010 (ajusté)	2011	2012	2013
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4.104</b>	<b>5.382</b>	<b>4.702</b>	<b>4.863</b>	<b>3.574</b>	<b>4.465</b>
Cash-flow opérationnel après impôt	1.644	4.376	4.950	5.657	6.287	5.970
Variation du besoin de fonds de roulement	4.910	-357	698	1.348	-331	1.129
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>6.554</b>	<b>4.019</b>	<b>5.648</b>	<b>7.005</b>	<b>5.956</b>	<b>7.099</b>
Investissements	-4.231	-5.940	-7.761	-7.814	-5.221	-6.372
Désinvestissements	0	881	616	-36	1.037	3.097
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>	<b>-4.231</b>	<b>-5.059</b>	<b>-7.145</b>	<b>-7.85</b>	<b>-4.184</b>	<b>-3.275</b>
Dividendes	-421	-953	-612	-736	-893	-1.063
Variation des dettes	-700	1.314	2.290	363	12	-18
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>-1.121</b>	<b>361</b>	<b>1.678</b>	<b>-373</b>	<b>-881</b>	<b>-1.081</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>1.202</b>	<b>-679</b>	<b>181</b>	<b>-1.218</b>	<b>891</b>	<b>2.743</b>
Ajustement à la juste valeur de la trésorerie et écarts de conversion	76	-1	-20	-71	0	8
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>	<b>5.382</b>	<b>4.702</b>	<b>4.863</b>	<b>3.574</b>	<b>4.465</b>	<b>7.216</b>

\* des activités poursuivies pour les chiffres 2010 et 2011. \*\* Le tableau des flux de trésorerie de 2010 a été ajusté pour être comparable à celui de 2011 qui isole les flux de **MECELCO** comme celui d'activités abandonnées.



Les flux de trésorerie d'investissement de 2013 comprennent notamment la cession d'un terrain. Les flux de trésorerie de financement comprennent notamment le remboursement net d'emprunts auprès de banques congolaises pour le financement des constructions.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, sur les cinq dernières années le groupe a généré 30 m EUR de cash-flow opérationnel et a investi 33 m EUR en RDC.

Source de fonds	2009-2013		Utilisation de fonds
Cash-flow opérationnel*	29.727	33.108	Investissements*
Désinvestissements	5.595	4.257	Dividendes
Augmentation de dette	3.961	1.918	Augmentation de trésorerie
<b>TOTAL</b>	<b>39.283</b>	<b>39.283</b>	<b>TOTAL</b>

\* dont 11,251 de Carrigrès

\* dont 2,591 de Carrigrès

## Événements survenus après la clôture des comptes

- Début 2014, **TEXAF** a augmenté le capital de sa filiale **LA COTONNIERE** de l'équivalent de 2,1 m EUR pour restaurer ses fonds propres et lui permettre de rembourser ses dettes historiques, notamment à l'égard du Groupe; sa participation y est ainsi montée à 94 %. Cette filiale, qui détient des terrains dans le Kasaï Oriental et le Maniema, sera intégrée dans le périmètre de consolidation à partir de 2014.
- Aux côtés d'INCOFIN, de TRIODOS, de RESPONSABILITY, tous trois investisseurs spécialisés dans la microfinance et le développement durable, et d'un groupe de familles d'entrepreneurs de RD Congo, du Kenya et d'Ouganda, **TEXAF** a participé en début d'année à la création d'une nouvelle institution de microfinance en RD Congo: **I-FINANCE**. Après l'obtention de sa licence, **I-FINANCE** devrait pouvoir commencer dans quelques mois à servir la partie de la population de Kinshasa qui travaille en marge du secteur financier formel. Son succès sera mesuré non seulement par sa rentabilité financière mais également par son impact social. Elle est dotée d'un capital de 10 m USD, auquel **TEXAF** a contribué 10 %.
- **CARRIGRES** a souffert fin février et en mars d'un arrêt partiel de la production suite à la rupture d'une pièce mécanique importante. Par ailleurs, le directeur général a quitté l'entreprise qui est entretemps gérée ad intérim par son prédécesseur. Début 2014, sa zone d'exploitation a été étendue de 5 ha, soit un accroissement du gisement estimé à 5,9 millions de tonnes.

## Déclaration de risque

Le Conseil tient à rappeler que les actifs de la société sont situés en R.D.C. et que l'environnement particulier du pays comporte des risques. La R.D.C. fait partie des zones à déficit de gouvernance. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire.

**TEXAF** dont la devise de référence est l'Euro détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font majoritairement en devises étrangères (US\$ & Francs Congolais), et dont l'activité est exposée aux risques de change. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture car les termes sont aléatoires. Ce risque est cependant limité eu égard à la proportion restreinte de ces transactions en devises étrangères.

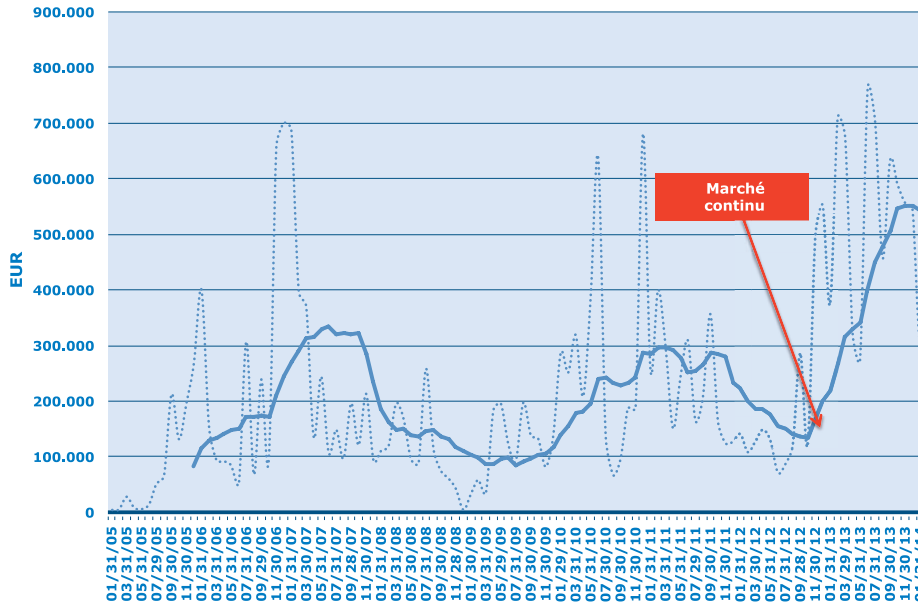
## Critères de performance

**TEXAF** entend atteindre des objectifs de performance en relation avec le facteur de risque de son environnement. C'est ainsi que des projets d'investissement immobiliers ou industriels doivent répondre à un critère de taux de rendement interne supérieur à celui pratiqué par des sociétés financières actives dans des régions plus stables. Ces critères sont revus à la lumière de l'évolution de cet environnement.

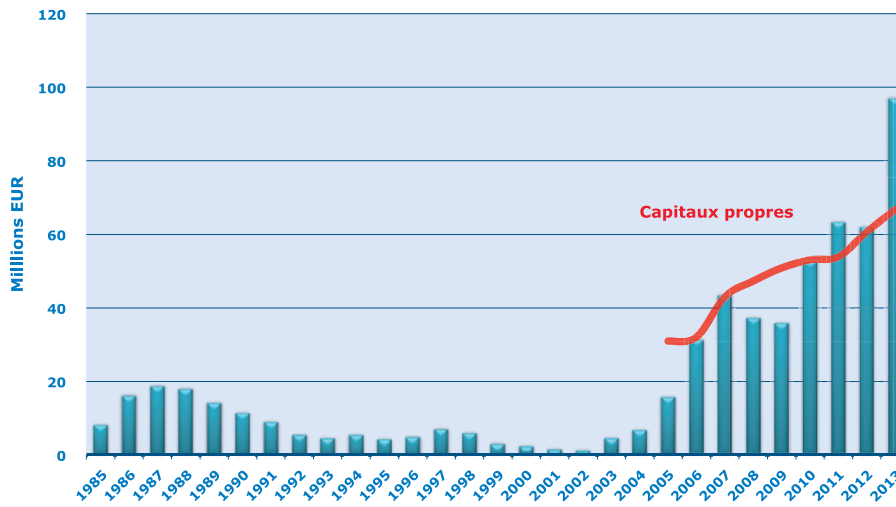
## Cours de bourse

Depuis le 12 décembre 2012, l'action **TEXAF** est cotée au marché continu. Elle est reprise depuis le 18 mars 2013 dans l'indice BEL Small. Au cours de l'année 2013 l'on constate une forte amélioration de la liquidité de l'action par rapport à la moyenne en 2012: + 84 % en nombre de titres et + 176 % en capitaux traités.

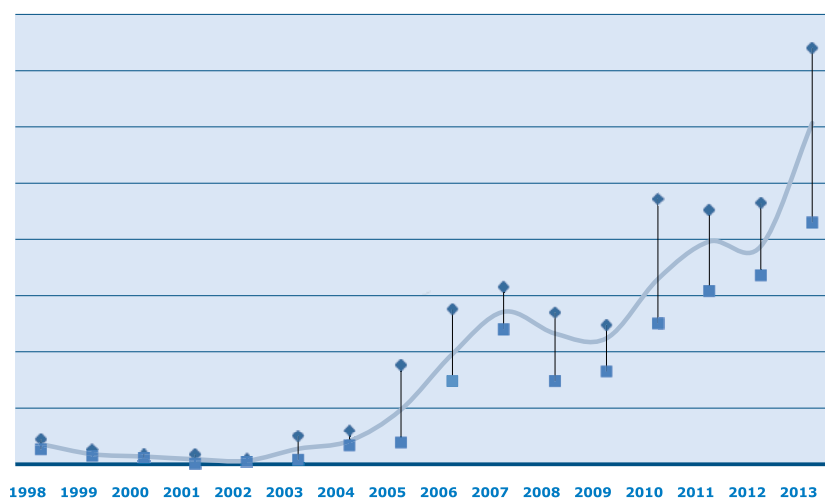
Moyenne mobile (12 mois) des actions traitées en bourse



Capitalisation boursière (cours moyen) / Fonds propres

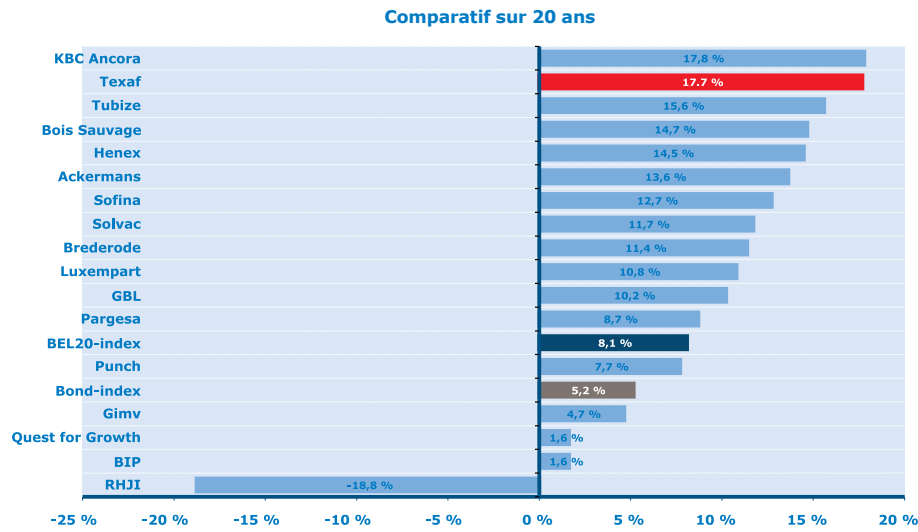


Cours moyen de TEXAF + max & min

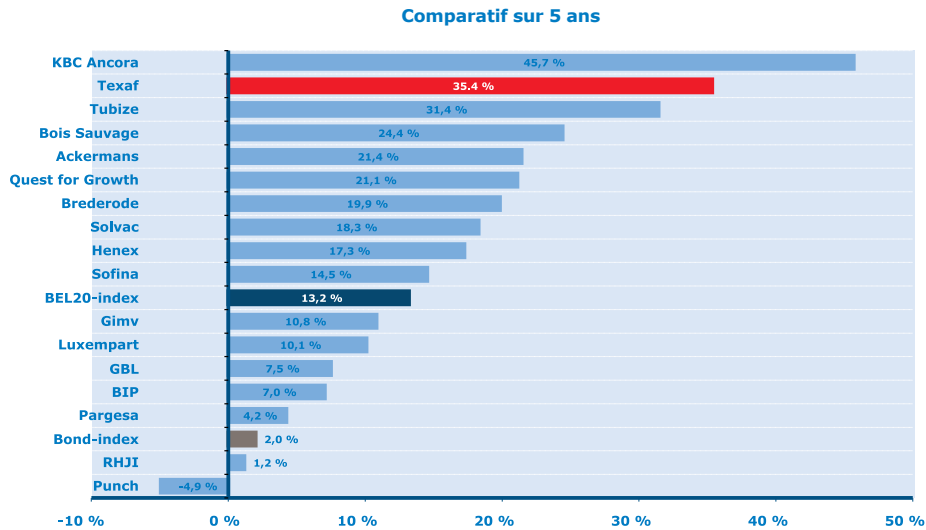


## Returns (cours + dividendes) des holdings sur 20 ans

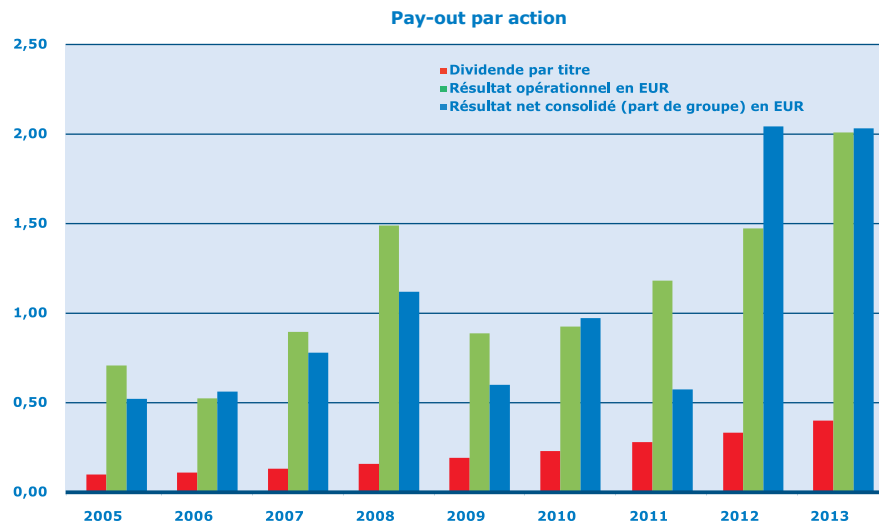
(source KBC Securities)



## Returns sur 5 ans



## Dividendes





	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dividende brut par titre	0,11	0,13	0,16	0,19	0,23	0,28	0,33	0,40
Dividende net par titre	0,08	0,10	0,12	0,14	0,17	0,21	0,25	0,30
<b>Dividende brut total</b>	<b>350.826</b>	<b>420.992</b>	<b>506.040</b>	<b>612.351</b>	<b>735.672</b>	<b>893.012</b>	<b>1.063.110</b>	<b>1.275.732</b>
<i>Variation</i>	10 %	20 %	20 %	21 %	20 %	21 %	19 %	20 %

## Site internet

Le site Internet de **TEXAF** est opérationnel depuis 2004: [www.texaf.be](http://www.texaf.be). Ce site contient toutes les informations utiles aux actionnaires.

## Responsabilité sociale et citoyenne du groupe

Le groupe **TEXAF** souhaite soutenir à son échelle des projets de développement en R.D.C. qui n'ont pas nécessairement un lien direct avec l'objet social du groupe mais qui contribuent à l'image que souhaite donner **TEXAF**. Dans un esprit de parfaite transparence le Conseil d'Administration de **TEXAF** a innové en 2012 en proposant dorénavant de soumettre à l'Assemblée Générale le budget affecté à un ensemble de projets. Il fait annuellement rapport de l'impact des interventions du groupe, qui ne sont pas nécessairement d'ordre financier.

En 2013, les quatre mêmes projets que précédemment ont fait l'objet d'un suivi particulier du groupe:

- Le premier concerne l'amélioration de la qualité de vie de la population de Lodja et ses alentours. Durement touchée par les pillages et les guerres successives, cette population doit faire face à un important taux de chômage et aux fléaux qui l'accompagnent (malnutrition, violence entre autres). Il est porté par le couple Pierre-Albert Nguelielé et Béatrice Yseboodt qui axent leur travail principalement sur la formation et l'éducation.
- Le deuxième touche à l'amélioration des soins de santé en R.D.C. et plus particulièrement de la prise en charge des enfants atteints de pathologies graves mais curables par une intervention médico-chirurgicale spécifique. Ce projet est porté par la Chaîne de l'Espoir Belgique, la Chaîne de l'espoir RD Congo et Espoir de vie regroupés au sein de l'asbl "CHIRPA".
- Le troisième est le projet COMEQUI dont l'objectif est de donner aux agriculteurs du Kivu les moyens de développer par eux-mêmes des actions concrètes de développement durable pour augmenter leurs revenus et subvenir aux besoins de leur famille (scolarisation des enfants, soins de santé,...)
- Et le quatrième est L'asbl AFRICA KIDS, née il y a 9 ans afin de réunir des fonds pour l'enfance orpheline en Afrique.

Mais il s'est ajouté un cinquième projet de nature culturelle celui-là:

- Il s'agit du nouvel Espace Texaf Bilembo. Cet Espace, unique à Kinshasa, est une initiative bénévole de deux passionnés du Congo: Chantal Tombu et Alain Huart. Il veut, d'une part, mettre en valeur les artistes congolais contemporains au travers d'expositions temporaires et, d'autre part, accueillir les écoliers de 12 à 18 ans pour les sensibiliser, au travers d'ateliers thématiques, à leurs racines (Bilembo signifie Trace en lingala), aux ressources agricoles du pays et aux défis d'un développement durable. A peine créé, l'Espace Texaf Bilembo a déjà beaucoup fait parler de lui

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise (cfr. infra) fait partie intégrante du rapport de gestion consolidé.

## Déclaration de responsabilité

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Au nom et pour compte du Conseil d'Administration

Philippe Croonenberghs  
Administrateur délégué

## CHIRPA

### INTERVIEW DE MARIANNE LE MARCHAND, ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF DE CHIRPA

CHIRPA est une asbl de droit congolais, née en 2008, qui regroupe plusieurs partenaires congolais, belges ou encore français autour d'un projet commun: redévelopper en R.D.Congo une capacité locale à prendre en charge des enfants dont la pathologie nécessite des soins médicaux et/ou chirurgicaux qui n'existent plus dans leur pays pour des raisons humaines (savoir-faire), techniques (infrastructure, équipement) ou encore financières (coût de l'environnement technique, accès financier aux soins).

Sont membres fondateurs et siègent comme administrateurs de CHIRPA Asbl les ONG Chaîne de l'Espoir-Belgique et Chaîne de l'Espoir-R.D.Congo, ainsi que l'asbl Espoir de Vie-Lisanga Lya Elikya. Cela va faire maintenant dix ans qu'ils collaborent ensemble pour organiser des missions médico-chirurgicales à l'Université de Kinshasa (Unikin) et la Clinique Ngaliema à Kinshasa.

Depuis 2003, pas moins de 22 missions cardiaques et urologiques ont déjà été réalisées: outre le soin apporté aux enfants souffrant de pathologies lourdes, ces missions ont pour vocation la formation d'une équipe pluridisciplinaire congolaise à travers un transfert de technologies Nord-Sud: 96 enfants cardiaques et 27 enfants souffrant de malformation du petit bassin ont déjà été opérés à Ngaliema depuis le début des missions, et 1004 consultations de cardiologie ont été effectuées à l'Unikin.

Les partenaires se mobilisent aujourd'hui pour mener à bien le projet ambitieux de développer durablement un centre de compétences médico-chirurgicales accessible au plus grand nombre d'enfants, notamment avec l'intégration d'une nouvelle unité de chirurgie et de soins intensifs pédiatriques aux normes sur le site de la Clinique Ngaliema.

*Quelles sont les pathologies concernées par le projet?*

MLM: Il s'agit de toutes les pathologies qui nécessitent une intervention médicale ou chirurgicale spécialisée qui doit être pratiquée dans un environnement sanitaire aux normes d'hygiène et de sécurité strictes.

On peut citer certaines chirurgies telles que par exemple la chirurgie orthopédique, notamment localisée à la colonne vertébrale, la chirurgie cardio-vasculaire, certaines chirurgies digestives et urologiques (surtout pour les malformations), la neurochirurgie ou encore certaines chirurgies réparatrices, notamment pour les grands brûlés.

Il est important de noter que ces chirurgies nécessitent un suivi rigoureux dans une unité de soins intensifs (USI) performante: ces USI sont également indispensables pour soigner les enfants en détresse respiratoire (suite par exemple à une pneumonie, des infections ORL, des crises d'asthme), les enfants souffrant d'infections majeures (comme par exemple suite à une pneumonie, une septicémie, une méningite, une péritonite), les enfants souffrant de traumatismes accidentels, de brûlures graves, ou encore en état de coma ou pré-coma suite à une malaria ou une déshydratation sévère.

*Combien d'enfants cela touche-t-il?*

MLM: Difficile à dénombrer par manque de statistiques fiables pour toutes les pathologies évoquées: en réalité plusieurs dizaines de milliers d'enfants par an!

Nous disposons de statistiques fiables pour ce qui concerne que les malformations congénitales, dont l'incidence mondiale est vérifiée à 3 % des naissances vivantes. Cela fait donc plus de 80.000 enfants/an qui naissent avec une malformation majeure en RDC, dont plus de 25.000 sont des malformations cardiaques.

On le sait peu dans nos pays occidentaux, mais près d'1 % des enfants naissent avec une malformation cardiaque. Celle-ci provoque très souvent le décès de l'enfant dans les pays en développement car l'acte médical ou chirurgical correcteur n'y est pas ou plus pratiqué.

Et que dire des formes acquises des malformations cardiaques! De récentes études menées dans plusieurs écoles d'Afrique Centrale révèlent que près de 3 % des enfants âgés entre 4 et 18 ans sont atteints d'une complication sévère d'une angine infectieuse (à streptocoque) mal soignée: le rhumatisme articulaire aigu (RAA). Le RAA constitue un problème majeur de santé publique en Afrique subsaharienne, qui s'explique par une série de facteurs socio-économiques classiques (pauvreté, mauvaise hygiène, habitat surpeuplé), ainsi que par l'offre de soins et de traitement insuffisante (mauvais traitement de l'infection, pas d'antibiotiques). Le RAA provoque une destruction des valves cardiaques: sans chirurgie appropriée, le patient en meurt.

Nous avons d'ailleurs à ce sujet défini en 2013 un programme de prévention important dans la Ville-Province de Kinshasa et dans certaines grandes villes de la RDC (Goma, Lubumbashi, Kisangani), pour lequel nous avons sollicité avec succès des financements publics (dont Wallonie-Bruxelles International - WBI) et privés: nous l'avons démarré au début de cette année-ci.

*Justement, en parlant de vos activités, où en êtes-vous dans la réalisation de votre projet?*

MLM: Globalement les trois premières années (2011-2014) ont été consacrées à la recherche de financements, à la structuration et à la définition d'un programme très complet, en collaboration avec les autorités sanitaires du pays, comprenant plusieurs axes d'interventions indispensables à la réussite de notre objectif: le renforcement de l'infrastructure et de l'équipement la Clinique Ngaliema qui accueille l'unité de chirurgie et de soins intensifs pédiatriques, la formation d'une équipe pluridisciplinaire locale (médecins, infirmiers, techniciens), le développement d'un mécanisme financier qui assure le meilleur accès possible à ces soins médico-chirurgicaux coûteux, et enfin l'amélioration de la détection et du traitement précoce de certaines pathologies dans les formations sanitaires "de première ligne", qui permettra soit de prévenir certaines chirurgies curatives, soit de référencer les patients vers le centre de compétences.

À ce sujet, les financements et soutiens qui nous ont été accordés durant cette période par certains mécènes privés, dont le groupe **TEXAF**, ont été tout à fait capitaux: ils nous ont permis de mener notamment plusieurs instructions, parfois fort longues et exigeantes, auprès de bailleurs de fonds publics importants tels que l'Agence Française de Développement (1,5M€ pour la "remise à niveau" de l'hôpital), la coopération fédérale belge (500k€ pour formation et accès aux soins), WBI (90k€ pour la prévention), et d'autres institutions privées.

Ces financements nous ont permis également de démarrer quelques actions de renforcement à la Clinique Ngaliema, qui seront étoffées maintenant avec les financements publics, dont: des travaux pour améliorer l'environnement sanitaire pour la réalisation des missions (2011), de l'apport d'équipement (2011, 2012, 2013: en 2013 50 lits d'hôpitaux et de l'équipement médical pour le service de pédiatrie), l'ouverture d'une consultation de cardiologie pédiatrique (en 2013, grâce à un don d'équipement en 2012), une assistance technique auprès de la Direction de la Clinique pour l'accompagner notamment dans les études relatives au chantier de l'unité de chirurgie et soins intensifs pédiatriques (2012), la poursuite des missions médico-chirurgicales de la Chaîne de l'Espoir en 2011 et 2012.

La mobilisation constante de nos mécènes locaux, malgré l'octroi de plusieurs financements publics, reste tout à fait primordiale: c'est elle qui garantira le fonctionnement d'un fonds de solidarité, qui est à ce jour indispensable pour garantir l'accès aux soins aux patients démunis, et qui permettra de compléter l'équipement déjà acquis, notamment pour le développement du cathétérisme cardiaque.

*Quand comptez-vous reprendre les missions médico-chirurgicales? Et quand pensez-vous que les premières interventions pourront être effectuées par les équipes locales de manière autonome?*

MLM: Nous avons malheureusement dû arrêter les missions en 2011 (cardiaque) et 2012 (urologique) à la Clinique Ngaliema en raison de la précarisation de l'environnement sanitaire: les conditions d'hygiène et de sécurité s'étaient dégradées et l'équipe médico-chirurgicale des Chaîne de l'Espoir-Belgique et R.D.Congo ont estimé que les risques de complications devenaient trop sérieux.

Nous les reprendrons lorsque le chantier de la construction et de l'équipement de l'unité de chirurgie et de soins intensifs pédiatriques, financé par le Gouvernement congolais grâce à la mobilisation constante des partenaires locaux depuis 2006, sera achevé. Nous pouvons raisonnablement prévoir que l'unité sera "exploitable" à la fin 2014 et espérons pouvoir réaliser de la chirurgie à cœur ouvert dès que possible.

Concernant les performances autonomes de l'équipe locale, nous pensons qu'une série d'interventions chirurgicales qui ne sont encore ni trop lourdes ni trop invasives pourront être réalisées d'ici la mi-2015. L'équipe en place aura déjà suivi une série de formations qualifiantes à l'étranger, et aura également bénéficié des formations pratiques lors des missions.

Les formations plus spécialisées prennent elles plus de temps, et certaines techniques demandent à être maîtrisées de manière graduelle. Nous comptons démultiplier le nombre des missions grâce à l'amélioration du plateau technique, des conditions sanitaires et des compétences de l'équipe locale notamment à court-terme pour le suivi des patients dans les phases post-opératoires: l'évaluation des spécialistes "Chaîne de l'Espoir" sera importante pour déterminer les paliers et étapes d'autonomisation des médecins locaux.

## COMEQUI

### RAPPORT DE MICHEL VERWILGHEN, PRÉSIDENT DE COMEQUI

Composée de volontaires bénévoles depuis sa création en 2008, l'asbl COMEQUI poursuit son objectif de donner aux populations rurales de la Région des Grands Lacs et plus particulièrement du Kivu, les moyens de mener par elles-mêmes des actions concrètes et efficaces de développement durable pour augmenter leurs revenus et ainsi subvenir aux besoins des membres de leur famille.

Pour réaliser son objectif, COMEQUI agit sur la promotion de productions agricoles, dont le café, qui répondent aux normes du commerce équitable et biologique, encourage la création de coopératives pour rassembler les acteurs de terrain, soutient des activités génératrices de revenus et insiste sur l'éducation en milieu rural.

En 2013, les projets soutenus par COMEQUI ont connu un fameux coup d'accélérateur avec un impact direct sur les bénéficiaires.

1. La coopérative caféicole AMKA a poursuivi l'amélioration de son organisation et va solliciter dans les prochains mois son agrément "Max Havelaar", ce qui permettra à ses membres de bénéficier de la prime "commerce équitable" pour le financement de projets d'intérêt collectif.
2. Le programme pépinière se poursuit avec la distribution annuelle de 400.000 plantules des meilleures variétés de café pour rajeunir les vergers. Il faut noter que les plantules produites en 2009 fournissent aujourd'hui une impressionnante quantité de café de qualité.
3. Le challenge de construire une station de lavage de café moderne est réussi et les caféiculteurs du bord du lac Kivu disposent aujourd'hui d'un outil performant pour traiter leur production et pour en obtenir un prix bien meilleur et ainsi accéder à des conditions de vie plus acceptables.
4. L'organisation de champs communautaires et leur mécanisation pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale capable d'alimenter les marchés locaux et créer des revenus complémentaires est maintenant opérationnelle sur plus de seize hectares et sous l'encadrement de l'Ingénieur agronome, Pépin Shabani.

5. Deux jardins scolaires pédagogiques dans deux écoles primaires offrent un outil didactique idéal pour les apprentissages transversaux et une source de financement par la vente de la production (payer le minerval et améliorer les conditions matérielles de l'école). Ils constituent une source alimentaire non négligeable vu l'état de dénutrition. De plus, soixante instituteurs ont pu bénéficier avec succès d'une formation basée sur l'exploitation pédagogique des jardins potagers scolaires grâce à trois enseignants bénévoles belges.
6. L'aide à une asbl locale regroupant plus de 550 femmes "vulnérables" ayant souffert de violences diverses ces dernières années: aide à la formation en alphabétisation, aide au développement de leurs activités génératrices de revenus (savonnerie, couture, apiculture, conserverie de fruits et légumes...) et aide à la gestion autonome de leur asbl.

Il convient de souligner l'enthousiasme des populations de la région qui participent avec joie et ardeur dans les différents projets.

Tout ceci ne pourrait se réaliser sans l'implication des bénévoles et du soutien financier de nos partenaires dont **TEXAF** que nous remercions vivement.

## Africa Kids

A travers l'asbl AFRICA KIDS, le groupe **TEXAF** soutient deux œuvres créées et dirigées par le P. Jean-Pierre Godding sj dans le quartier très défavorisé du rond-point Ngaba à Kinshasa.

La première est le centre Ndako Ya Biso ("notre maison" en lingala) qui accueille les enfants des rues avec l'objectif premier de les réunir durablement à leur famille, qui souvent les a rejeté en les accusant de sorcellerie. Cette action commence par une sensibilisation des acteurs locaux (police, chefs de quartier, mamans du marché, églises...) aux souffrances de ces enfants et à la porte de sortie que peut apporter le centre. Ensuite, une trentaine de garçons de 6 à 16 ans sont accueillis en journée avec une écoute psychologique personnelle, une douche, une lessive, un vrai repas, une alphabétisation, des soins médicaux...; une dizaine d'entr'eux, les plus jeunes ou les malades, peuvent aussi être hébergés de nuit. Depuis 2012, Ndako Ya Biso s'est dédoublé avec un centre pour une quinzaine de filles de 6 à 13 ans; comme elles sont encore plus vulnérables que les garçons, le centre les héberge aussi de nuit. En 2013, le centre a été complété par un bâtiment séparé destiné aux filles au-delà de 13 ans qui sont déjà tombées dans la prostitution et qui ont besoin d'un encadrement spécifique axé sur l'écoute et sur la formation professionnelle. Finalement, le centre enquête pour retrouver les familles, fait la médiation entre l'enfant et sa famille et continue à suivre la famille réunifiée (scolarisation, micro-crédit, gestion des conflits...).

Tout ceci demande beaucoup de personnel et le centre emploie une quarantaine de salariés et une quinzaine de mamans bénévoles. Mais les résultats sont là avec près de 200 enfants réunis à leur famille en 2013.

La deuxième est le Centre de formation professionnelle Saint-Joseph. Il offre à 250 jeunes du quartier (110 filles et 140 garçons) une formation professionnelle en deux ou trois ans et, à l'issue, un brevet d'Etat. Aujourd'hui, il y a des formations en couture, menuiserie, maçonnerie, soudure et électricité. Ce Centre répond à un grand besoin non seulement des jeunes sans avenir, mais aussi de l'économie congolaise qui manque cruellement de main d'œuvre qualifiée. Le groupe **TEXAF** soutient également ce centre de formation en prenant des stagiaires et a engagé plusieurs anciens élèves.

## Yema-Yema et la région du Sankuru

Depuis quelques années, **TEXAF** apporte un soutien logistique et financier aux activités développées par Béatrice et Pierre-Albert Nguelielé à Lodja, capitale du Sankuru, sous le nom de Yema-Yema ("petit à petit" en tetela).

Cette région, exactement au centre du pays, est une des plus isolées du Congo: pas d'électricité, pas d'eau courante, une dizaine de véhicules, un seul mat de GSM pour une ville de 600.000 habitants et sa région de 100.000 km<sup>2</sup>.

Béatrice a créé des écoles gardienne, primaire et pour les mamans dans des bâtiments appartenant au groupe. Pierre-Albert développe des champs-témoins de cultures vivrières dans plusieurs villages. En tant que pasteur et président de la société civile, il a aussi l'autorité pour régler des conflits et prévenir de nombreux abus de pouvoir.

Fin 2011, Philippe Croonenberghs, Jean-Philippe Waterschoot et Christophe Evers s'étaient rendus sur place pour se rendre compte du travail de Béatrice et Pierre-Albert et pour rencontrer les associations paysannes. L'objectif était de déterminer s'il serait possible d'apporter utilement un encadrement agronomique à des associations bien organisées.

C'est ainsi que les premiers contacts ont été pris avec l'Association d'Exploitation artisanale des Hévéas de Lokoha, qui regroupe les saigneurs d'hévéas dans une grande zone située entre 100 et 200 km au nord de Lodja. Ces plantations villageoises n'étaient plus exploitées depuis des dizaines d'années faute d'encadrement, d'acheteurs et de voies d'évacuation, privant toute cette population de revenus monétaires. La demande des paysans était donc claire: formation, matériel et achat de leur caoutchouc.

Au courant de l'année 2012, le projet s'est mis en place: le groupe **TEXAF** a acheté du matériel pour les saigneurs, engagé un ingénieur agronome en chef et deux adjoints et même pris en location-gérance la station agronomique de Mukumari. Cette station, localisée au cœur de la zone des hévéas, appartient à l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques mais était délaissée depuis des décennies: elle est maintenant la base du groupe dans la région et le centre de formation des saigneurs. Depuis l'installation de panneaux solaires et d'une liaison internet par satellite, elle est aussi le lien de cette région forestière avec le reste du monde.

En novembre 2012, Jean-Philippe Waterschoot et Christophe Evers sont retournés dans le Sankuru pour lancer officiellement la coopération avec les saigneurs et démarrer la production de caoutchouc. Ils se sont installés dans la station de Mukumari et ont visité plusieurs villages de producteurs. Le partenariat entre Texaf et les villages a été scellé par une cérémonie avec les chefs coutumiers et de nombreux cadeaux: lances, chèvres, poules, singe, porc-épic... Ils ont également parcouru 700 km de pistes pour reconnaître l'état des routes, des ponts et du beach pour les barges.

En 2013, 400 tonnes de caoutchouc ont été produites et vendues sur le marché international, apportant des revenus monétaires à des centaines de familles pour la première fois depuis près de 30 ans. Ce premier succès a rapidement été connu dans la région et des villages dans d'autres zones du Sankuru ont contacté **TEXAF** pour relancer leurs plantations et s'inscrire dans son programme d'encadrement et d'achat.

Aujourd'hui, la question se pose si ce programme a le potentiel de passer d'un stade "caritatif" à un stade véritablement commercial avec une croissance sensible des volumes et une rentabilité pour tous les acteurs. Ceci permettrait d'inscrire ces développements dans le très long terme avec une politique d'investissement et de création de pépinières, source de nouveaux arbres. Les défis restent considérables mais, en 2014, une étude agronomique spécialisée sera effectuée pour déterminer si cette vision est viable et dans quelles conditions.

## Espace Texaf Bilembo

L'espace Texaf Bilembo est une nouvelle création de 2013. C'est le produit de la rencontre entre un couple de passionnés du Congo et de sa culture, Chantal Tombu et Alain Huart, bien connus jusqu'en Belgique pour leurs ouvrages magnifiques sur le pays, et le groupe **TEXAF** qui dispose de locaux industriels historiques impressionnants au cœur de la ville de Kinshasa.

C'est ainsi qu'est né ce centre culturel et éducatif. Aménagé dans 1.000 m<sup>2</sup> d'ateliers de l'ancienne usine textile, complets avec toits en hachette, poutrelles d'acier et béton poli, il peut accueillir confortablement des œuvres de tout format et des centaines de visiteurs dans une ambiance "post-industrielle" très propice à l'art contemporain. L'action de l'Espace Texaf Bilembo se développe dans deux axes.

D'une part, c'est une galerie d'art destinée à promouvoir les artistes congolais contemporains. Elle fonctionne très classiquement avec une suite d'expositions temporaires thématiques, qui se succèdent au rythme du dynamisme des animateurs. C'est ainsi que, pour sa première saison, l'Espace Texaf Bilembo a présenté successivement:

- une exposition collective inaugurale avec des artistes aussi variés que le peintre Mbaya qui réinterprète les œuvres traditionnelles congolaises, le céramiste Kisase dont les petits personnages évoquent les proverbes de la sagesse ancestrale, le sculpteur Mode Mpane qui fait apparaître des visages dans des bois précieux, le créateur de robots humoristiques Bienvenu Nanga, le "slameur" Araignée ou le peintre déjà bien établi Francis Mampuya,
- la Fête du Livre de Kinshasa avec des conférences, des débats et des présentations de nouveaux ouvrages,
- la Journée Mondiale de l'Alimentation
- une exposition consacrée aux peintres populaires de Kinshasa, qui forment sans doute le style le plus célèbre de la création contemporaine congolaise
- une exposition et happening "Mémoire de femmes" d'Amal Kharrat

En mars-avril 2014, deux artistes exposent: la photographe Odewa avec "Femmes é senss" et le peintre "écologiste" Dossou.

D'autre part, c'est un lieu d'éducation et d'ouverture pour les enfants des écoles secondaires de Kinshasa qui, dans leur grande majorité, n'ont jamais l'opportunité de quitter leur salle de classe à la découverte guidée de leur ville et leur pays. Les classes passent une journée entière dans le centre en suivant un parcours centré sur la notion de Bilembo, "traces" en lingala, qui part des valeurs traditionnelles de l'initiation des Anciens, en passant par les récits de grandes femmes de l'histoire du Congo pour aboutir aux défis actuels du pays: explosion démographique, conservation de la nature, agriculture durable, nutrition équilibrée, gouvernance...

L'objectif est d'accueillir ainsi 8.000 élèves par an.

# Rapport de gestion de TEXAF S.A.

Les comptes 2013 ont été établis sur base des dispositions légales et réglementaires en Belgique. Les comptes annuels présentent un bénéfice de 3.727 milliers EUR au 31 décembre 2013. L'évolution des activités de la société et de ses filiales a été décrite dans le rapport sur les comptes consolidés ci-avant.

Les actifs de **TEXAF** sont pour l'essentiel situés en République Démocratique du Congo considérée comme zone à déficience de gouvernance, et sont donc soumis à un risque politique et environnemental particulier.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans ce rapport annuel fait partie intégrante du rapport de gestion.

## Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération d'entreprise repris dans ce rapport annuel fait partie intégrante du rapport de gestion.

## Comptes annuels abrégés

Les comptes annuels de TEXAF S.A. sont présentés ci-après dans un schéma abrégé.

Conformément au Code des Sociétés, les comptes annuels de TEXAF S.A., ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles sur demande au siège de la société. Le Commissaire a exprimé en date du 9 avril une opinion non modifiée sur les comptes annuels de Texaf S.A avec paragraphe d'observation concernant les risques inhérents à la présence des principaux actifs du groupe en RDC et à l'environnement économique et réglementaire de ce pays.

ACTIF	31.12.11	31.12.12	31.12.13
Actifs immobilisés	37.937	39.471	40.119
Actifs circulants	3.011	3.762	8.471
	<b>40.948</b>	<b>43.233</b>	<b>48.590</b>
<b>PASSIF</b>			
Capitaux propres	36.688	38.767	41.219
Dettes	4.260	4.466	7.371
	<b>40.948</b>	<b>43.233</b>	<b>48.590</b>
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>			
Ventes et prestations	2.050	1.636	1.762
Coût des ventes et prestations	-1.626	-1.566	-1.781
Bénéfice d'exploitation	424	70	-19
Résultat financier	1.155	1.437	1.334
Bénéfice courant avant impôt	1.579	1.507	1.315
Résultat exceptionnel	13.572	1.802	3.767
Bénéfice de l'exercice avant impôt	15.151	3.309	5.082
Impôt sur le résultat	-685	-167	-1.355
Bénéfice de l'exercice à affecter	14.466	3.142	3.727

## Commentaires sur le résultat

Les ventes et prestations comprennent des locations immobilières récurrentes à hauteur de 1,55 million EUR, stables par rapport à 2012. La société a débuté en 2013 une activité de négoce de caoutchouc dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 2013 à 173 milliers EUR.

Les coûts d'exploitation sont en augmentation de 9 % constitués principalement de provisions pour taxes diverses.

Les produits des immobilisations financières concernent principalement les intérêts sur les créances **UTEXAFRICA** (1,2 million EUR) et **ANAGEST** (0,1 million EUR).

En 2011, **TEXAF** a cédé à **ANAGEST** sa participation en **COTEX**, dégageant une plus-value de 12,7 millions EUR.

En 2012, **TEXAF** a cédé sa participation en **MECELCO** dégageant une plus-value de 1,1 million EUR.

En 2013, **TEXAF** a cédé une villa située sur un terrain excentré, dégageant une plus-value de 3 millions EUR.

Par ailleurs, le Conseil a décidé d'opérer une reprise de réduction de valeur sur la créance **UTEXAFRICA** à hauteur de 0,73 million EUR (contre 0,72 million EUR en 2012) selon une réactualisation de cette créance dont le total s'élève à 29,7 millions EUR.

## Evénements survenus après la clôture des comptes

Début 2014, **TEXAF** a augmenté le capital de sa filiale **LA COTONNIERE** de l'équivalent de 2,1 m EUR pour restaurer ses fonds propres; sa participation y est ainsi montée à 94 %. Cette filiale, qui détient des terrains dans le Kasai Oriental et le Maniema, sera intégrée dans le périmètre de consolidation à partir de 2014.

Aux côtés d'INCOFIN, de TRIODOS, de RESPONSABILITY, tous trois investisseurs spécialisés dans la microfinance et le développement durable, et d'un groupe de familles d'entrepreneurs de RD Congo, du Kenya et d'Ouganda, **TEXAF** a participé en début d'année à la création d'une nouvelle institution de microfinance en RD Congo: **I-FINANCE**. Après l'obtention de sa licence, **I-FINANCE** devrait pouvoir commencer dans quelques mois à servir la partie de la population de Kinshasa qui travaille en marge du secteur financier formel. Son succès sera mesuré non seulement par sa rentabilité financière mais également par son impact social. Elle est dotée d'un capital de 10 m USD, auquel **TEXAF** a contribué 10 %.

## Perspectives 2014 de TEXAF SA

Les perspectives pour 2014 sont tributaires de l'évolution de la situation économique et politique de la RDC. Les loyers devraient rester stables en 2014.

## Intérêts opposés

Une décision a été prise qui tombe dans le champ d'application de l'article 523 du Code des Sociétés. Elle est détaillée dans la Déclaration de Gouvernance d'entreprise du présent rapport.

Autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés:

- Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement.
- Le conseil d'administration mentionne que ni la société, ni une filiale directe, ni quelque autre personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société ou d'une filiale directe n'a acquis de parts ou de certificats de la société.
- Aucune augmentation de capital ou émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription n'ont été décidés au cours de l'exercice par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.
- La société ne détient pas de succursale.
- Le conseil d'administration confirme que la société n'est pas exposée au risque de crédit, de liquidité ou de trésorerie pour l'évaluation de ses actifs financiers.
- Le Comité d'audit est composé d'au moins un administrateur qui répond aux critères d'indépendance et de compétence de l'article 526 ter du Code des Sociétés.
- Les règles d'évaluation sont continues par rapport à l'exercice précédent.

## Affectation du résultat

Confiant dans l'évolution positive des activités du groupe **TEXAF** en RDC le Conseil propose d'augmenter de 20 % le dividende et de distribuer 1.275.732 EUR soit 0,30 EUR net par action payable à partir du 23 mai 2014 contre remise du coupon n° 3 aux sièges et succursales de la banque Belfius.

Proposition d'affectation du bénéfice:

Bénéfice de l'exercice	3.727.090 EUR
Bénéfice reporté	22.728.814 EUR
Bénéfice à affecter	<u>26.455.904 EUR</u>
Dotations à la réserve légale	-118.592 EUR
Rémunération du capital	<u>-1.275.732 EUR</u>
Report à nouveau	25.061.580 EUR

## Nominations des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Messieurs Philippe Croonenberghs et Christophe Evers viennent à échéance. Ils se représenteront à l'Assemblée Ordinaire du 13 mai pour un renouvellement de leur mandat d'une durée de 3 ans. Madame Pascale Tytgat se présentera comme administrateur indépendant, et Monsieur Michel Gallez comme administrateur, aux suffrages à cette assemblée.

## Agenda financier

- Mardi 13 mai 2014 à 11 h: Assemblée Générale Annuelle et Assemblée Générale Extraordinaire
- Vendredi 16 mai 2014: Communiqué trimestriel
- Vendredi 23 mai 2014: Paiement du dividende
- Vendredi 29 août 2014: Publication des résultats semestriels
- Vendredi 14 novembre 2014: Communiqué trimestriel
- Mi-février 2015: Publication des résultats annuels 2014.

Le Conseil d'Administration

# Déclaration de gouvernance d'entreprise

## Adhésion au Code de Corporate Governance

Le Conseil examine régulièrement la conformité du contenu de la charte aux lois et règlements applicables. La version actuelle de la charte a été approuvée le 15 décembre 2010.

Cette charte confirme l'adhésion de **TEXAF** au Code belge de Corporate Governance (2009), à ses principes ainsi qu'à la quasi-totalité de ses lignes de conduite. Les quelques dérogations sont justifiées par la taille de **TEXAF**, à savoir, les administrateurs non-exécutifs ne se sont pas réunis sans la présence des administrateurs exécutifs (article 4.1), le comité d'audit ne comporte que deux membres (article 5.5) et il n'existe pas de règlement d'ordre intérieur du management exécutif (article 6.1).

Le Conseil a également arrêté la Charte du Comité d'Audit et celle du Comité de Nomination et de Rémunération.

Le texte complet de la Charte de gouvernance figure sur le site de **TEXAF**: [www.texaf.be](http://www.texaf.be).

Le rapport de gouvernance repris dans ce rapport annuel 2013 fait partie intégrante du rapport de gestion.

## Composition du conseil d'administration

	Expiration du mandat
<p><b>Dominique Moorkens</b> (1948) Président, indépendant</p> <p>Dominique Moorkens a débuté sa carrière au sein du groupe Alcopa comme responsable d'une concession automobile. A partir de 1981, il en a pris la direction et, en cette qualité, a restructuré le groupe dans le cadre des principes de la bonne gouvernance. Le groupe Alcopa dont il assure aujourd'hui la Présidence du Conseil est actif dans la distribution de véhicules à 4 et à 2 roues ainsi que dans la distribution de mobilier de bureau. Son chiffre d'affaires est supérieur à 1,3 milliard EUR et est réalisé sur 11 pays européens ainsi que sur la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Le groupe emploie plus de 2.000 collaborateurs. Ses fonds propres dépassent 340 millions EUR.</p> <p>Dominique Moorkens est également administrateur de Carmeuse et président du Conseil de Connect Group.</p> <p>Il est engagé dans de nombreuses associations axées sur la gouvernance et l'entrepreneuship; président du Conseil de FBNet et Pulse Foundation, administrateur de Guberna. Il est consul honoraire de la République de Corée.</p>	2016
<p><b>Herman De Croo</b> (1937) Vice-président, non-exécutif</p> <p>Herman de Croo est le doyen du Conseil car il est administrateur depuis 1981. Ses mandats successifs ont été interrompus à chaque fois qu'il devint ministre: Éducation Nationale, Communications, P.T.T., Pensions, Commerce Extérieur. Il est bourgmestre honoraire de Brakel, Flandres Orientales, il y siégeât effectivement durant des décennies. Il est très actif dans le Comité d'Avis chargé des questions européennes et à la Commission des Affaires Etrangères. Il est président du CRE-AC, Centre de Recherche et d'Expertise d'Afrique Centrale. Il est également Président de l'European Transport Safety Council du Veteran Cars Museum Autoworld et de la Fondation Cardiologique Princesse Liliane.</p> <p>Herman De Croo est Docteur en Droit ULB. Il a professé à University of Chicago (Law School), à l'ULB (droit public) et à la VUB (Common Law et Civil Law). Il est l'auteur de très nombreuses publications.</p> <p>Herman De Croo connaît bien le Congo qu'il a visité à de nombreuses reprises.</p>	2015
<p><b>Bernard de Gerlache de Gomery</b> (1948) Vice-Président, non-exécutif</p> <p>Bernard de Gerlache est Docteur en Droit UCL et Master of Business Administration de la Boston University. Après avoir été Directeur à la Banque du Benelux, Associé-Gérant du Comptoir d'Escompte de Belgique et Administrateur Délégué de Sipef, il est Administrateur Délégué de Belficor (Banque d'affaires). Il est administrateur de sociétés dont notamment la Floridienne et Quest for Growth; il est Président des Editions Dupuis et est Past-Président de la Chambre de Commerce Belgo-Africaine CBL-ACP et Administrateur de celle-ci.</p>	2015
<p><b>Philippe Croonenberghs</b>(1950) CEO Exécutif</p> <p>Licencié en sciences économiques appliquées U.F.S.I.A., Philippe Croonenberghs a débuté sa carrière par une mission de 3 ans en Irak. Il a rejoint TEXAF en 1985. Chargé par son actionnaire Cobepa de dossiers d'investissements, il occupa entre 1992 et 2002 divers postes d'administrateur au sein d'entreprises telles qu'Ibel, Zénitel, Uco, URS, Fortales. En 2002 il organise un MBO sur TEXAF dont il est l'Administrateur Délégué.</p>	2017 (sous réserve d'approbation par l'Assemblée de 2014)
<p><b>Christophe Evers</b> (1960) Exécutif</p> <p>Ingénieur commercial de l'École de la Solvay Brussels School, Christophe Evers débuta sa carrière chez Umicore. En 1989 il rejoint Cobepa où il devient directeur financier et membre du Comité de Direction. En 2001 il est "Chief Business Development and Planning Officer" et membre du Comité de Direction de la Poste belge. De 2004 à 2010, il a été associé dans la banque d'affaires Lorentz, Deschamps &amp; Associés. Christophe Evers est professeur à la Solvay Brussels School. Auteur de nombreuses publications financières, il est également membre de l'Association Belge des Analystes Financiers.</p>	2017 (sous réserve d'approbation par l'Assemblée de 2014)



**Michel Gallez** (1958) 2017 (sous réserve d'approbation par l'Assemblée de 2014)

Non-exécutif

Diplômé de l'École Pratique des Hautes Etudes Commerciales à Bruxelles, il dispose d'une longue expérience en Afrique dans le textile, d'abord détaché à Kinshasa par le groupe anglais Tootal Textiles en tant que directeur financier de CPA Zaïre et depuis 1994 dans le groupe Cha pour lequel il a mis en place un réseau de distribution de produits textiles à travers l'Afrique, a occupé diverses fonctions de direction financière et générale et siégé aux conseils d'administration de plusieurs sociétés de ce groupe. Il a été le dernier Administrateur Directeur Général de Congotex, et occupe actuellement la fonction d'Administrateur Exécutif de United Nigerian Textiles qui est le plus grand groupe d'usines textiles du Nigeria.

**Nicole Hardenne** (1941) jusqu'à la date de sa démission en mars 2014

Non-exécutif

Docteur en Droit ULB, Nicole Hardenne débuta sa carrière au ministère des affaires économiques, notamment au service des assurances, au commissariat à l'énergie atomique, au service juridique et aux services généraux. Entrée en 1974 chez Cobepa en tant que Secrétaire Général, elle en devient Administrateur Délégué de 1988 à 2001. Nicole Hardenne occupa divers mandats d'administrateur notamment dans les secteurs des assurances, de la grande distribution, et de la banque. Actuellement elle est Présidente des Carrières du Hainaut, administrateur du Groupe Josi et de divers groupes privés.

**Jean-Pierre Kiwakana Kimayala** (1943) 2015

Indépendant

Economiste de formation (Université d'Anvers), Jean-Pierre Kiwakana a exercé de nombreuses fonctions en RDC. Il fut ainsi Conseiller économique au Bureau de la Présidence en 1968, Adjoint au Commissaire Général de la FIKIN. Depuis 1977, il dirige le groupe SESOMO (Secrétariat social) dont il est l'actionnaire principal. Actuellement, il est Premier Vice-président National de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et Président d'Ecobank en RDC.

**Pascale Tytgat** (1960) 2017 (sous réserve d'approbation par l'Assemblée de 2014)

Indépendant

Ingénieur commercial de l'École de la Solvay Brussels School (1983) et titulaire d'un certificat IFRS de l'Université Catholique de Louvain (2005), Pascale Tytgat est réviseur d'entreprises (1990) et membre de la Commission de Contrôle de Qualité (1995) de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise de Belgique. Elle est associée-gérante fondatrice de BST Réviseurs d'Entreprises (1991). Elle accomplit en outre de nombreuses missions d'expertise financière.

**Jean-Philippe Waterschoot** (1963) 2015

Exécutif

Ingénieur civil – Faculté des Sciences Appliquées ULB (ICME 88), Jean-Philippe Waterschoot débute sa carrière à Lubumbashi au sein du groupe TEXAF en 1989. Ayant respectivement occupé divers postes opérationnels à l'usine textile UTEXAFRICA, il en était l'Administrateur Directeur Général jusqu'au moment de l'apport de la branche textile à CONGOTEX. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets.

Il est Président de l'École Belge de Kinshasa, Administrateur et Président de la Commission Energies à la Fédération Nationale des Entreprises du Congo, Administrateur de l'asbl CHIRPA (Chirurgie Pédiatrique en Afrique), administrateur du Fonds fiduciaire "OKAPI" pour le financement des aires protégées en RDC, administrateur du Cercle Économique Européen et Conseiller en Diplomatie Economique auprès de l'Ambassade de Belgique à Kinshasa. Il est Officier de l'Ordre de Léopold.

**Albert Yuma Mulimbi** (1955) 2015

Exécutif

Maître en sciences économiques appliquées UCL, Albert Yuma a, depuis 1983, gravi tous les échelons hiérarchiques d'UTEXAFRICA jusqu'au poste d'Administrateur Directeur Général qu'il partage avec Jean-Philippe Waterschoot. Homme influent en RDC, Albert Yuma est Président de la Fédération Patronale du Congo (FEC), administrateur de la Banque Centrale du Congo et président du comité d'audit, Président de Gécamines. Il siège au Conseil du Bureau International du Travail à Genève. Il est vice-président de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE). Il Préside la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones "CPCCAF". Il est administrateur de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise. Il est Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration était ainsi composé de 9 administrateurs; 2 d'entre eux sont indépendants, 4 sont exécutifs (dont 2 résidents en RDC), 5 sont non-exécutifs (y-compris les indépendants).

Les administrateurs sont nommés pour une période de 3 ans renouvelable.

En mars 2014, le Conseil a reçu la démission pour convenance personnelle de Nicole Hardenne. Elle avait rejoint ce Conseil en 1978. Elle a donc accompagné la société tant dans ses périodes fastes, comme le renouvellement de l'usine textile ou le développement du patrimoine immobilier, que dans les temps difficiles des pillages, des guerres et des lourdes pertes financières. A tout moment, elle a aidé la société avec ses analyses pointues, son sens des priorités, son jugement sûr et son éthique des affaires. Le Conseil tient à l'en remercier particulièrement chaleureusement.

## Fonctionnement du Conseil d'Administration

En 2013 le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises.

La liste des présences individuelles des administrateurs se présente comme suit:

• Nicole Hardenne	0	0 %
• Bernard de Gerlache	5	100 %
• Philippe Croonenberghs	5	100 %
• Christophe Evers	5	100 %
• Herman De Croo	5	100 %
• Jean-Pierre Kiwakana	5	100 %
• Dominique Moorkens	5	100 %
• Albert Yuma Mulimbi	3	60 %
• Jean-Philippe Waterschoot	5	100 %

Les administrateurs excusés l'ont été pour raison de force majeure. Leur avis sur les points essentiels de l'Ordre du jour a été recueilli avant la réunion.

Au cours de ces réunions le Conseil a traité:

- des sujets relevant de ses obligations légales tels que l'établissement des comptes, du rapport annuel et du rapport semestriel ainsi que de la préparation des Assemblées des actionnaires
- de l'analyse et de l'application à la société des règles IAS/IFRS
- de divers projets d'investissements envisagés
- de la gestion du patrimoine immobilier
- du suivi de **CARRIGRES**
- du suivi du dossier **IMBAKIN** (récupération d'une créance sur l'État) et de la scission partielle de **TEXAF**
- de l'amélioration des différents aspects de gouvernance
- de la cession d'un terrain
- de la sécurisation juridique et physique des actifs du groupe en RDC
- des négociations avec le groupe Cha pour l'apport de leur participation en **IMMOTEX**
- du déménagement de la société et de son contrat de bail
- du plan stratégique à moyen terme.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

## Comités du Conseil d'Administration

### Comité d'audit

Au 31 décembre 2013, le Comité d'Audit est formé de Madame Hardenne qui le préside et de Monsieur Moorkens. Il est prévu que Madame Tytgat rejoigne le Comité si elle est nommée par l'Assemblée générale du 13 mai 2014. En 2013, le comité d'audit s'est réuni à 2 reprises.

Les travaux du Comité d'audit ont porté sur:

- les travaux de clôture de l'exercice 2012
- l'établissement d'une situation au 30 juin 2013
- le suivi de l'application des règles d'évaluation, en particulier au regard des normes IAS/IFRS
- le suivi de la communication financière
- le suivi du contrôle interne et de la gestion des risques
- la modernisation des outils et procédures comptables
- la modernisation des outils et procédures de gestion des stocks.

### Comité de nomination et de rémunération

Au 31 décembre 2013, le Comité de Nomination et de Rémunération est formé de Madame Nicole Hardenne, de Messieurs Bernard de Gerlache, Jean-Pierre Kiwakana et Dominique Moorkens qui le préside. En 2013, le Comité s'est réuni à 1 reprise. Le CEO a assisté à la réunion sauf pour les points le concernant.

Les travaux ont porté sur l'établissement de recommandations relatives à:

- la fixation des rémunérations variables,
- l'opportunité de modifier la composition du Conseil d'Administration.

Et en particulier, le Comité a émis les propositions afin:

- d'appliquer la partie variable des rémunérations de 2012 du management exécutif suivant la règle définie (cf. infra),
- de fixer la rémunération 2013 des membres du management exécutif ainsi que la rémunération des administrateurs.

## Processus d'évaluation du Conseil d'Administration

et des administrateurs individuels. Il utilise pour ce faire le "toolkit" de Guberna-Institut des Administrateurs. En 2013, il a procédé à un pareil examen et le Président a notamment rencontré chacun des administrateurs en tête-à-tête.

## Commissaire

PricewaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SCCRL., représenté par Monsieur Alexis Van Bavel.

## Direction

- Philippe Croonenberghs, CEO
- Christophe Evers, CFO groupe **TEXAF**
- Etienne Janne d'Othée, Directeur Financier **TEXAF** et Compliance Officer
- Jean-Philippe Waterschoot, Administrateur Directeur Général d'**UTEXAFRICA** chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- Albert Yuma Mulimbi, Administrateur Directeur Général d'**UTEXAFRICA** chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- Freddy Vandenhoute, Directeur Général a.i. **CARRIGRES**.

## Système de gestion des risques et contrôle interne

Le conseil d'administration est responsable du maintien de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adéquats, adaptés au fonctionnement du groupe et à l'environnement dans lequel il évolue. Ces systèmes visent essentiellement à garantir au Conseil d'Administration, avec un degré raisonnable de certitude, qu'il sera informé en temps utile des progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels du groupe, que les reportings financier et non financier soient fiables, que les actifs du groupe soient préservés et que les passifs soient identifiés et gérés.

Le comité d'audit, pour le compte du conseil d'administration, effectue un suivi des risques et des contrôles et rapporte ses observations au conseil d'administration.

### Gestion des risques

L'identification et l'analyse des risques est effectuée par la direction et discutée en conseil d'administration, et leur gestion est évaluée par le comité d'audit. Le conseil d'administration est composé entre autres de deux membres exécutifs ainsi qu'un administrateur indépendant basés en RDC. Ceux-ci évaluent en permanence les risques inhérents au groupe et en rapportent au conseil.

### Contrôle interne

Le groupe a mis en œuvre un ensemble de politiques et procédures en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités, la protection et la sauvegarde du patrimoine, et la qualité de l'information.

Les filiales consolidées établissent annuellement un budget consolidé en normes IFRS, ainsi que des budgets opérationnels par entité juridique, qui servent de base de comparaison pour l'exercice sous revue. Elles établissent également des comptes trimestriels détaillés accompagnés de nouvelles prévisions pour l'année en cours. Ces comptes sont analysés par le CEO ainsi que par le CFO et commentés au conseil d'administration. Les comptes des filiales sont transmis mensuellement à la maison-mère.

Les litiges sont suivis par la responsable juridique basée en RDC et font l'objet d'un reporting systématique au Conseil d'Administration.

Le principe de double signature est appliqué systématiquement dans le groupe.

Les mesures de contrôle interne sont continuellement revues et améliorées, notamment par la définition de procédures et par l'automatisation de certaines tâches.

## Règles de conduite

Le Conseil d'administration a eu à se prononcer en novembre 2013 sur un point ayant trait à un conflit d'intérêt dont voici verbatim le compte-rendu dans le procès-verbal du Conseil:

"Le 28 août le Conseil avait accepté la proposition faite par SFA de location à **TEXAF** du plateau aménagé de l'Avenue Louise pour un bail de 9 ans au prix de 72.000 EUR/an. Cette acceptation s'est faite dans le respect de l'article 523 qui régit le conflit d'intérêt. Le Conseil avait cependant demandé un rapport d'expertise plus argumenté que celui présenté. En réalité, il n'a pas été possible de recevoir un rapport d'expert reconnu pour un plateau aménagé comme proposé par SFA, l'expert ne pouvant s'avancer sur le degré de finition des travaux d'aménagement d'une part et d'autre part ce

type de location n'est pas fréquent, le locataire se chargeant habituellement de ses aménagements. En conséquence seule une valeur du plateau à l'état brut a pu faire l'objet d'une expertise. Ce rapport est joint. Contact a été pris avec plusieurs administrateurs et le reviseur: sous réserve de l'accord du conseil, c'est finalement Texaf qui se charge de l'aménagement du plateau qu'elle occupera. En contrepartie SFA octroiera un loyer de 15 années afin de permettre à **TEXAF** d'amortir ces frais d'aménagement.

Les nouvelles conditions proposées pour la location des 310 m<sup>2</sup> et des 5 parkings:

Bureaux	145	EUR/m <sup>2</sup>	44.950	15 ans, indexé
Parking Box fermé	2	150	3.600	
Emplacements Louise 130a	3	125	<u>4.500</u>	
			53.050	EUR

La procédure prévue par l'Article 523 est à nouveau d'application et Monsieur Croonenberghs quitte la réunion afin de ne pas assister aux délibérations relatives à cette opération ni prendre part au vote.

Le Conseil délibère en demandant une porte de sortie pour Texaf après 9 ans en cas de force majeure. Le Conseil validera définitivement la décision dès l'obtention du contrat de bail, et ce par échange de courriels entre les membres du Conseil."

Il n'y a pas eu de transactions sur des titres **TEXAF** par des personnes initiées en 2013.

Transactions avec la société: au cours de l'exercice 2013, il ne s'est pas présenté d'autre cas de transactions avec la société que celui cité ci-dessus.

## Eléments pouvant avoir un impact sur une offre publique d'achat

Il n'y a qu'une classe d'actions et il n'existe aucune restriction ni aux transferts d'actions ni à l'exercice du droit de vote. Aucun droit de la société ne disparaîtrait, ni aucune obligation n'apparaîtrait en cas de changement de contrôle.

La société a un capital autorisé de 7.856.732,41 EUR que le Conseil d'administration peut décider d'émettre en une ou plusieurs fois, sous forme d'actions ou d'instruments financiers donnant droit à des actions, jusqu'au 1er mars 2017.

Le 28 août 2013, la société a déclaré à la FSMA, en vertu de l'art 74 de la loi OPA, que Société Financière Africaine (SFA) détient 2.206.760 titres soit 69,19 %

Société Financière Africaine (SFA) est contrôlée par Chagawirald, elle-même contrôlée par Monsieur Philippe Croonenberghs.

Société Financière Africaine n'agit plus de concert avec Belficor, MM. Albert Yuma Mulimbi et Jean-Philippe Waterschoot.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2014 de l'apport en augmentation de capital de 49,9 % d'Immotex par Middle Way Ltd, la participation de Société Financière Africaine devrait être diluée à 62,27 % tandis que Middle Way Ltd acquerrait 354.370 titres, représentant 10,00 % du capital. Middle Way Ltd est contrôlée à 83,4 % par un trust de la famille Cha de Hong Kong et à 16,6 % par la société néerlandaise Vlisco.

# Rapport de rémunération

Les rémunérations des administrateurs exécutifs et non exécutifs de **TEXAF** sont revues annuellement par le Comité de nomination et de rémunération avant d'être soumises au Conseil d'administration.

## Administrateurs non exécutifs

En 2013, les règles et les montants de rémunération des administrateurs non exécutifs sont restés inchangés par rapport à 2012, à savoir:

- une partie fixe de 6.000 EUR brut par administrateur non exécutif et par an payée pendant la période durant laquelle le mandat a été exercé,
- une double rémunération au Président, Vice-présidents ainsi qu'à l'ensemble des membres des Comités d'audit et de rémunérations,
- un jeton de présence de 800 EUR par réunion du Conseil (400 EUR en 2011), élargi aux réunions des différents comités,
- les administrateurs exécutifs exercent leur mandat à titre gratuit, à l'exception toutefois de la partie de leur mandat portant sur leur mission exécutive.

Rémunération des administrateurs non exécutifs en 2013:

(en EUR)	Rémunération fixe (brute)	Jetons de présence (brut)	Rémunération totale (brute)
Herman De Croo	12.000	4.000	16.000
Bernard de Gerlache de Gomery	12.000	4.800	16.800
Dominique Moorkens	12.000	6.400	18.400
Jean-Pierre Kiwakana	12.000	3.200	15.200
Nicole Hardenne	12.000		12.000
<b>TOTAL</b>	<b>60.000</b>	<b>18.400</b>	<b>78.400</b>

## Administrateurs exécutifs

La politique de rémunération des administrateurs exécutifs accorde une importance primordiale à la partie variable des rémunérations par rapport à la partie fixe qui est restée inchangée depuis de nombreuses années. C'est donc volontairement que, certaines années, **TEXAF** propose d'attribuer une rémunération variable qui dépasse le quart de la rémunération annuelle. Compte tenu de la grande stabilité des administrateurs exécutifs et de la croissance régulière des résultats, actuellement les critères de ces rémunérations variables ne sont pas calculés partiellement sur des périodes de deux ou trois ans. En conséquence, conformément à l'article 14 de la loi du 6 avril 2010 (loi "corporate governance"), ces rémunérations variables seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Pour 2013 comme les années précédentes, la partie variable de leur rémunération a été fixée en fonction de l'amélioration de trois composantes du résultat consolidé:

- résultat opérationnel récurrent,
- résultat avant impôts,
- résultat global (variation des Fonds Propres).

Le Conseil peut décider, sur proposition du Comité de nomination et rémunération, d'éliminer de ces composantes des éléments non récurrents sur lesquels les managers n'ont aucun impact.

Le montant total de la rémunération variable se calcule sur la moyenne des résultats des trois composantes.

## CEO

La rémunération annuelle fixe, au titre d'indépendant, du CEO est demeurée inchangée depuis 2006 et elle s'élève à 155.000 EUR à laquelle s'ajoutent une assurance groupe et soins de santé de 67.211 EUR.

Le CEO bénéficie d'un véhicule de société.

La rémunération variable du CEO est calculée sur base de la formule exposée ci-dessus avec les paramètres suivants:

- la moyenne des trois composantes donne droit à une prime de base fixée à 13.500 EUR dès lors que cette composante dépasse celle de l'année antérieure,
- en outre chaque % d'amélioration de la moyenne des composantes donne droit à une prime de 2.700 EUR.

Suivant ce calcul, elle s'élève pour l'exercice 2013 à 143.260 EUR.

Si jamais à l'avenir, une ou plusieurs de ses composantes devaient s'avérer erronées, la rémunération variable serait recalculée et la différence imputée sur les rémunérations variables futures.

La rémunération fixe demeure inchangée en 2013.

Le CEO ne bénéficie pas d'indemnité de départ.

La société n'a pas alloué d'actions, ni d'options au CEO.

## Autres administrateurs exécutifs

La rémunération fixe pour les trois autres administrateurs exécutifs que le CEO, à savoir Messieurs Christophe Evers, Jean-Philippe Waterschoot et Albert Yuma Mulimbi, s'est élevée en 2013 à 383.095 EUR.

Messieurs Jean-Philippe Waterschoot et Albert Yuma Mulimbi résident en RDC. Ils ont un contrat d'employé en RDC et, outre leur salaire fixe, ils bénéficient des avantages généralement accordés à des contrats d'expatriation ou assimilés et évalués globalement à 155.964 EUR en 2013. Ce montant comprend un plan de retraite. Les indemnités de départ se calculent suivant la réglementation en vigueur en RDC.

Monsieur Christophe Evers a une assurance groupe et soins de santé de 29.996 EUR. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de départ.

Pour 2013, comme pour les années précédentes, la partie variable de la rémunération de ces trois administrateurs exécutifs a été fixée suivant le mode de calcul décrit ci-dessus.

La prime de base applicable à Messieurs Albert Yuma et Jean-Philippe Waterschoot a été fixée à 10.000 EUR et à 2.000 EUR par % d'amélioration, soit pour 2013 un montant de 106.118 EUR pour chacun des 2 administrateurs exécutifs.

La prime de base applicable à Monsieur Christophe Evers est identique à celle du CEO: 13.500 EUR et 2.700 EUR par % d'amélioration, soit pour 2013 un montant de 143.260 EUR.

Si jamais à l'avenir, une ou plusieurs des composantes de la rémunération variable devaient s'avérer erronées, la rémunération variable serait recalculée et la différence imputée sur les rémunérations variables futures.

La société n'a pas alloué d'actions, ni d'options aux administrateurs exécutifs.

## Synthèse 2013

(en EUR)	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Plan de retraite & avantages divers	Total
CEO	155.000	143.260	67.211	365.471
C.Evers, J-Ph. Waterschoot, A. Yuma	383.095	355.496	185.960	924.551

# Groupe TEXAF

## Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2013

Bilans consolidés	p. 32
Comptes de résultats consolidés	p. 33
Etat de résultat global consolidé	p. 33
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 34
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p. 35
Rapport du Commissaire	p. 36
Notes annexes aux états financiers consolidés	p. 37
1. Informations générales	p. 37
2. Périmètre de consolidation	p. 39
3. Gestion des risques	p. 39
4. Estimations et jugements comptables déterminants	p. 40
5. Information sectorielle	p. 40
6. Immobilisations corporelles	p. 43
7. Immeubles de placement	p. 44
8. Immobilisations incorporelles	p. 44
9. Participations dans des entreprises associées	p. 45
10. Activités abandonnées	p. 45
11. Autres actifs financiers non courants	p. 46
12. Actifs courants	p. 46
13. Capital social	p. 47
14. Emprunts et autres dettes financières	p. 47
15. Provisions pour autres passifs	p. 48
16. Engagements de retraite et avantages assimilés	p. 48
17. Impôts différés	p. 49
18. Fournisseurs et autres créditeurs courants	p. 50
19. Produits des activités ordinaires	p. 50
20. Autres produits opérationnels	p. 50
21. Charges liées aux avantages du personnel	p. 50
22. Charges financières	p. 50
23. Charge d'impôt sur le résultat	p. 50
24. Résultats par action	p. 51
25. Dividende par action	p. 51
26. Trésorerie provenant des opérations	p. 52
27. Actifs éventuels	p. 52
28. Litiges et passifs éventuels	p. 52
29. Engagements	p. 52
30. Transactions avec les parties liées	p. 53
31. Rémunérations des principaux dirigeants	p. 53
32. Rémunération du commissaire	p. 53
33. Structure de l'actionariat	p. 53
34. Événements survenus après la clôture des comptes	p. 53
Résumé des principales méthodes comptables	p. 54
Renseignements généraux	p. 59

## Bilans consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif non courant</b>				
Immobilisations corporelles	6	14.216	14.377	15.070
Immeubles de placement	7	77.158	75.081	72.056
Immobilisations incorporelles	8	42	53	-
Autres actifs financiers non-courants	11	1.333	30	31
		<b>92.749</b>	<b>89.541</b>	<b>87.157</b>
<b>Actif courant</b>				
Actifs détenus en vue de la vente	10	-	-	1.554
Stocks	12	4.516	3.745	2.954
Clients et autres débiteurs	12	2.171	2.087	1.771
Actifs d'impôts sur le résultat	12	634	302	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	7.216	4.465	3.573
Autres actifs courants	12	676	1.223	659
		<b>15.213</b>	<b>11.822</b>	<b>10.511</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>107.962</b>	<b>101.363</b>	<b>97.668</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société-mère</b>				
Capital social	13	7.857	7.857	4.744
Primes d'émission		-	-	3.113
Autres réserves		49.429	43.854	38.231
		<b>57.286</b>	<b>51.711</b>	<b>46.088</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>9.442</b>	<b>8.970</b>	<b>7.797</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>66.728</b>	<b>60.681</b>	<b>53.885</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non-courants</b>				
Emprunts bancaires	14	1.753	1.481	1.953
Provisions non-courantes	15	3.566	4.404	4.179
Obligations non-courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	16	82	71	70
Impôts différés	17	22.874	23.308	26.649
Autres passifs non-courants	14	2.608	2.355	2.268
		<b>30.883</b>	<b>31.619</b>	<b>35.119</b>
<b>Passifs courants</b>				
Passifs détenus en vue de la vente	11	-	-	1.732
Passifs bancaires courants portant intérêt	14	2.808	3.097	2.607
Fournisseurs et autres créditeurs courants	18	3.965	2.666	3.380
Autres passifs courants	14	3.578	3.300	945
		<b>10.351</b>	<b>9.063</b>	<b>8.664</b>
<b>Total du passif</b>		<b>41.234</b>	<b>40.682</b>	<b>43.783</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>107.962</b>	<b>101.363</b>	<b>97.668</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## Comptes de résultats consolidés

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Produits des activités ordinaires	19	18.619	17.248	13.663
Charges opérationnelles		(13.172)	(13.628)	(10.569)
<i>Matières premières et consommables</i>		(2.952)	(2.012)	(1.837)
<i>Variations de stocks</i>		706	(502)	85
<i>Frais de personnel</i>	21	(2.664)	(2.614)	(2.332)
<i>Dotations aux amortissements</i>		(2.983)	(2.733)	(2.603)
<i>Pertes de valeur</i>		(45)	(208)	(93)
<i>Autres charges opérationnelles</i>		(5.234)	(5.559)	(3.789)
Autres produits opérationnels	20	960	1.081	677
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6.407</b>	<b>4.701</b>	<b>3.771</b>
Résultat sur cession d'actifs non-courants		2.764	(10)	3
Charges financières	22	(194)	(171)	(344)
Intérêts sur prêt		34	33	51
Autres résultats non opérationnels		1	5	8
<b>Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies</b>		<b>9.012</b>	<b>4.558</b>	<b>3.489</b>
Charge d'impôt sur le résultat	23	(2.063)	1.893	(1.313)
<b>Résultat après impôt provenant des activités poursuivies</b>		<b>6.949</b>	<b>6.451</b>	<b>2.176</b>
Résultat après impôt des activités abandonnées	10	-	1.113	(586)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6.949</b>	<b>7.564</b>	<b>1.590</b>
<i>Revenant:</i>				
<i>Aux actionnaires de la société mère</i>		6.479	6.516	1.831
<i>Aux intérêts minoritaires</i>		470	1.048	(241)
		6.949	7.564	1.590
<b>Résultats par action:</b>				
<b>résultats revenant aux actionnaires de la société-mère</b>				
(en € par action divisée)				
- de base		2,03	2,04	0,57
- dilué		2,03	2,04	0,57

## Etat de résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Résultat de l'exercice	6.949	7.564	1.590
Mouvements des écarts de conversion en devises étrangères	-	-	(9)
<b>Résultat global</b>	<b>6.949</b>	<b>7.564</b>	<b>1.581</b>
<i>Revenant :</i>			
<i>Aux actionnaires de la société mère</i>	6.479	6.516	1.826
<i>Aux intérêts minoritaires</i>	470	1.048	(245)
	<b>6.949</b>	<b>7.564</b>	<b>1.581</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion		
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>4.744</b>	<b>3.113</b>	<b>33.251</b>	<b>3.621</b>	<b>163</b>	<b>8.148</b>	<b>53.040</b>
Résultat de l'exercice 2011	-	-	1.831	-	-	(241)	1.590
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(5)	(4)	(9)
Variations du périmètre	-	-	106	-	-	(106)	-
Dividendes distribués	-	-	(736)	-	-	-	(736)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>4.744</b>	<b>3.113</b>	<b>34.452</b>	<b>3.621</b>	<b>158</b>	<b>7.797</b>	<b>53.885</b>
Résultat de l'exercice 2012	-	-	6.516	-	-	1.048	7.564
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-
Variations du périmètre	-	-	101	-	(101)	125	125
Transferts	3.113	(3.113)	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	(893)	-	-	-	(893)
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>7.857</b>	<b>-</b>	<b>40.176</b>	<b>3.621</b>	<b>57</b>	<b>8.970</b>	<b>60.681</b>
Résultat de l'exercice 2013	-	-	6.479	-	-	470	6.949
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-
Variations du périmètre	-	-	159	-	-	2	161
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	(1.063)	-	-	-	(1.063)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>7.857</b>	<b>-</b>	<b>45.751</b>	<b>3.621</b>	<b>57</b>	<b>9.442</b>	<b>66.728</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le résultat de l'exercice 2013 s'élève à 6.949 milliers EUR, dont un bénéfice de 6.479 milliers EUR revenant aux actionnaires de la société-mère TEXAF SA et 470 milliers EUR revenant aux intérêts minoritaires.

Le dividende distribué de 1.063 milliers EUR porte sur le résultat de l'exercice 2012.

Le dividende brut de EUR 0,40 par action, proposé sur le résultat de l'exercice 2013 (1.276 milliers EUR), fait partie intégrante des réserves au 31 décembre 2013 présentées ci-dessus.

Les réserves au 31 décembre 2013 comprennent une plus-value immunisée d'impôt s'élevant à 7.394 milliers EUR. Ce montant n'a pas varié par rapport à l'exercice 2012. Tant qu'elle gardera son statut de réserve immunisée, cette réserve restera non taxée (voir note 17).

Les réserves de réévaluation au 31 décembre 2013 reprennent 3.621 milliers EUR relatifs aux changements de périmètres d'entreprises associées devenues filiales, dont 3.335 milliers EUR relatifs à Carrigrès.

Les primes d'émission au 31 décembre 2011 (3.113 milliers EUR) ont été intégrées au capital social depuis l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2012.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture</b>		<b>4.465</b>	<b>3.574</b>	<b>4.863</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Trésorerie provenant des opérations	26	9.679	7.166	7.781
Intérêts payés		(207)	(152)	(189)
Intérêts reçus		34	33	51
Impôts sur le résultat payés		(2.407)	(1.091)	(638)
		<b>7.099</b>	<b>5.956</b>	<b>7.005</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'une entreprise associée (nette de la trésorerie acquise)		-	-	(300)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	(53)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(5.065)	(5.184)	(7.514)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		3.097	-	2
Produits de cession d'immobilisations financières		-	1.037	-
Augmentation des prêts consentis à des parties liées		-	-	(38)
Diminution des prêts consentis à des parties liées		-	14	-
Augmentation des autres immobilisations financières		(1.307)	2	-
		<b>(3.275)</b>	<b>(4.184)</b>	<b>(7.850)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(1.063)	(893)	(736)
Augmentation des emprunts		1.716	1.252	1.262
Remboursement des emprunts		(1.734)	(1.246)	(939)
Variation nette des emprunts bancaires à CT		-	6	40
		<b>(1.081)</b>	<b>(881)</b>	<b>(373)</b>
<b>(Diminution)/augmentation de la trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires</b>		<b>2.743</b>	<b>891</b>	<b>(1.218)</b>
<b>Entrée dans le périmètre</b>		<b>8</b>		
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>7.216</b>	<b>4.465</b>	<b>3.574</b>
<i>Dont TEXAF SA</i>		<i>4.859</i>	<i>3.100</i>	<i>2.541</i>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2013, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de TEXAF SA ("la Société") et de ses filiales (conjointement le "groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif du bilan consolidé s'élève à EUR ('000) 107.962 et l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR ('000) 6.479.

### Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe 3 des comptes consolidés qui précise que les actifs du groupe sont pour l'essentiel localisés en République Démocratique du Congo. L'environnement économique et réglementaire de ce pays ayant été régulièrement secoué par des troubles socio-politiques, son évolution à moyen terme ne peut, dès lors, être pressentie avec certitude. Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont toutefois été établis dans l'optique d'une stabilisation de l'environnement économique et réglementaire local.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 9 avril 2014

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL  
Représenté par Alexis Van Bavel, Réviseur d'Entreprises

# Notes annexes aux états financiers consolidés

## 1. Informations générales

TEXAF est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé Avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles.

TEXAF a été constituée le 14 août 1925.

TEXAF est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.

Les bilans et compte de résultats consolidés ont été arrêtés le 12 février 2014 par le Conseil d'Administration et les comptes IFRS (y compris les annexes) ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2014. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Lorsque la valorisation de certains actifs ou passifs a requis l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses, il est à souligner que la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérent à la République Démocratique du Congo (RDC), où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.

Ces états financiers ont été établis sur base du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne en vigueur pour l'établissement des comptes consolidés en 2013.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2012.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2013, mais ne sont actuellement pas pertinents ou significatifs pour le groupe TEXAF:

- Amendements à la norme IFRS 1 "Première application des normes internationales d'information financière" concernant l'hyperinflation grave et la suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.
- Amendements à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". Les amendements donnent une approche pratique pour l'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés pour les immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur.
- Amendements à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", entrée en vigueur le 1er juillet 2012. L'amendement change les informations à fournir concernant les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat global.
- IAS 19 "Avantages du personnel" Révisée. Les amendements résultent dans des changements significatifs de la comptabilisation et de l'évaluation du coût des régimes à prestations définies et indemnités de fin de contrat de travail et d'informations à fournir pour tous les avantages du personnel.
- Amendement à la norme IFRS 1 "Première application des normes internationales d'information financière" relatives aux prêts gouvernementaux. L'amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS. Cet amendement permet une dérogation à l'application rétrospective des IFRS lors de la comptabilisation de ces prêts lors de la transition.
- Amendements à la norme IFRS 7 "Informations à fournir - Compensation d'actifs et passifs financiers". L'amendement est le résultat d'une collaboration avec le FASB et résulte dans une amélioration d'informations à fournir sur la compensation. Les nouvelles informations à fournir facilitent la comparabilité entre les états financiers IFRS et les états financiers US GAAP.
- IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur". La nouvelle norme explique comment mesurer la juste valeur dans l'information financière.
- IFRIC 20 "Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert". IFRIC 20 traite la comptabilisation des frais d'enlèvement des morts-terrains (frais de découverte) au cours de la phase d'exploitation de la mine. L'interprétation peut demander à une entité minière de faire passer en pertes l'actif comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués si on ne peut pas identifier une partie du corps minéralisé à laquelle il se rattache.
- L'IASB a publié des "Améliorations annuelles", qui ne font pas l'objet par ailleurs d'un projet majeur. Elles concernent les normes suivantes: IFRS 1 "Première application des normes internationales d'information financière", IAS 1 "Présentation des états financiers", IAS 16 "Immobilisations corporelles", IAS 32 "Instruments financiers: présentation" et IAS 34 "Information financière intermédiaire".

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2013. Le groupe Texaf ne prévoit pas de les adopter de manière anticipée, mais leur impact futur sur les états financiers consolidés du groupe est en cours d'évaluation:

- IAS 27 Révisée "Etats financiers individuels", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. La norme révisée couvre les définitions et concepts relatifs aux états financiers individuels après transfert des définitions et notions de contrôle vers la nouvelle norme IFRS 10.
- IAS 28 Révisée "Participations dans des entreprises associées et coentreprises", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. Suite à la publication de la norme IFRS 11, IAS 28 révisée exige que les entreprises associées et les coentreprises soient comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

- IFRS 10 "Etats financiers consolidés", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. La nouvelle norme se base sur les principes existants tout en considérant la notion du contrôle comme élément déterminant pour inclure une entité dans les états financiers consolidés.
- IFRS 11 "Accords conjoints", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. La nouvelle norme souligne l'importance de droits et obligations plutôt que de la forme juridique. L'utilisation de la méthode d'intégration proportionnelle n'est plus autorisée.
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. Cette nouvelle norme comprend des dispositions concernant les informations à fournir pour toutes les formes de participations dans d'autres entités.
- Amendements aux normes IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités". Ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente. En outre, concernant les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées, les amendements supprimeront l'obligation de présenter une information comparative pour les périodes précédentes à celle où la norme IFRS 12 est appliquée pour la première fois. La date d'application de ces amendements est fixée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014, en cohérence avec les dates d'application des normes IFRS 10, 11 et 12.
- Amendements à la norme IAS 32 "Compensation d'actifs et passifs financiers", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. Les amendements expliquent les conditions pour la compensation d'actifs et passifs financiers dans l'état de situation financière.
- Amendements à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. Les amendements suppriment un effet involontaire sur les dispositions d'IAS 36 concernant les informations à fournir lors de l'émission d'IFRS 13 et proposent des informations à fournir additionnelles sur les évaluations à la juste valeur en cas d'une perte de valeur ou d'une reprise d'une perte de valeur.
- Amendements à la norme IAS 39 "Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. Ces amendements apportent une exemption à l'abandon de la comptabilité de couverture lors de la novation d'un dérivé, désigné comme instrument de couverture, qui répond à certains critères. Une exemption similaire sera incluse dans la norme IFRS 9 "Instruments financiers".
- Amendements aux normes IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités" et IAS 27 "Etats financiers individuels" pour les entités d'investissement. La date d'application de ces amendements est fixée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. Les amendements donnent une exemption aux entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement et qui présentent les caractéristiques typiques pour comptabiliser des intérêts détenus dans une filiale à la juste valeur.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2013 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- IFRS 9 "Instruments financiers", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2015. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- IFRIC 21 "Droits ou taxes", date d'entrée en vigueur 1er janvier 2014. IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dans le cas où ce passif entre dans le champ d'application d'IAS 37. Elle traite aussi de la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dont l'échéance et le montant sont certains.
- Améliorations annuelles des IFRS, date d'entrée en vigueur 1er juillet 2014. Les modifications comprennent le IFRS 2 "Définition de conditions d'acquisition de droits", IFRS 3 "Comptabilisation d'une contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises", IFRS 8 "Regroupement des secteurs opérationnels", IFRS 8 "Rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité", IFRS 13 "Créances et dettes à court terme", IAS 7 "Intérêts versés inscrits à l'actif", IAS 16/IAS 38 "Méthode de réévaluation - retraitement au prorata du cumul des amortissements", IAS 24 "Principaux dirigeants",
- Améliorations annuelles des IFRS, Cycle 2011-2013. La date d'entrée en vigueur est le 1er juillet 2014. Les modifications comprennent les IFRS 1 "Signification d'IFRS en vigueur", IFRS 3 "Exclusion du champ d'application pour les co-entreprises", IFRS 13 "Champ d'application du paragraphe 52 (exception relative aux portefeuilles)" et IAS 40 "Préciser l'interrelation entre IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et IAS 40 aux fins de classement des biens comme immeubles de placement ou comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire."
- Amendements à la norme IAS 19 "régimes à prestations définies", date d'entrée en vigueur 1er juillet 2014. Les modifications visent la clarification de la comptabilité des cotisations des membres du personnel prévues par les dispositions du régime à prestations définies.
- L'IASB a publié le nouveau chapitre "Comptabilité de couverture" d'IFRS 9 "Instruments financiers", date d'entrée en vigueur à déterminer. Le nouveau modèle représente une révision substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter les activités de gestion du risque dans leurs états financiers.

Le groupe Texaf ne prévoit pas d'adopter de manière anticipée les normes, amendements aux normes et interprétations qui seront obligatoires à partir de 2014.

Le Groupe évalue de manière permanente l'impact des normes, interprétations et amendements ci-dessus.

## 2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2013, le groupe est constitué de TEXAF SA et d'un ensemble de filiales et de sociétés associées, soit un total de 13 entités implantées en Belgique ou en République Démocratique du Congo (RDC).

A cette date, outre la société-mère TEXAF SA, dix sociétés sont consolidées par intégration globale, compte tenu du fait qu'Estagrico et l'Agence Immobilière du Fleuve sont intégrés dans les comptes consolidés pour la première fois.

La société Congotex (en liquidation) est toujours reconnue par la mise en équivalence tandis que La Cotonnière n'est pas consolidée en raison de son intérêt négligeable.

### 1. Sociétés consolidées globalement.

Société	Ville	Activité	Devise fonctionnelle	% d'intérêt financier net au 31/12/2013	% d'intérêt financier net au 31/12/2012	% d'intérêt financier net au 31/12/2011
Agence Immobilière du Fleuve	Kinshasa	Services	EUR	99,80 %	-	-
Anagest	Bruxelles	Holding	EUR	98,90 %	98,90 %	98,90 %
Carriaf en liquidation	Bruxelles	Holding	EUR	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Carrigrès	Kinshasa	Carrière de concassés de grès	EUR	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Cotex	Kinshasa	Immobilière	EUR	98,90 %	98,90 %	98,90 %
Estagrico	Kinshasa	Agriculture	EUR	99,78 %	non consolidé	non consolidé
Imbakin	Kinshasa	Droit sur l'état congolais	EUR	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Immotex	Kinshasa	Immobilière	EUR	49,95 %	49,95 %	49,95 %
Promotex	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,99 %	99,99 %	-
Utexafrica	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,60 %	99,60 %	99,60 %
Mecelco,	Lubumbashi	Constructions mécaniques	USD	-	-	50,30 %

### 2. Sociétés consolidées par mise en équivalence.

Société	Ville	Activité	Devise fonctionnelle	% d'intérêt financier net au 31/12/2013	% d'intérêt financier net au 31/12/2012	% d'intérêt financier net au 31/12/2011
Congotex en liquidation	Kinshasa	Textile: filature, tissage impression confection	USD	43,61 %	43,61 %	43,61 %

### 3. Sociétés non consolidées en raison de leur intérêt négligeable.

Société	Ville	Activité	Devise fonctionnelle	% d'intérêt financier net au 31/12/2013	% d'intérêt financier net au 31/12/2012	% d'intérêt financier net au 31/12/2011
La Cotonnière	Kinshasa	Immobilière		59,40 %	59,40 %	59,40 %
La cotonnière du lac	Uvira	Ramassage et traitement du coton		-	-	50,00 %
Cie cotonnière congolaise	Kongolo	Ramassage et traitement du coton		-	-	50,00 %
Estagrico	Kinshasa	Agriculture	EUR	intégration globale	99,78 %	99,78 %
Agence Immobilière du Fleuve	Kinshasa	Services	EUR	intégration globale	99,80 %	-

Comme indiqué en note 34, en 2014 la Cotonnière sera consolidée par intégration globale, Texaf étant monté à 94 % du capital début 2014.

## 3. Gestion des risques

Les actifs de la société étant situés en RDC, une zone à déficit de gouvernance, l'environnement particulier du pays comporte des risques qui peuvent avoir une incidence sur la rentabilité et la viabilité des activités du groupe. Ces risques sont notamment liés à l'évolution de la situation politique, à la création de nouvelles lois, aux politiques fiscales et aux modifications de politiques gouvernementales, ou à la renégociation de concessions ou de droits d'exploitation existants. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire.

De par ses activités, le groupe est également exposé à différentes natures de risques financiers, à savoir dans une certaine mesure au risque de change et au risque de crédit. Le groupe n'est que très faiblement exposé à d'autres risques financiers ou au risque de liquidité, vu son faible endettement et l'absence d'engagements financiers importants.

- Risque de change

Le groupe détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font en devises étrangères (US \$ & Francs congolais), et dont l'activité est par conséquent exposée aux risques de change.

Ce risque est cependant limité eu égard à la contribution restreinte de ces transactions en devises étrangères, de sorte que des variations de taux de change US \$/EUR ou Francs congolais/EUR n'ont qu'un impact peu significatif sur les comptes du groupe, sauf sur les actifs et passifs d'impôts exprimés en francs congolais.

- **Risque de crédit**  
Le risque de crédit provient essentiellement de l'exposition de crédit aux clients. Le risque lié aux créances locatives est limité grâce aux garanties locatives obtenues. Par ailleurs, d'anciennes créances historiques, entièrement réduites de valeur, font l'objet d'un suivi particulier par le Conseil d'Administration.

## 4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements utilisés par le groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Dans ce contexte, les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### (a) Impôts sur le résultat

Le groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de la provision, à l'échelle internationale, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination in fine de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations. Le groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsqu' in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge d'impôts sur le résultat et en provisions au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Par ailleurs, il en est de même pour certaines taxes opérationnelles, comptabilisées en charges opérationnelles.

### (b) Dépréciation d'actifs

Le groupe n'a pas de goodwill au 31 décembre 2013. Les immobilisations corporelles et les autres actifs non courants sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Pour les activités immobilières, l'évaluation se base sur la valeur du terrain et des rendements locatifs. Pour Carrigres, l'évaluation se base sur l'actualisation des cash flows futurs. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

## 5. Information sectorielle

Les secteurs d'activités constituent le seul niveau d'information sectorielle de TEXAF car les risques et la rentabilité de chaque entité sont fortement liés à l'environnement économique particulier régissant son activité.

Les secteurs à présenter comprennent l'immobilier (incluant l'activité holding), et les carrières. Les constructions mécaniques concernaient Mecelco, société cédée en 2012.

Depuis 2013 le groupe a commencé à opérer dans le secteur agricole et ses opérations (actuellement en phase de test) sont intégrées dans le secteur immobilier. Le chiffre d'affaires est de 194 milliers EUR et le résultat net de -188 milliers EUR.

Quant au secteur géographique, il se limite à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle est dérivée de l'organisation interne du groupe et est similaire aux segments qui étaient repris dans les états financiers précédents. Les données par secteur d'activité suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumées et décrites dans les notes aux états financiers. Ces informations sont identiques à celles présentées au CEO, qui a été identifié comme le "Principal Décideur Opérationnel" au sens de la norme IFRS 8 en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation des performances des segments.



Résultats 2013	Immobilier	Constructions Mécaniques	Carrières	Eliminations Inter-secteurs	Consolidé
Produits des activités ordinaires	12.359		6.260		18.619
Autres produits opérationnels	754		206		960
Charges opérationnelles	(8.475)		(4.697)		(13.172)
<i>dont frais de personnel</i>	(1.711)		(953)		(2.664)
<i>dont amortissements</i>	(2.100)		(883)		(2.983)
<i>dont pertes de valeur</i>	(58)		13		(45)
<i>dont provisions</i>					0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4.638</b>		<b>1.769</b>		<b>6.407</b>
Résultat financier	(296)		136		(160)
Autres résultats non opérationnels	2.762		3		2.765
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>7.104</b>		<b>1.908</b>		<b>9.012</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(1.909)		(154)		(2.063)
<i>dont éléments non monétaires</i>	332		101		433
Résultat des activités abandonnées					0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5.195</b>		<b>1.754</b>		<b>6.949</b>
<b>Résultats 2012</b>					
Produits des activités ordinaires	10.404		6.844		17.248
Autres produits opérationnels	951		130		1.081
Charges opérationnelles	(8.217)		(5.411)		(13.628)
<i>dont frais de personnel</i>	(1.520)		(1.094)		(2.614)
<i>dont amortissements</i>	(1.828)		(905)		(2.733)
<i>dont pertes de valeur</i>	(118)		(90)		(208)
<i>dont provisions</i>					0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3.138</b>		<b>1.563</b>		<b>4.701</b>
Résultat financier	(282)		144		(138)
Autres résultats non opérationnels	5		(10)		(5)
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>2.861</b>		<b>1.697</b>		<b>4.558</b>
Charge d'impôt sur le résultat	1.644		249		1.893
<i>dont éléments non monétaires</i>	2.708		634		3.342
Résultat des activités abandonnées		1.113			1.113
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4.505</b>	<b>1.113</b>	<b>1.946</b>		<b>7.564</b>
<b>Résultats 2011</b>					
Produits des activités ordinaires	8.818		4.845		13.663
Autres produits opérationnels	524		153		677
Charges opérationnelles	(6.513)		(4.056)		(10.569)
<i>dont frais de personnel</i>	(1.488)		(844)		(2.332)
<i>dont amortissements</i>	(1.514)		(1.089)		(2.603)
<i>dont pertes de valeur</i>	(11)		(82)		(93)
<i>dont provisions</i>					0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2.829</b>		<b>942</b>		<b>3.771</b>
Résultat financier	(396)		103		(293)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					0
Autres résultats non opérationnels	11				11
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>2.444</b>		<b>1.045</b>		<b>3.489</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(1.123)		(190)		(1.313)
<i>dont éléments non monétaires</i>	(143)		118		(25)
Résultat des activités abandonnées	0	(586)			(586)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.321</b>	<b>(586)</b>	<b>855</b>		<b>1.590</b>

Les produits opérationnels proviennent de nombreux clients, mais l'un d'entre eux (segment opérationnel immobilier) a généré des revenus de 2.009 milliers EUR en 2013, et un autre (segment carrières) a généré des revenus de 2.014 milliers EUR en 2013.

A titre de comparaison, les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et 2011 sont présentés ci-dessus.

<b>Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2013</b>	<b>Immobilier</b>	<b>Constructions mécaniques</b>	<b>Carrières</b>	<b>Eliminations inter-secteurs</b>	<b>Consolidé</b>
Immobilisations corporelles	2.121		12.095		14.216
Immobilisations incorporelles	42				42
Immeubles de placement	77.101		57		77.158
Participations dans des entreprises associées					0
Autres actifs sectoriels	11.428		11.924	(6.806)	16.546
<b>Total actifs</b>	<b>90.692</b>		<b>24.076</b>	<b>(6.806)</b>	<b>107.962</b>
Emprunts bancaires	1.753				1.753
Provisions non-courantes	2.386		1.180		3.566
Impôts différés	19.349		3.525		22.874
Provisions courantes					0
Autres passifs sectoriels	18.112		1.735	(6.806)	13.041
<b>Total passifs (hors capitaux propres)</b>	<b>41.600</b>		<b>6.440</b>	<b>(6.806)</b>	<b>41.234</b>
<b>Acquisitions d'actifs</b>	<b>4.687</b>		<b>378</b>		<b>5.065</b>
<b>Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2012</b>					
Immobilisations corporelles	1.776		12.601		14.377
Immobilisations incorporelles	53				53
Immeubles de placement	75.025		56		75.081
Autres actifs sectoriels	7.775		10.364	(6.287)	11.852
<b>Total actifs</b>	<b>84.629</b>		<b>23.021</b>	<b>(6.287)</b>	<b>101.363</b>
Emprunts bancaires	4.578				4.578
Provisions non-courantes	2.374		2.030		4.404
Impôts différés	19.683		3.625		23.308
Autres passifs sectoriels	13.195		1.484	(6.287)	8.392
<b>Total passifs (hors capitaux propres)</b>	<b>39.830</b>		<b>7.139</b>	<b>(6.287)</b>	<b>40.682</b>
<b>Acquisitions d'actifs</b>	<b>4.780</b>		<b>457</b>		<b>5.237</b>
<b>Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2011</b>					
Immobilisations corporelles	2.011		13.059		15.070
Immeubles de placement	72.000		56		72.056
Participations dans des entreprises associées					0
Autres actifs sectoriels	5.203	1.554	7.953	(4.168)	10.542
<b>Total actifs</b>	<b>79.214</b>	<b>1.554</b>	<b>21.068</b>	<b>(4.168)</b>	<b>97.668</b>
Emprunts bancaires	4.560				4.560
Provisions non-courantes	1.992		2.187		4.179
Impôts différés	22.390		4.259		26.649
Provisions courantes					0
Autres passifs sectoriels	10.145	1.732	686	(4.168)	8.395
<b>Total passifs (hors capitaux propres)</b>	<b>39.087</b>	<b>1.732</b>	<b>7.132</b>	<b>(4.168)</b>	<b>43.783</b>
<b>Acquisitions d'actifs</b>	<b>6.669</b>		<b>845</b>		<b>7.514</b>

- Les autres actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des stocks, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.
- Les passifs sectoriels comprennent les fournisseurs et autres passifs opérationnels.
- Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6) et des immeubles de placement (note 7).

En comparaison, le tableau ci-dessus détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date.

## 6. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Immob. corporelles en cours	Installations, matériel et outillage	Véhicules	Agencements et accessoires	Améliorations apportées à propriétés louées	Autres immob. corporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2010 (ajusté)</b>								
Coût	13.279	156	4.183	303	1.447	10	49	19.427
Amortissements cumulés	(670)	-	(3.076)	(156)	(651)	(10)	(35)	(4.598)
Valeur nette comptable	12.609	156	1.107	147	796	-	14	14.829
<b>Mouvements de l'exercice 2011</b>								
Acquisitions	437	109	736	85	240	-	-	1.607
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts entre rubriques	638	(31)	29	-	-	-	-	636
Différences de conversion								
Dotations aux amortissements	(882)		(767)	(54)	(293)	-	(6)	(2.002)
Mouvements de la période	193	78	(2)	31	(53)		(6)	241
<b>Au 31 décembre 2011</b>								
Coût	13.774	234	4.949	365	1.687	10	49	21.068
Amortissements cumulés	(972)		(3.844)	(187)	(944)	(10)	(41)	(5.998)
Valeur nette comptable	12.802	234	1.105	178	743	-	8	15.070
<b>Mouvements de l'exercice 2012</b>								
Acquisitions	182	125	443	-	67	-	-	817
Cessions	-	-	-	-	(11)	-	-	(11)
Transferts entre rubriques	929	(234)	109	-	-	-	-	804
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(1.358)	-	(611)	(57)	(271)	-	(6)	(2.303)
Mouvements de la période	(247)	(109)	(59)	(57)	(215)	-	(6)	(693)
<b>Au 31 décembre 2012</b>								
Coût	13.857	125	5.501	323	1.727	10	49	21.592
Amortissements cumulés	(1.302)		(4.455)	(202)	(1.199)	(10)	(47)	(7.215)
Valeur nette comptable	12.555	125	1.046	121	528	-	2	14.377
<b>Mouvements de l'exercice 2013</b>								
Acquisitions		772	57	74	127	-	-	1.030
Entrée dans le périmètre de consolidation (net)	156	-	-	-	-	-	-	156
Cessions	(16)	-	-	-	-	-	-	(16)
Transferts entre rubriques	1.073	-	11	-	30	-	(36)	1.078
Dotations aux amortissements	(1.509)	-	(586)	(66)	(282)	-	34	(2.409)
Mouvements de la période	(296)	772	(518)	8	(125)	-	(2)	(161)
<b>Au 31 décembre 2013</b>								
Coût	13.873	897	5.568	397	1.836	10	-	22.581
Amortissements cumulés	(1.614)		(5.040)	(268)	(1.433)	(10)	-	(8.365)
Valeur nette comptable	12.259	897	528	129	403	-	-	14.216

Les terrains et constructions incluent 11.212 milliers EUR (net de 1.442 milliers EUR d'amortissements) relatifs au gisement de Carrigrès, qui a été réévalué sur base de la valeur de rendement au 1er janvier 2009 dans le cadre de son passage en intégration globale à cette date (IFRS 3 - "regroupement d'entreprise").

Les réserves du gisement de Carrigrès ont été estimées à 20 millions de tonnes au 31 décembre 2009 au moment de la reprise de Carrigrès à 100 %. Elles ont été réestimées à 25 millions de tonnes en 2013. En 2011, 2012 et 2013 la carrière a produit respectivement, 0,39 million, 0,38 million et 0,41 million de tonnes de grès. Ces réserves ont été estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité qui pourra être exploitée. Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révision car la précision n'est pas absolue. Tel qu'expliqué en note 28, une partie du terrain de la carrière est occupée illégalement par des "squatters" qui pourraient empêcher le développement de l'exploitation de la carrière à plus long terme.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2013.

## 7. Immeubles de placement

	Terrains	Immobilisations en cours	Autres immeubles de placement	Total
<b>Au 31 décembre 2010</b>				
Coût	47.407	5.225	18.650	71.282
Amortissements et dépréciations cumulés			(4.213)	(4.213)
Valeur nette comptable	<b>47.407</b>	<b>5.225</b>	<b>14.437</b>	<b>67.069</b>
<b>Mouvements de l'exercice 2011</b>				
Acquisitions	-	5.907	-	5.907
Cessions	-	-	-	0
Transfert de rubriques	(33)	(6.632)	6.346	(319)
Dotations aux amortissements	-	-	(601)	(601)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	0
Mouvements de la période	(33)	(725)	5.745	4.987
<b>Au 31 décembre 2011</b>				
Coût	47.374	4.500	25.576	77.450
Amortissements et dépréciations cumulés	-	-	(5.394)	(5.394)
Valeur nette comptable	<b>47.374</b>	<b>4.500</b>	<b>20.182</b>	<b>72.056</b>
<b>Mouvements de l'exercice 2012</b>				
Acquisitions		3.628	740	4.368
Cessions				0
Transfert de rubriques	(71)	(5.108)	4.375	(804)
Dotations aux amortissements			(430)	(430)
Autres mouvements		(109)		(109)
Mouvements de la période	(71)	(1.589)	4.685	3.025
<b>Au 31 décembre 2012</b>				
Coût	47.303	2.911	31.718	81.932
Amortissements et dépréciations cumulés	-	-	(6.851)	(6.851)
Valeur nette comptable	<b>47.303</b>	<b>2.911</b>	<b>24.867</b>	<b>75.081</b>
<b>Mouvements de l'exercice 2013</b>				
Acquisitions		475	3.560	4.035
Cessions	(291)		(26)	(317)
Transfert de rubriques	587	(1.708)	43	(1.078)
Dotations aux amortissements			(563)	(563)
Mouvements de la période	296	(1.233)	3.014	2.077
<b>Au 31 décembre 2013</b>				
Coût	47.599	1.678	36.475	85.752
Amortissements et dépréciations cumulés	-	-	(8.594)	(8.594)
Valeur nette comptable	<b>47.599</b>	<b>1.678</b>	<b>27.881</b>	<b>77.158</b>

Le groupe utilise le modèle du coût sur la base des méthodes comptables exprimées au point 5.1. du Résumé des principales méthodes comptables. Les produits et charges générés par des activités liées aux immeubles de placement son résumés au point 5 Information sectorielle, sous la rubrique "Immobilier".

Les terrains en RDC sont des concessions octroyées par l'Etat pour des périodes de 25 ans, renouvelables.

Le renouvellement de ces concessions s'effectue à faible coût.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des terrains et des autres immeubles de placement s'élève à 143 millions EUR.

La juste valeur au 31 décembre 2012 de ces mêmes éléments s'élevait à 141 millions EUR et 133 millions EUR au 31 décembre 2011.

La juste valeur des immeubles de placement mentionnée ci-dessus a été estimée sur base de la valeur de rendement en tenant compte des loyers contractuels ou estimés, ou sur base de la valeur de marché des terrains si celle-ci est supérieure à la valeur de rendement. Le taux de rendement appliqué oscille de 14 à 20 % selon l'état de vétusté du bien. Cette méthode a été utilisée en l'absence de possibilité d'une évaluation indépendante par un bureau ayant une qualification professionnelle reconnue, vu le manque d'opérations récentes quant à la situation géographique et aux catégories d'immeubles faisant l'objet de cette évaluation.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2013.

Au 31 décembre 2013, des terrains et immeubles ont été mis en gage à hauteur de 14.142 milliers EUR (voir note 29).

## 8. Immobilisations incorporelles

Le groupe a acquis en 2012 un logiciel comptable (53 milliers EUR) qui est opérationnel depuis 2013 et est donc amorti depuis cette année.

## 9. Participations dans les entreprises associées

La quote-part du groupe dans les pertes de Congotex n'est plus comptabilisée depuis 2006, vu que la valeur comptable de la participation a été ramenée à zéro et vu l'absence d'engagements du groupe au-delà de son investissement. Le montant de la quote-part du groupe dans les pertes de Congotex non comptabilisé au 31 décembre 2013 s'élève à 3.255 milliers EUR dont 1,2 millier EUR relatif à l'exercice 2013. Congotex est en liquidation depuis août 2007 et est dès lors classée en "activités abandonnées" pour une valeur de mise en équivalence nulle au 31 décembre 2013.

## 10. Activités abandonnées

Les activités abandonnées sont relatives à la filiale MECELCO, cédée en 2012. Le groupe avait réalisé une plus-value de 1.113 milliers EUR.

Pour rappel, depuis le 30 septembre 2011, le groupe envisageait de céder sa participation en Mecelco et c'est pourquoi le groupe avait cessé de calculer des amortissements depuis cette date conformément à IFRS 5. Les actifs et passifs avaient été classés séparément sous le libellé "actifs et passifs destinés à la vente" tandis que le résultat avait été repris sous la ligne "résultat des activités abandonnées". En 2012, Mecelco a généré un résultat négatif de 117 milliers EUR et le groupe a poursuivi ce mode de présentation jusqu'à sa date de cession, à savoir le 9 juillet 2012. Le groupe a réalisé une plus-value de 1.113 milliers EUR sur la vente de sa participation en Mecelco (comptabilisée sous le poste "résultats après impôt des activités abandonnées" au compte de résultat consolidé).

<b>Resultats Mecelco</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Produits des activités ordinaires	422	1.750
Autres produits opérationnels	13	14
Charges opérationnelles	(624)	(2.379)
<i>dont frais de personnel</i>	<i>(281)</i>	<i>(680)</i>
<i>dont amortissements</i>	<i>(88)</i>	<i>(167)</i>
<i>dont pertes de valeur</i>	<i>(60)</i>	<i>(60)</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(189)</b>	<b>(615)</b>
Résultat financier	(6)	(45)
Autres résultats non opérationnels	93	-
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>(102)</b>	<b>(660)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(15)	42
<i>dont éléments non monétaires</i>	<i>18</i>	<i>44</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(117)</b>	<b>(618)</b>

<b>Bilans Mecelco</b>		
Immobilisations corporelles	662	731
Autres actifs sectoriels	471	778
<b>Total actifs</b>	<b>1.133</b>	<b>1.509</b>
Capitaux propres	(352)	(236)
Provisions non-courantes	529	651
Impôts différés	177	193
Autres passifs	779	901
<b>Total passifs</b>	<b>1.133</b>	<b>1.509</b>

### Tableau des flux de trésorerie Mecelco

Trésorerie à l'ouverture	21	71
Flux de trésorerie liée aux activités opérationnelles des activités abandonnées	(1)	(48)
Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement des activités abandonnées	(3)	-
Flux de trésorerie liée aux activités de financement des activités abandonnées	-	-
Ecarts de conversion	1	(2)
Trésorerie nette à la clôture	18	21

## 11. Autres actifs financiers non-courants

	Actions disponibles à la vente	Prêts	Total
<b>Au 31 décembre 2010</b>			
Valeur brute	4	1.772	1.776
Pertes de valeur cumulées	(4)	(1.747)	(1.751)
Valeur nette comptable	-	25	25
<b>Mouvements 2011</b>			
Garanties déposées	-	6	6
<b>Au 31 décembre 2011</b>			
Valeur brute	4	1.778	1.782
Pertes de valeur cumulées	(4)	(1.747)	(1.751)
Valeur nette comptable	-	31	31
<b>Mouvements 2012</b>			
Divers		(1)	(1)
<b>Au 31 décembre 2012</b>			
Valeur brute		1.777	1.777
Pertes de valeur cumulées		(1.747)	(1.747)
Valeur nette comptable	-	30	30
<b>Mouvements 2013</b>			
Divers		1.303	1.303
<b>Au 31 décembre 2013</b>			
Valeur brute		2.867	2.867
Pertes de valeur cumulées		(1.534)	(1.534)
Valeur nette comptable	-	1.333	1.333

- Les prêts concernent principalement des avances historiques à La Cotonnière non consolidées. Ces créances historiques ont été entièrement réduites de valeur.
- La juste valeur des autres actifs financiers non-courants au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 avoisine leur valeur nette comptable à ces dates.

## 12. Actifs courants

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Stocks</b>			
Matières premières - Valeur brute	3.294	2.822	1.998
Matières premières - Perte de valeur	(189)	(190)	(100)
Travaux en cours - Valeur brute	-	-	-
Travaux en cours - Perte de valeur	-	-	-
Produits finis - Valeur brute	732	649	767
Produits finis - Perte de valeur	-	-	-
Autres stocks - Valeur brute	716	501	326
Autres stocks - Perte de valeur	(37)	(37)	(37)
<b>Valeur nette</b>	<b>4.516</b>	<b>3.745</b>	<b>2.954</b>
<b>Clients</b>			
Clients - Valeur brute	2.309	427	298
Clients - Perte de valeur	(423)	(84)	(84)
<b>Valeur nette</b>	<b>1.886</b>	<b>343</b>	<b>214</b>
<b>Actifs d'impôts exigibles sur le résultat</b>	<b>634</b>	<b>302</b>	<b>-</b>
<b>Autres débiteurs</b>			
Autres débiteurs - Valeur brute	2.195	8.367	8.025
Autres débiteurs - Perte de valeur	(1.910)	(6.623)	(6.468)
<b>Valeur nette</b>	<b>285</b>	<b>1.744</b>	<b>1.557</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Argent en caisse	31	55	76
Soldes bancaires	1.415	950	785
Comptes à court terme	5.770	3.460	2.712
<b>Valeur nette</b>	<b>7.216</b>	<b>4.465</b>	<b>3.573</b>
<b>Autres actifs courants</b>			
Charges à reporter	219	555	86
Paiements d'avance	40	377	285
Produits acquis	417	291	288
<b>Valeur nette</b>	<b>676</b>	<b>1.223</b>	<b>659</b>

- La valeur nette des clients et débiteurs divers contient 553 milliers d'EUR de créances supérieures à 120 jours.
- Les autres débiteurs comprennent des créances historiques sur les sociétés cotonnières à hauteur de 6.174 milliers d'EUR en 2012, entièrement réduites de valeur.
- La juste valeur des clients, autres débiteurs et autres actifs courants au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 avoisine leur valeur nette comptable à ces dates.
- Les pertes de valeur sont enregistrées sous la ligne "perte de valeur" en compte de résultats.
- Au 31 décembre 2013, les clients locataires ont été reclassés des "débiteurs divers" vers la rubrique "clients".

### 13. Capital social

Actions ordinaires en circulation		
Nombre d'actions au 31 décembre 2010	318.933	
Mouvements de l'exercice 2011:	-	
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	318.933	
Mouvements de l'exercice 2012	2.870.397	Division du titre par 10
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	3.189.330	
Mouvements de l'exercice 2013	-	
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	3.189.330	

Les actions sont émises sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2012 a décidé de diviser le titre par 10. Depuis cette date, le nombre de titres en circulation est de 3.189.330.

La société a un capital autorisé de 7.856.732,41 EUR que le Conseil d'administration peut décider d'émettre en une ou plusieurs fois, sous forme d'actions ou d'instruments financiers donnant droit à des actions, jusqu'au 1er mars 2017.

Comme indiqué en note 34, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée du 13 mai 2014 d'une part de scinder la société pour en séparer la société Imbakin SPRL en liquidation, et d'autre part, d'augmenter le capital par apport en nature de 49,9 % d'Immotex SPRL.

A l'issue de ces deux opérations le capital s'élèvera à 21.508.160,84 EUR et sera représenté par 3.543.700 actions ordinaires.

### 14. Emprunts et autres dettes financières

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Non courants</b>			
Garanties reçues et autres créditeurs non-courants	2.608	2.354	2.268
Emprunts bancaires	1.753	1.481	1.953
	<b>4.361</b>	<b>3.835</b>	<b>4.221</b>
<b>Courants</b>			
Emprunts bancaires	2.808	3.097	2.607
Découverts bancaires	-	-	-
	<b>2.808</b>	<b>3.097</b>	<b>2.607</b>
<b>Total des emprunts et autres dettes financières</b>	<b>7.169</b>	<b>6.932</b>	<b>6.828</b>
<b>Suivant échéancier:</b>			
A moins d'un an	2.808	3.097	2.607
Entre 1 et 5 ans	4.361	3.835	4.221
	<b>7.169</b>	<b>6.932</b>	<b>6.828</b>
<b>Suivant devise:</b>			
Euro	7.169	6.932	6.442
Dollar des Etats-Unis	-	-	-
	<b>7.169</b>	<b>6.932</b>	<b>6.442</b>

- En 2011, Utexafrica a contracté un emprunt de 2 millions EUR à 9,5 % auprès d'une banque africaine, remboursable en 36 mois à partir de juillet 2012. Au 31 décembre 2013, le solde à rembourser s'élève à 883 milliers EUR. Au cours de l'exercice 2013, la société a remboursé 810 milliers EUR.
- En 2011, Immotex a contracté un emprunt de 1.250 milliers EUR à 9,5 % auprès d'une banque africaine remboursable en 36 mois à partir de décembre 2011. Au 31 décembre 2013, le solde à rembourser s'élève à 208 milliers EUR. Au cours de l'exercice 2013, la société a remboursé 687 milliers EUR.
- En 2012, Promotex a contracté un crédit d'investissement auprès d'une banque européenne à 4,3 % à hauteur de 1,87 million EUR. Au 31 décembre 2013, le solde à rembourser s'élève à 1.753 milliers EUR. Ce prêt est garanti par la maison-mère Texaf.
- En 2013, Utexafrica a contracté un emprunt de 1.400.000 EUR à 8.75 % auprès d'une banque africaine, remboursable en 60 mois à partir de novembre 2014 dont 497 milliers EUR ont été prélevés au 31 décembre 2013.
- En décembre 2013, Texaf a contracté un crédit-pont auprès d'une banque congolaise pour la bonne fin la 1ère souscription de l'augmentation de capital de La Cotonnière. Ce crédit de 1.218 milliers EUR a été remboursé en janvier 2014.
- La juste valeur des garanties reçues ne peut être déterminée avec précision vu que les contrats sont établis à durée indéterminée. La juste valeur des emprunts bancaires courants et non courants avoisine leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

## 15. Provisions pour autres passifs

<b>Au 31 décembre 2010 (ajusté)</b>			<b>3.440</b>
Augmentation des provisions			1.345
Reprise de montants inutilisés			(606)
<b>Au 31 décembre 2011</b>			<b>4.179</b>
Augmentation des provisions			1.846
Reprise de montants inutilisés			(1.621)
<b>Au 31 décembre 2012</b>			<b>4.404</b>
Augmentation des provisions			770
Reprise de montants inutilisés			(1.608)
<b>Au 31 décembre 2013</b>			<b>3.566</b>
<b>Analyse du total des provisions :</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Non courantes	2.110	3.180	2.870
Courantes	1.456	1.224	1.309
	<b>3.566</b>	<b>4.404</b>	<b>4.179</b>

Ces provisions sont relatives aux risques liés à la RDC.

Comme indiqué dans l'introduction à ces comptes en annexe 3, la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérents à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe. Dans ce cadre, des provisions ont été constituées pour se prémunir contre un environnement réglementaire propre à la RDC, où règne un déficit de gouvernance. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour cet environnement. Compte tenu des incertitudes inhérentes au développement de cet environnement réglementaire en RDC, il est difficile d'estimer l'horizon auquel les provisions constituées au 31 décembre 2013 seront utilisées ou reprises.

## 16. Engagements de retraite et avantages similaires

En République Démocratique du Congo, les employés et ouvriers bénéficient d'un régime de retraite et de prestations médicales après la retraite calculés sur le nombre d'années de service et sur le niveau de rémunération.

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements inscrits au bilan au titre :</b>			
Des prestations de retraite et médicales postérieures à l'emploi	82	71	70
<b>Mouvements de l'exercice:</b>			
Débit (crédité) au compte de résultat	11	1	22
Différences de conversion	-	-	-
	11	1	22
Valeur actualisée des obligations non financées	82	71	70
Pertes actuarielles non reconnues	-	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-	-
Passif inscrit au bilan	82	71	70
	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Coût des services rendus	11	1	22
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	-	-	-
Pertes liées à la réduction de régimes de retraite	-	-	-
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	11	1	22
<b>Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Taux d'actualisation	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Taux d'augmentation future des salaires	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire. En Afrique sub-saharienne, la probabilité pour un individu de dépasser 65 ans est de 31 %.

L'IAS 19 "Avantages du personnel" a été révisée. Les amendements résultent dans les changements significatifs de la comptabilisation et de l'évaluation du coût des régimes à prestations définies et indemnités de fin de contrat de travail et d'informations à fournir pour tous les avantages du personnel. Les amendements n'ont pas été appliqués sur les engagements de retraite du groupe car leurs impacts ont été jugés non significatifs.



## 17. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant:

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Passifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois	22.874	23.308	26.649
Actifs d'impôts différés portés au passif recouvrables à moins de 12 mois	-	-	-
	22.874	23.308	26.649

La variation brute des impôts différés est exposée ci-après:

<b>Au 31 décembre 2010 (ajusté)</b>	<b>26.624</b>
Différences de conversion	-
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique "Impôts différés"	25
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>26.649</b>
Changement du taux d'imposition (imputé au compte de résultats)	(3.005)
Autres impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique "Impôts différés"	(336)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>23.308</b>
Autres impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique "Impôts différés"	(434)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>22.874</b>

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice, hors compensation à l'intérieur d'une même juridiction fiscale, est détaillée ci-après:

Une ordonnance-loi promulguée en septembre 2012 par le Président de la République en RDC visait à abaisser le taux d'imposition de 40 % à 35 %. Cette ordonnance loi a été validée en 2013, avec effet au 1.1.2012.

Le changement de taux d'imposition a eu pour objet de réduire la provision pour impôt différé de 3.005 milliers EUR au 31 décembre 2012.

Passifs d'impôts différés	Réévaluation (nette) des terrains et immeubles	Réserves non distribuées et autres réserves non taxées	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2010 (ajusté)</b>	<b>23.947</b>	<b>2.797</b>	<b>43</b>	<b>26.787</b>
Débité du compte de résultat 2011	84	(185)	(9)	(110)
Différences de conversion	-	-	-	0
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>24.031</b>	<b>2.612</b>	<b>34</b>	<b>26.677</b>
Débité du compte de résultat 2012	(3.174)	(189)	18	(3.345)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>20.857</b>	<b>2.423</b>	<b>52</b>	<b>23.332</b>
Débité du compte de résultat 2013	(281)	(193)	45	(429)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>20.576</b>	<b>2.230</b>	<b>97</b>	<b>22.903</b>

Actifs d'impôts différés	Pertes fiscales	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2010 (ajusté)</b>	<b>(124)</b>	<b>(19)</b>	<b>(20)</b>	<b>(163)</b>
Crédité au compte de résultat 2011	124	(9)	20	135
Différences de conversion	-	-	-	0
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>0</b>	<b>(28)</b>	<b>0</b>	<b>(28)</b>
Crédité au compte de résultat 2012		3		3
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>0</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>(25)</b>
Crédité au compte de résultat 2013		(4)		(4)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>0</b>	<b>(29)</b>	<b>0</b>	<b>(29)</b>

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre de pertes fiscales reportables (dans une limite de 5 ans en RDC) dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

Le groupe ne comptabilise pas d'impôts différés passifs sur les bénéfices non distribués par les filiales pour la partie des bénéfices qu'il a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible (1.239 milliers EUR de latence fiscale passive au 31 décembre 2013). De même le groupe ne comptabilise pas d'impôts différés passifs sur les réserves immunisées car le groupe ne prévoit pas de distribuer ces réserves dans un avenir prévisible (2.514 milliers EUR au 31 décembre 2013). Par ailleurs, les actifs d'impôts différés non reconnus au bilan s'élèvent à 1.314 milliers d'EUR. Leur probabilité de réalisation est jugée aléatoire.

## 18. Fournisseurs et autres créanciers

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	1.555	1.626	2.369
Acomptes reçus	-	-	-
TVA et autres impôts à payer	1.962	405	228
Salaires, charges sociales et assimilées	76	61	50
Autres créanciers	372	574	733
	<b>3.965</b>	<b>2.666</b>	<b>3.380</b>

## 19. Produits des activités ordinaires

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de biens	6.441	6.844	4.846
Prestations de services	19	6	6
Produits locatifs	12.159	10.398	8.811
	<b>18.619</b>	<b>17.248</b>	<b>13.663</b>

- Les ventes de biens concernent principalement le chiffre d'affaires de CARRIGRES.
- Les produits locatifs proviennent de la location d'immeubles résidentiels, bureaux et entrepôts à Kinshasa.
- Les contrats locatifs sont pour la plupart établis pour une durée indéterminée avec un préavis de trois mois. Etant donné un taux d'occupation de près de 100 %, le résultat représente la valeur locative annuelle des biens loués.
- En 2014, les produits locatifs sont estimés à environ 13 milliers EUR.

## 20. Autres éléments opérationnels

- Les autres produits opérationnels comprennent par définition les produits qui sont liés à l'activité opérationnelle du groupe, mais qui peuvent présenter un caractère relativement unique quant à leur survenance, et donc être non récurrents.
- Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, la différence positive (produits moins charges) des éléments non récurrents s'élève globalement à 300 milliers d'EUR provenant principalement de reprises de provision diverses à hauteur de 333 milliers EUR, de réductions de valeur diverses (-190 milliers EUR) et remboursements de créance sur l'Etat congolais (157 milliers EUR).
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les éléments non récurrents (différence négative de 148 milliers EUR) sont relatifs à une réduction de valeur sur stock (90 milliers EUR), autres ajustements sur stock (10 milliers EUR) et des réductions de valeurs nettes sur créances (48 milliers EUR).
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les éléments non récurrents concernaient uniquement des réductions nettes de valeur sur créances (49 milliers EUR).

## 21. Frais de personnel

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Traitements, salaires et avantages sociaux	2.864	2.755	2.496
Frais portés à l'actif	(211)	(143)	(185)
Charges de retraites (régime à prestations définies)	11	1	21
	<b>2.664</b>	<b>2.613</b>	<b>2.332</b>

## 22. Charges financières

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'intérêt	207	152	190
Différences de change	-20	17	150
Autres frais financiers	7	2	4
	<b>194</b>	<b>171</b>	<b>344</b>

## 23. Charge d'impôts sur le résultat

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Impôt courant	(2.496)	(1.449)	(1.288)
Impôts différés (Note 17)	433	3.342	(25)
	<b>(2.063)</b>	<b>1.893</b>	<b>(1.313)</b>

Le rapprochement entre le taux d'impôt applicable à la maison-mère et le taux d'impôt effectif se présente comme suit:

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Charge d'impôt sur base du taux d'impôt applicable à la maison-mère</b>	<b>3.063</b>	<b>1.549</b>	<b>1.186</b>
Résultat avant impôt	9.012	4.558	3.489
<b>Taux d'impôt applicable</b>	<b>33,99 %</b>	<b>33,99 %</b>	<b>33,99 %</b>
<b>Eléments de réconciliation</b>	<b>(387)</b>	<b>(2.626)</b>	<b>383</b>
Impact des taux dans d'autres juridictions	80	29	104
Changement de taux d'impôt		(3.005)	271
Impact des intérêts notionnels déductibles	(241)	(246)	(145)
Impact des revenus non taxables	(622)	(399)	(67)
Impact des frais non déductibles	226	234	151
Impact des pertes fiscales utilisées			(235)
Impact des latences fiscales non reconnues lors de l'exercice	180	743	8
Impact de l'utilisation de latences fiscales actives non reconnues à l'ouverture		-	-
Impact de latences fiscales reconnues lors de l'exercice	(62)	(21)	172
Impact de l'annulation de pertes fiscales disponibles		-	124
Impact des sociétés mises en équivalence		-	-
Autres	52	39	-
<b>Charge d'impôt sur base du taux d'impôt effectif</b>	<b>2.676</b>	<b>(1.077)</b>	<b>1.569</b>
Résultat avant impôt	9.012	4.558	3.489
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>29,69 %</b>	<b>-23,63 %</b>	<b>44,97 %</b>
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	(613)	(816)	(256)
<b>Total des impôts</b>	<b>2.063</b>	<b>-1.893</b>	<b>1.313</b>

En 2012 l'analyse est biaisée par le changement de taux de 40 à 35 %. Si l'on excluait globalement cet impact, le taux moyen d'imposition serait de 39,8 %. Le taux d'impôt effectif négatif est lié au changement de taux d'impôt en RDC qui a généré un produit d'impôt différé de 3.004 milliers EUR. Si on exclut cet effet, on obtient un taux d'impôt effectif de 42,28 %.

## 24. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (note 12).

L'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2012 a décidé la division du titre par 10. Depuis cette date le nombre d'actions en circulation est passé de 318.933 à 3.189.330.

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la société (en milliers €)	6,479	6.516	1.831
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (depuis le 9/02/2012)	3.189.330	3.189.330	3.189.330
<b>Résultat de base par action</b> (€ par action divisée)	<b>2,03</b>	<b>2,04</b>	<b>0,57</b>

## 25. Dividendes par action

Le dividende net de 0,30 EUR (brut 0,40 EUR) par action divisée proposé à l'assemblée générale du 13 mai 2014 à charge de l'exercice clos le 31 décembre 2013, représentant une distribution totale de 1.276 milliers EUR, n'est pas comptabilisé en dettes dans les états financiers au 31 décembre 2013.

Le dividende proposé sur l'exercice 2012 (soit un total de 1.063 milliers EUR) a été approuvé par l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et payé en 2013. Ce dividende ne fait donc plus partie des fonds propres au 31 décembre 2013.

## 26. Trésorerie provenant des opérations

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat de la période</b>	<b>6.949</b>	<b>7.564</b>	<b>1.590</b>
<b>Ajustements:</b>			
- Impôts	2.063	(1.893)	1.313
- Amortissement des immobilisations incorporelles	11		
- Amortissement des immobilisations corporelles	2.409	2.303	2.002
- Amortissement des immeubles de placement	563	430	601
- Pertes / (profits) sur cession d'actifs non-courants	(2.765)	10	(2)
- Pertes (profits) sur les activités abandonnées	0	(1.113)	586
- Variations nettes des provisions pour autres passifs	(750)	(71)	(26)
- Variations nettes des obligations résultant des avantages postérieurs à l'emploi	11	2	21
- Pertes de valeur sur actifs en contrepartie du compte de résultat	45	208	94
- Charge d'intérêts	207	152	189
- Produits d'intérêts	(34)	(33)	(51)
- Pertes / (profits) de change non réalisés	(159)	(62)	116
<b>Variations du fonds de roulement (hors variations de périmètre et différences de conversion):</b>			
- Stocks	(771)	(881)	(950)
- Clients et autres débiteurs	85	(1.292)	2.911
- Garanties locatives reçues	331	118	102
- Fournisseurs et autres créanciers	1.484	1.724	(715)
<b>Trésorerie provenant des opérations</b>	<b>9.679</b>	<b>7.166</b>	<b>7.781</b>

## 27. Actifs éventuels

- IMBAKIN SARL en liquidation (filiale de TEXAF) a obtenu en 1996 un jugement en sa faveur pour l'indemnisation par le gouvernement congolais de l'équivalent en nouveaux zaïres (devenus francs congolais) de BEF 2.541.479.418 (soit 63.001.629 EUR), suite à l'expropriation de terrains en 1965.
- En 2001, IMBAKIN a cédé sa créance sur l'Etat congolais à TEXAF. Cette cession a été consentie pour un prix en deux parties, un prix provisoire de BEF 1 franc et un prix égal au montant récupéré diminué d'une rémunération aléatoire et forfaitaire de 20 %.
- TEXAF a à son tour recédé sa créance à concurrence de 12 millions d'EUR à Cobepa en 2001.
- En 2013, TEXAF a recédé le solde de la créance à IMBAKIN Sarl en liquidation.
- En conséquence de l'incertitude liée au recouvrement de cette créance, la créance et la dette sont considérées comme actifs éventuels au 31 décembre 2013.

## 28. Litiges et passifs éventuels

- Les litiges dans lesquels le groupe est impliqué ont fait l'objet d'une provision adéquate dans les comptes.
- Une partie du terrain de CARRIGRES est occupée illégalement par des "squatters" qui pourraient empêcher le développement de l'exploitation de la carrière à plus long terme. La société met tout en œuvre pour faire déguerpir ces occupants illégaux.
- TEXAF est engagée dans plusieurs procédures judiciaires pour protéger son terrain de Petit-Pont (3.500 m<sup>2</sup>) contre des tentatives d'appropriation illégale (valeur comptable: 460 milliers EUR).
- IMMOTEX est également engagée dans plusieurs procédures judiciaires pour protéger son terrain de Kinsuka (105 ha) contre des tentatives d'appropriation illégale (valeur comptable: 7 millions EUR).

## 29. Engagements

- CONGOTEX a été mise en liquidation en août 2007. Immotex a consenti une avance d'1 million d'USD pour faciliter la tâche du liquidateur à régler certaines dettes prioritaires dont les passifs sociaux. Le groupe TEXAF n'est pas tenu à contribuer financièrement au-delà des efforts d'actionnaire qu'il a consenti jusqu'à ce jour.
- Les biens immobiliers de Cotex (valeur nette comptable de 6.961 milliers EUR au 31 décembre 2013) sont hypothéqués en faveur d'une banque congolaise en garantie d'un emprunt de 2 millions d'EUR, remboursable en 36 mois à partir du 1er juin 2012. Au 31 décembre 2013, la dette bancaire s'élève à 883 milliers EUR.
- La parcelle d'Immotex située à Kinsuka (valeur nette comptable de 7.181 milliers EUR) est hypothéquée en faveur d'une banque congolaise en garantie d'un emprunt de 1,25 million EUR remboursable en 36 mois à partir de juin 2011. Au 31 décembre 2013 la dette bancaire s'élève à 208 milliers EUR.
- Dans le cadre de la cession de Mécélco, le groupe a garanti d'indemniser l'acquéreur jusqu'à 50 % d'un dommage éventuel d'un litige à concurrence de maximum 200.000 USD. Aucune provision pour garantie de passif n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

## 30. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de transaction significative avec les parties liées, à l'exception du contrat de location du nouveau siège de la société Texaf, S.A. signé entre Texaf, S.A. et Société Financière Africaine effectif à partir du 30 août 2013. Le loyer annuel s'élève à 53.050 EUR mais des gratuités locatives de 4 mois ont été convenues. L'opération est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise et l'article 523 du Code des Sociétés a été appliqué.

## 31. Rémunérations des principaux dirigeants

Les rémunérations et autres avantages à court terme accordés aux principaux dirigeants s'élèvent à 1.290 milliers EUR en 2013 (1.844 milliers EUR en 2012 et 827 milliers EUR en 2011). Les détails sont donnés dans le rapport de rémunération.

## 32. Rémunération du commissaire

- Emoluments afférents aux mandats de commissaire exercés auprès du groupe en 2013: 45.100 EUR
- Emoluments afférents aux mandats de commissaires et assimilés avec des personnes avec lesquelles le commissaire est lié (en 2013): 29.323 EUR.

## 33. Structure de l'actionnariat

(total des titres émis: 3.189.330 - depuis le 9 février 2012)

- Le 27 août 2013, la société a publié la déclaration de transparence suivante:
  - Société Financière Africaine (SFA) 2.206.760 titres soit 69,19 %

Messieurs J- Ph. Waterschoot, A. Yuma et Belficor n'agissent plus de concert avec SFA. Société Financière Africaine est contrôlée par Chagawirald, elle-même contrôlée par Monsieur Philippe Croonenberghs.
- Il n'y a pas eu d'opérations sur les titres Texaf détenus par des personnes initiées au cours de l'exercice 2013.

## 34. Evénements survenus après la clôture des comptes

Début 2014, TEXAF a augmenté le capital de sa filiale La Cotonnière de l'équivalent de 2,1 millions EUR pour restaurer ses fonds propres; sa participation y est ainsi montée à 94 %. Cette filiale, qui détient des terrains dans le Kasai Oriental et le Maniema, sera intégrée dans le périmètre de consolidation à partir de 2014.

Aux côtés d'Incofin, de Triodos, de responsAbility, tous trois investisseurs spécialisés dans la microfinance et le développement durable, et d'un groupe de familles d'entrepreneurs de RD Congo, du Kenya et d'Ouganda, TEXAF a participé en début d'année à la création d'une nouvelle institution de microfinance en RD Congo: I-Finance. Après l'obtention de sa licence, I-Finance devrait pouvoir commencer dans quelques mois à servir la partie de la population de Kinshasa qui travaille en marge du secteur financier formel. Son succès sera mesuré non seulement par sa rentabilité financière mais également par son impact social. Elle est dotée d'un capital de 10 millions USD, auquel TEXAF a contribué 10 %.

Comme annoncé en août dernier, TEXAF va convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour, premièrement, scinder d'elle-même une nouvelle société dont les seuls actifs seront la société Imbakin qui détient une créance de 51 millions EUR hors intérêts, soit 63 millions EUR sous déduction de 12 millions EUR cédés à Cobepa en 2001, sur la République Démocratique du Congo et une trésorerie de 500.000 EUR lui permettant d'assurer son fonctionnement et, deuxièmement, augmenter son capital de 354.370 actions par apport par le groupe familial Cha de Hong-Kong (www.chatextiles.com, www.hkri.com) de sa participation dans la joint-venture Immotex. Cette Assemblée se tiendra le 13 mai.

L'augmentation de capital par apport de 50 % d'Immotex devrait contribuer positivement à la croissance du résultat par action à partir de 2015.

## Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### 1. Méthodes comptables du Groupe

Les comptes statutaires des entités comprises dans la consolidation sont établis selon les règles comptables locales en vigueur. Ils sont ensuite retraités si nécessaire afin de se conformer aux méthodes comptables décrites ci-dessous, lorsque de tels retraitements ont un impact significatif sur les comptes consolidés.

### 2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de TEXAF S.A., de ses filiales, ainsi que la part du Groupe dans les fonds propres et les résultats des coentreprises et des sociétés associées.

#### 2.1 Participations dans des filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe TEXAF. Il est question de "contrôle" quand TEXAF détient le pouvoir (>50 % droit de vote) de diriger la politique financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle au Groupe et cessent d'être consolidées à partir de la date de cession du contrôle par le Groupe.

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs d'une filiale sont évalués à leur juste valeur à cette date. Tout excédent (déficit) du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de l'actif net acquis est comptabilisé suivant les principes énoncés au point 3 ci-après.

Les filiales sont consolidées intégralement. Cela signifie que les états financiers individuels de la filiale sont combinés ligne par ligne à ceux de la mère du Groupe, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de charges et de produits. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du Groupe comme celle d'une entreprise unique, on procédera aux étapes suivantes:

- la valeur comptable de la participation de la mère dans sa filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale sont éliminées, dégageant de ce fait une contribution nette de la

filiale dans les réserves consolidées du groupe;

- les intérêts minoritaires (à savoir les intérêts qui ne sont pas détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales) dans le résultat net de la filiale sont identifiés et soustraits du résultat du groupe;
- les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et capitaux propres de la mère.

Lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les soldes et les transactions intra-groupe et les pertes ou profits non réalisés qui en résultent sont éliminés dans la consolidation. Si nécessaire, les règles comptables des filiales sont adaptées pour garantir l'établissement des états financiers consolidés sur bases des règles comptables uniformes.

#### 2.2 Participations dans des coentreprises

Les entités sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé, c'est-à-dire les entités que le Groupe contrôle conjointement par l'intermédiaire d'un accord contractuel conclu avec une ou plusieurs autres entreprises, sont mises en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les coentreprises sont, au préalable, enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des coentreprises excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses coentreprises.

### 2.3 Participations dans des entreprises associées

Les entités associées sur lesquelles TEXAF n'exerce ni contrôle, ni un contrôle conjoint, mais détient une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles (c'est généralement le cas si la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote) sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les sociétés associées sont au préalable enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses entreprises associées.

### 3. Regroupement d'entreprises

#### 3.1 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise, à la date d'acquisition. Il représente donc la partie du prix payé par l'acquéreur pour les avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Après sa comptabilisation initiale à l'actif, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement (test d'impairment) ou plus fréquemment si des événements ou des modifications de circonstances indiquent qu'il pourrait avoir perdu de la valeur. Pour ce faire, le goodwill est affecté aux sociétés opérationnelles, ce qui correspond aux unités génératrices de trésorerie et notamment au niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

### 3.2 Goodwill négatif

Le goodwill négatif représente l'excédent de la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise par rapport au coût du regroupement d'entreprises, à la date d'acquisition. Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat et n'est pas repris ultérieurement.

## 4. Conversion de devises

### 4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers individuels de chaque entité du groupe (mère, filiales, entreprises associées et coentreprises) sont évalués en utilisant la devise de référence au sein de l'environnement économique dans lequel opère l'entité (monnaie fonctionnelle). Dans ce cadre, le choix de la monnaie fonctionnelle s'effectue sur base de l'importance relative de chaque devise transactionnelle dans les rubriques du compte de résultats représentatives des activités opérationnelles de l'entité. Si ce choix ne s'impose pas de toute évidence, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente de manière fidèle les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers consolidés de TEXAF sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère, TEXAF S.A.

### 4.2 Comptabilisation de transactions libellées en monnaies étrangères

Lors de la comptabilisation initiale, une transaction en monnaie étrangère doit être enregistrée dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant à la date de transaction. Pour des raisons pratiques, une approximation du cours du jour peut être utilisée (moyenne mensuelle) lorsqu'un nombre important de transactions ont eu lieu et que le cours de change ne varie pas de manière significative. Si une approximation est utilisée, elle est appliquée à toutes les transactions conclues dans une monnaie étrangère au cours de l'exercice. Ainsi, il y a lieu d'utiliser un cours moyen pour les transactions courantes et un cours historique pour les transactions non courantes.

### 4.3 Principes de conversion

Le bilan des entités étrangères (dont aucune n'utilise une devise fonctionnelle qui est celle d'une économie hyperinflationniste) est converti en euros sur base du cours de change en fin de période (cours de clôture), à l'exception des fonds propres qui sont maintenus à leur taux historique. Les écarts résultant de l'utilisation du

taux historique pour les fonds propres et du cours de clôture pour le reste du bilan sont comptabilisés dans la rubrique "écarts de conversion cumulés" des capitaux propres. Le compte de résultats est converti au cours moyen mensuel (c'est-à-dire la moyenne sur l'année des cours de chaque fin de mois pour les devises concernées). Les écarts résultant de l'utilisation du cours moyen mensuel pour le compte de résultats et du cours de clôture pour le bilan sont comptabilisés dans la rubrique "écarts de conversion cumulés" des capitaux propres.

## 5. Immobilisations corporelles

### 5.1 Immeubles de placement

Les terrains et constructions répondant à la définition d'un immeuble de placement, à savoir un terrain ou immeuble détenu pour bénéficier de loyers et/ou en vue de valoriser le capital et qui ne sont pas occupés par le Groupe, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

La juste valeur des immeubles de placement à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement exigée pour ces immeubles.

Concernant l'amortissement des immeubles de placement, les terrains ne sont pas amortis. Quant à la quote-part représentant la valeur de la construction, elle est amortie sur base de sa durée d'utilité pour l'entreprise, à savoir de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction. Il faut cependant tenir compte pour chaque immeuble d'une valeur résiduelle au-delà de laquelle l'amortissement s'arrête. Il s'agit de la valeur présumée de cession de l'actif, à l'issue de sa durée d'utilité. Cette valeur résiduelle est forfaitairement estimée à un pourcentage du coût historique, soit 20 %.

### 5.2 Immobilisations corporelles

5.2.1 Autres terrains et immeubles  
Les terrains et constructions détenus par le Groupe mais ne répondant pas à la définition d'un immeuble de placement, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

La juste valeur de ces immeubles à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement qui serait exigée pour ces immeubles s'ils étaient mis en location.

Les constructions sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction.

Les immobilisations corporelles en

cours ne sont pas amorties.

### 5.2.2 Gisement (carrières)

Les terrains miniers (gisements) sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles, et sont amortis sur la durée estimée de leur exploitation (40 ans à partir du 1 janvier 2009 pour Carrigrès).

Le gisement de Carrigrès a été réévalué sur base de la valeur de rendement au 1 janvier 2009 dans le cadre de son passage en intégration globale à cette date (IFRS 3 - "regroupement d'entreprise"). Il avait été maintenu à son coût historique lors du passage aux IFRS en 2005. Le groupe n'a pas d'activité d'exploration de gisements, et n'applique en conséquence par la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploitation.

### 5.2.3 Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les amortissements sont calculés en utilisant la méthode linéaire sur base de la durée d'utilité attendue des actifs concernés et tenant compte d'une valeur résiduelle éventuelle.

L'amortissement des immobilisations corporelles, ne débute que lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation attendue.

Le profit ou la perte provenant de la cession ou de la mise hors service d'un actif correspond à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable à l'actif. Cette différence est imputée dans le compte de résultats.

Les installations, machines et outillage sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 10 ans.

Les véhicules sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 5 ans.

Les agencements et accessoires sont amortis selon leur durée de vie utile de 3 à 10 ans.

Les améliorations apportées à des propriétés louées et les autres immobilisations corporelles sont complètement amorties. Les acquisitions dans cette catégorie d'actifs seraient amorties selon leur durée de vie utile.

## 6. Contrats de location

Les locations sont classées en location-financement chaque fois que le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés comme actifs du Groupe à leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est enregistrée dans le bilan parmi les dettes de location financement.

Les charges financières sont directement imputées en compte de résultats sauf si elles peuvent être directement attribuées à des actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus). Dans ce cas, elles sont capitalisées conformément à la politique générale du Groupe concernant les coûts d'emprunts (voir ci-dessous).

Les loyers des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire de la durée du contrat de location concerné.

## 7. Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus) sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'au moment où ils sont prêts pour leur utilisation attendue ou leur vente. Le produit obtenu du placement temporaire des fonds spécifiques empruntés pour des actifs qualifiés vient en déduction de ces actifs.

Tous les autres coûts d'emprunts sont enregistrés dans le bénéfice net ou la perte de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

## 8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur via résultat;
- Prêts et créances;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

### 8.1 Actifs financiers à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des actifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignés comme étant évalués à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des actifs financiers détenus à des fins de transactions (à savoir des instruments financiers acquis ou détenus dans le but de générer du profit des fluctuations à court terme du prix de référence).

Dans cette catégorie, les actifs financiers sont évalués et comptabilisés pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le prix coté sur un marché actif est la meilleure évaluation de la juste valeur.

Lorsque ce prix existe, celui-ci est utilisé pour évaluer l'instrument financier. Si le marché pour ledit instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation faisant appel aux données de marché existantes telles que des transactions similaires récentes ou la juste valeur actuelle d'un instrument financier presque identique.

### 8.2 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés créés ou acquis par l'entité, avec un paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, non détenus à des fins de transactions et non désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les prêts et créances sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée (dans le compte perte de valeur en résultats) lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

### 8.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés, avec un paiement fixe ou déterminable et une échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances et qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été considérés comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les placements détenus jusqu'à échéance sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 8.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui, soit ont été considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit n'ont pas été placés dans une des trois catégories décrites précédem-

ment.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont directement comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception de la partie de la variation imputable aux gains ou pertes de change qui sera prise directement en résultat.

Le profit ou la perte ainsi cumulé(e) en capitaux propres est comptabilisé(e) en résultat lorsque l'actif financier disponible à la vente est cédé.

## 9. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non courants sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour les actifs financiers, la valeur recouvrable correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence du montant pour lequel la valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau du plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges parmi les éléments non récurrents. Lorsque, en raison d'un recouvrement de la juste valeur ou de la valeur d'utilité, la perte n'est plus justifiée au cours des périodes ultérieures, la perte de la valeur est reprise. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits parmi les éléments non récurrents.

## 10. Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût (matières premières) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et des produits finis) et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les matières premières directes; le prix de revient comprend les matières premières directes, la main d'œuvre directe et frais généraux qui ont été encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés nécessaires pour rendre le produit à l'état de produit vendable, y compris les frais de marketing et de distribution. La valeur des stocks est déterminée par l'application de la méthode du prix moyen pondéré. Lorsque les circonstances



qui justifiaient la dépréciation des stocks cessent d'exister, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

### 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les découverts sont reclassés en dettes.

### 12. Actifs et passifs destinés à la vente

En application d'IFRS 5, les actifs ou groupes d'actifs significatifs destinés à être cédés, autres que les cessions courantes, font l'objet d'une présentation sur une ligne distincte du bilan à l'actif et au passif et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation. Un actif sera classé en "Actif destiné à être vendu" seulement si la vente est hautement probable dans un horizon maximal d'un an, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction. Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme activité destinée à être cédée ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant leur résultat de cession après impôt.

### 13. Capital social et bénéfice reporté

Les bénéfices reportés ne peuvent être distribués à concurrence du montant investi en actions détenues en propre.

Les dividendes de la société mère payables aux actions ordinaires ne sont reconnus comme dette qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

### 14. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont satisfaites:

- à la date de clôture, l'entité a une obligation actuelle (obligation légale ou implicite) résultant d'un événement passé
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives

d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation

- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction, complété par l'expérience de transactions similaires. En cas de besoin, la direction peut recourir à l'avis d'experts indépendants. Les événements postérieurs à la clôture sont également pris en compte.

### 15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent quatre catégories d'avantages:

- les avantages à court terme: salaires, cotisations de sécurité sociale, congés maladie, congés payés, intéressements et primes payables endéans les 12 mois, ainsi que les avantages non monétaires tels que le logement et la voiture
- les avantages postérieurs à l'emploi: indemnités de fin de carrière et interventions dans les frais médicaux postérieurs à l'emploi
- les autres avantages à long terme: avantages en nature liés à l'ancienneté
- les indemnités de fin de contrat de travail.

#### 15.1 Avantages à court terme

- Le coût des avantages à court terme doit être comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu des services lui donnant droit à ces avantages.
- Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, aucune actualisation ne doit être appliquée.

#### 15.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi doivent être répertoriés et classés dans l'une des deux catégories suivantes, en fonction de la définition qui leur est attachée:

- régimes à cotisations définies: régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Dans ce cas, le risque actuariel et le risque de placement incombent aux mem-

bres du personnel

- plans "but à atteindre": régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Dans le cas d'un régime à cotisations définies, les contributions au plan sont à comptabiliser pendant l'exercice au cours duquel l'employé rend les services lui donnant droit à ces contributions.

Seul le montant payé au cours de l'exercice doit être pris en coût. Si le montant payé dépasse le montant dû, le surplus doit être comptabilisé à l'actif (charge à reporter) dans la mesure où une telle avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement de trésorerie. A l'inverse, un engagement doit être comptabilisé au passif si le montant dû est supérieur au montant payé.

Dans le cas d'un plan "but à atteindre", l'engagement à comptabiliser pour l'exercice doit être calculé sur base de la méthode d'évaluation actuarielle "Projected Unit Credit". Suivant cette méthode, l'engagement est équivalent à la valeur actuelle des avantages acquis sur base des années de services passées et, le cas échéant, des salaires projetés.

L'application de la méthode suppose donc, d'une part, un inventaire précis des avantages octroyés ainsi que les conditions d'octroi, et d'autre part l'utilisation des données actuarielles suivantes:

- probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- taux de rotation du personnel
- taux d'actualisation
- taux d'inflation
- taux d'accroissement des salaires.

Les hypothèses retenues pour ces données actuarielles sont établies sur base des attentes du marché à la date de clôture.

Dans le cas où des actifs seraient détenus par une entité juridique distincte dont le but serait uniquement de financer ou de payer les obligations prévues par le plan, c'est l'écart entre les obligations au titre des services passés et la juste valeur des actifs constitués qui doit être comptabilisé au bilan.

Dans le cas où des tels actifs ne seraient pas constitués (ce qui est le cas du Groupe TEXAF pour les exercices 2005 et 2006), c'est la totalité des obligations au titre des services passés qui doit être comptabilisée au bilan.

Des pertes ou profits actuariels peuvent survenir soit en cas de changement des hypothèses actuarielles, soit en cas d'écarts entre les hypothèses définies a priori et la réalité observée. Dans ce cadre, un "corridor" égal à 10 % du maximum des obligations et des actifs du plan (à la juste valeur) est calculé. Seuls les

profits et pertes actuariels tombant au-delà dudit "corridor" seront comptabilisés et amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

Sur base de ce qui précède, le coût à reprendre au niveau du compte de résultats est défini comme suit:

Le coût des services rendus au cours de l'exercice

+ le coût financier

- le rendement attendu des actifs du plan (si applicable)

- le rendement attendu sur le droit de remboursement (si applicable)

+/- les pertes et profits actuariels comptabilisés

+/- le coût comptabilisé des éventuelles modifications du plan

+/- l'effet d'une éventuelle réduction des avantages relatifs aux années de services futures ou d'une liquidation du plan.

Les différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi mis en œuvre par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF répondent à la définition de régimes à prestations définies. Ils comportent principalement la prise en charge des frais médicaux et l'octroi d'une indemnité unique et forfaitaire de fin de carrière.

### 15.3 Autres avantages à long terme

Sont visés ici les avantages en nature liés à l'ancienneté qui sont octroyés par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF aux membres de leur personnel.

Les mêmes règles que celles décrites pour les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent ici, à l'exception des pertes/profits actuariels et du coût du changement des termes du régime qui sont à comptabiliser immédiatement au compte de résultats.

### 15.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit d'avantages payables suite à:

- la fin du contrat de travail avant l'âge normal de la mise à la retraite
- une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Le coût de ces avantages est à comptabiliser en compte de résultats dès que l'entité qui emploie le personnel concerné est réellement engagée dans le processus de rupture du contrat de travail et/ou d'octroi d'indemnités dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

## 16. Dettes financières

Les dettes financières sont classées dans l'une des deux catégories suivantes:

- dettes financières à la juste valeur via résultat
- autres dettes financières.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

### 16.1 Dettes financières à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des dettes financières qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignées comme étant évaluées à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des dettes financières détenues dans un but spéculatif.

Dans cette catégorie, les dettes financières sont évaluées et comptabilisées pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel une dette pourrait être réglée entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 16.2 Autres dettes financières

Il s'agit des dettes financières ne répondant pas à la définition de la catégorie précédente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont valorisées et comptabilisées au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 17. Impôts différés

De manière générale, des actifs et des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Ils sont ensuite ajustés afin de tenir compte des variations des taux d'impôts dont on s'attend à ce qu'ils soient en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courant sur une base nette.

### 17.1 Passif d'impôt différé

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf si le passif d'impôt différé est généré:

- du fait de la comptabilisation initiale d'un goodwill
- du fait de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

### 17.2 Actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure

où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Néanmoins, aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles déductibles provenant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report des pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

## 18. Constatation des produits

- Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.
- Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.
- Les produits locatifs provenant de contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location concerné.
- Le produit des intérêts est reconnu dans l'exercice durant lequel ces intérêts courent, calculé sur base du montant principal dû et suivant le taux d'intérêt applicable.
- Les dividendes des participations sont comptabilisés quand le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

## 19. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés de TEXAF conformément au référentiel IFRS a amené le Groupe à avoir recours à des estimations et à faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants des actifs et passifs présentés, sur les informations à fournir à propos des actifs éventuels et des passifs éventuels aux différentes dates de clôture ainsi que sur les montants présentés en charges et produits de la période. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

# Renseignements généraux

Cette section constitue un Document d'Enregistrement au sens de la Loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

0.0 Ce Document d'Enregistrement a été approuvé par la Financial Services and Markets Authority (F.S.M.A.) le xxx 2014. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de la F.S.M.A. sur l'opportunité ou la qualité d'une quelconque opération ni de la situation de la société.

1. Renseignements concernant les responsables du prospectus et le contrôle des comptes.
  - 1.1 Messieurs Philippe Croonenberghs, administrateur délégué, et Christophe Evers, administrateur, assument la responsabilité de ce Document d'Enregistrement, ainsi que des Notes d'Opération et des Résumés qui y seraient adjoints pour constituer des Prospectus.
  - 1.2. Ils attestent qu'à leur connaissance, les données de ce Document d'Enregistrement sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.
  - 1.3. PWC Reviseurs d'Entreprises SCCRL, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, en sa qualité de commissaire de la société, a procédé, conformément à la législation applicable, à la vérification des comptes annuels des trois derniers exercices. Le commissaire n'a formulé aucune réserve sur les comptes annuels des trois derniers exercices.

2. Renseignements concernant l'exposition, l'offre ou la vente publique et les actions qui en font l'objet. Cette section fera, le cas échéant, l'objet d'une Note d'Opération complémentaire à ce Document d'Enregistrement.

3. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital.

#### 3.1.0. Dénomination et siège social.

Texaf, société anonyme, Avenue Louise 130a/6 à 1050 Bruxelles, Belgique (depuis le 8 janvier 2014)  
RPM Bruxelles: BE 0403.218.607

#### 3.1.1. Date de constitution.

La Société a été constituée le 14 août 1925. Elle a une durée indéterminée.

#### 3.1.2. Forme juridique.

Société anonyme de droit belge

#### 3.1.3. Objet social.

Tel que décrit à l'article 3 des Statuts, "la société a pour objet de s'intéresser, par une prise de participations, à toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, ceci comprenant des concours techniques, administratifs et financiers, ainsi que de gérer un portefeuille ainsi constitué.

Elle peut, dans les limites de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales et civiles.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet."

#### 3.2.0. Capital souscrit.

Le capital social est fixé à 7.856.732,41 EUR, représenté par 3.189.330 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale. Il est entièrement libéré.

Il est proposé à une Assemblée Générale convoquée pour le 13 mai 2014 d'une part de scinder partiellement la Société au profit de la société Imbakin Holding sa à constituer et d'autre part d'augmenter le capital par apport en nature de 49,9 % d'Immotex sprl. A l'issue de ces deux opérations, le capital social s'élèvera à 21.281.639,84 EUR, représenté par 3.543.700 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale. Il sera entièrement libéré.

#### 3.2.1. Capital autorisé.

En vertu de l'article 6 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de 7.856.732,41 EUR. Cette autorisation est valable jusqu'au 1er mars 2017. Cette autorisation est renouvelable et porte aussi sur des obligations convertibles ou remboursables en actions, des warrants ou d'autres instruments financiers donnant à terme droit à des actions.

#### 3.2.5. Historique du capital.

Date	Opération	Capital social	Nombre d'actions
27 avril 2004	Conversion en euros	4.743.685,53 EUR	318.933
9 février 2012	Incorporation des primes d'émission		
	Division du titre par dix	7.856.732,41 EUR	3.189.330
13 mai 2014 *	Scission partielle	7.761.426,84 EUR	3.189.330
13 mai 2014 *	Apport de 49,9 % d'Immotex	21.281.639,84 EUR	3.543.700

\* sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale

### 3.2.6. Actionnariat.

Il ressort d'une déclaration de transparence reçue le 27 août 2013 que Société Financière Africaine (SFA) détient 2.206.760 titres soit 69,19 % du capital et que Société Financière Africaine est contrôlée par Chagawirald, elle-même contrôlée par Monsieur Philippe Croonenberghs.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2014 de l'apport en augmentation de capital de 49,9 % d'Immotex par Middle Way Ltd, la participation de Société Financière Africaine devrait être diluée à 62,27 % tandis que Middle Way Ltd acquerrait 354.370 titres, représentant 10,00 % du capital. Middle Way Ltd est contrôlée à 84 % par le groupe Cha de Hong Kong et à 16 % par la société néerlandaise Vlisco.

### 3.2.7. Groupe.

Texaf est la société-mère d'un groupe d'entreprises dont l'organigramme figure en page 4.

## 4. Renseignements concernant l'activité de l'émetteur.

Les informations relatives à cette section figurent dans les pages 6 à 17 et 22 à 23.

## 5. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.

Les informations relatives à cette section figurent dans les pages 31 à 53.

## 6. Renseignements concernant l'administration, la direction et la surveillance.

Les informations relatives à cette section figurent dans les pages 24 à 28.

## 7. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur.

Sauf accident ou multiplication des coupures de courant, CARRIGRES devrait produire un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel du même ordre que ceux de 2013.

L'activité immobilière devrait poursuivre sa croissance avec des revenus locatifs d'environ 13 m EUR.

Pour 2014, et sauf évènement imprévu, le groupe s'attend donc à une hausse significative du résultat opérationnel récurrent.

